

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	253
Date du rapport :	02 décembre 2020
Date des Données	01 décembre 2020

1. Points saillants

- **958 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 01 décembre 2020, soit un **total de 84 157 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 191,70 pour 100 000 habitants ;
- **16 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 447 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,91 % ;
- **12 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **596 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 01 décembre 2020, soit un total **54 405 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Prolongement pour une durée 15 jours à partir du 02 décembre 2020 du confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable à 34 wilayas dont Alger ;
- Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020 ;
- Ouverture à compter du 02 décembre 2020, des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

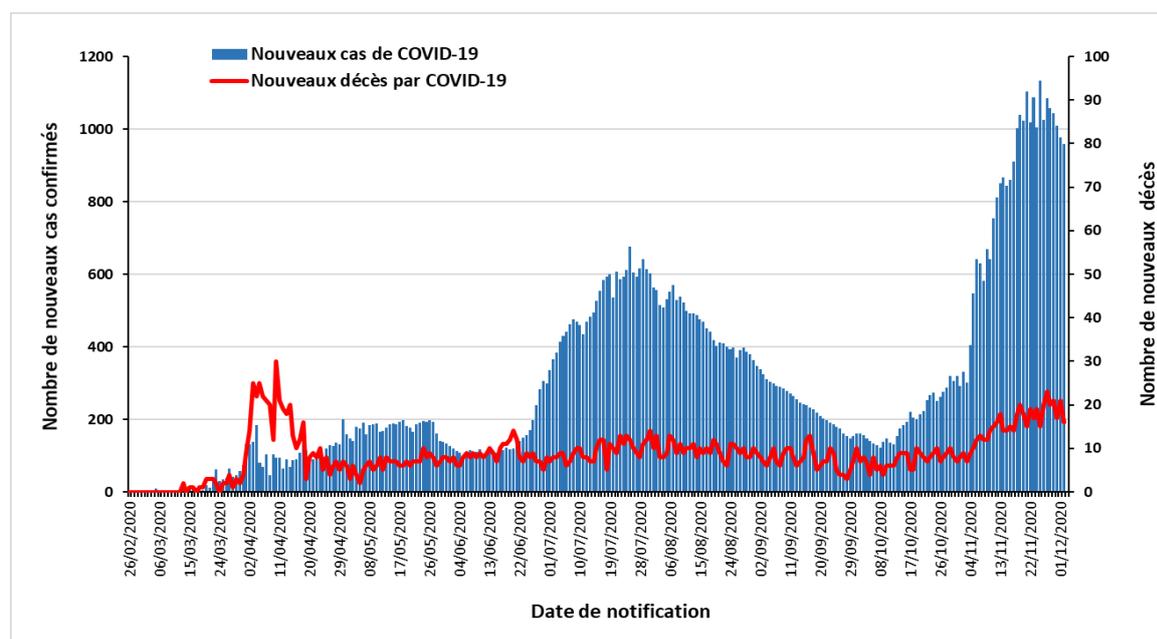
❖ Description Épidémiologique

A la date du 1^{er} décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **84 157 cas** dont **2 447 décès** avec un **taux d'incidence de 191,70/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,91%**.

Durant les dernières 24 heures, 12 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 21 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition des cas de COVID-19 et décès par COVID-19 par wilaya, âge et sexe n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 01 décembre 2020 en Algérie



Le nombre de nouveaux cas le plus élevé enregistré en 24 heures depuis le début de l'épidémie en Algérie a été notifié le 24 novembre 2020, avec 1133 cas.

Pour la première fois depuis près de 02 semaines, le nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés est descendu en dessous de la barre des 1 000 cas par jour (978 cas le 30 novembre et 958 cas le 01 décembre 2020). En effet nous observons depuis le 26 novembre un infléchissement de la courbe épidémiologique.

Avec 6 132 nouveaux cas notifiés entre le 25 novembre et le 1^{er} décembre 2020, le nombre de cas cumulés a connu un accroissement de 7,9 % versus 9 % entre le 18 et le 24 novembre 2020.

Cet accroissement du nombre de cas cumulés est chiffré à 44,7 % en un mois (entre le 01 novembre et le 01 décembre 2020) versus 12,7 % entre le 01 octobre et le 01 novembre 2020.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste supérieur à 10 par jour et ce depuis le 05 novembre 2020 (entre 12 et 23 décès par jour) avec une moyenne journalière de 16,6 décès.

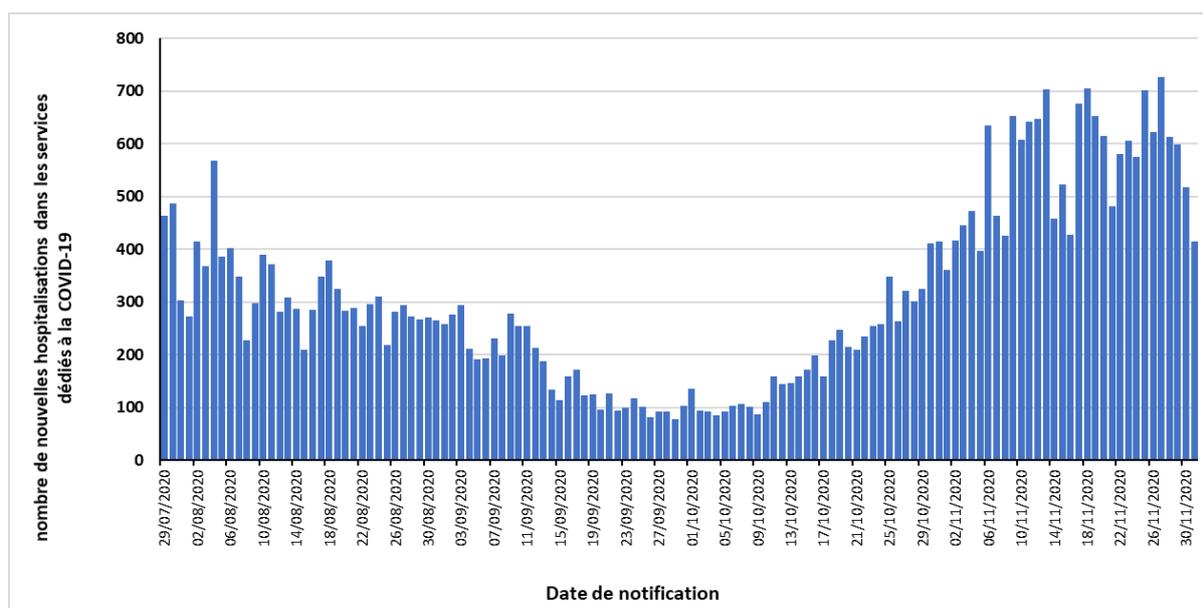
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 01 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	596
	Nombre cumulé	54 405
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		414
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%

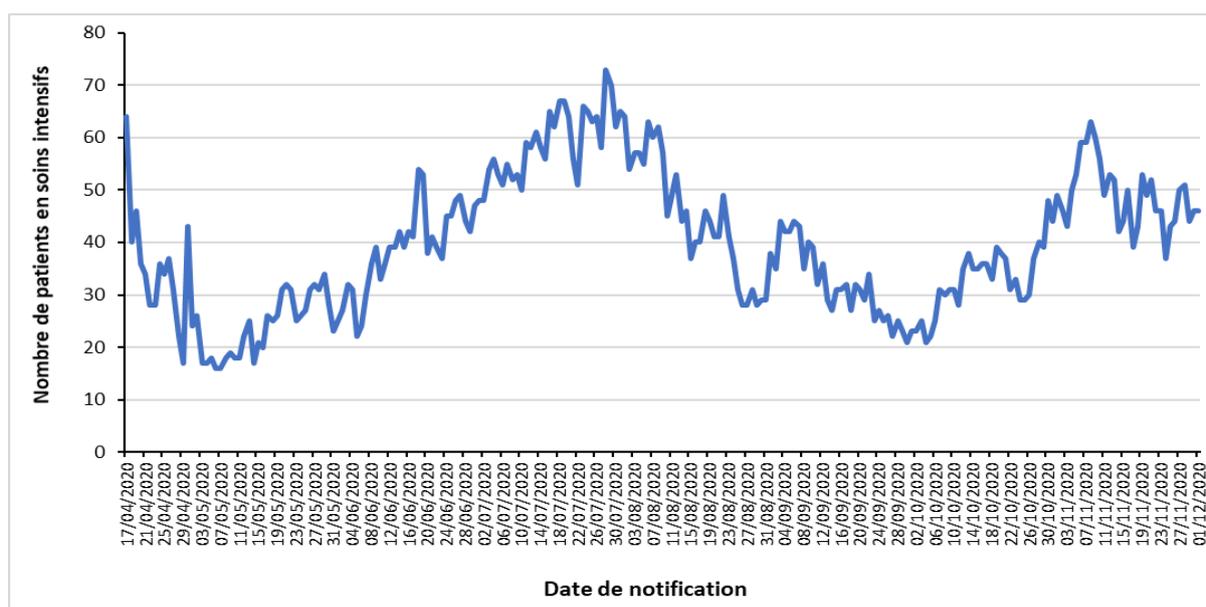
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 01 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Nous observons une augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, date à partir de laquelle ce nombre a diminué passant de 727 à 414 nouvelles hospitalisations.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 17 avril au 01 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

Depuis le 04 octobre 2020, où 21 patients étaient sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs, nous observons une augmentation de ce chiffre, puis sa stabilisation autour de 45 patients, depuis le 12 novembre 2020 (entre 53 et 39 patients). Le 01 décembre 2020, 46 patients sont sous assistance respiratoire.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Le 01 décembre 2020, une réunion sur le Mécanisme COVAX a été organisée au Ministère de la Santé par la Directrice Générale de la Pharmacie et des Equipements de Santé à laquelle ont participé le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie et les équipes techniques de l'OMS et de l'UNICEF. Cette réunion a permis de faire le point sur le processus d'engagement du pays dans le Mécanisme COVAX et les activités d'assistance technique qui seront soutenues par l'OMS et l'UNICEF, ainsi que de définir les prochaines étapes de la préparation à l'introduction des vaccins contre la COVID-19.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	254
Date du rapport :	03 décembre 2020
Date des Données	02 décembre 2020

1. Points saillants

- **932 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 02 décembre 2020, soit un **total de 85 089 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 193,82 pour 100 000 habitants ;
- **17 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 464 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,90 % ;
- **11 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **585 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 02 décembre 2020, soit un total **54 990 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **43 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Prolongement pour une durée 15 jours à partir du 02 décembre 2020 du confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable à 34 wilayas dont Alger ;
- Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020 ;
- Ouverture à compter du 02 décembre 2020, des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

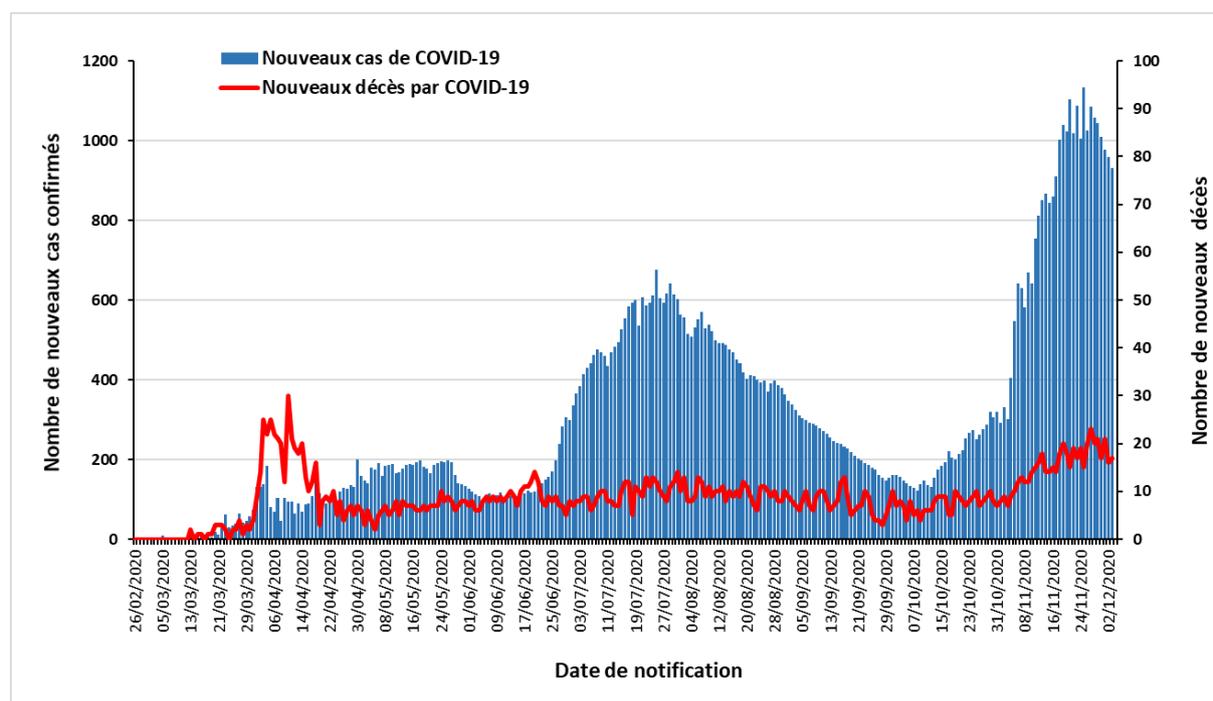
❖ Description Épidémiologique

A la date du 1^{er} décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **85 089 cas** dont **2 464 décès** avec un **taux d'incidence de 193,82/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,90%**.

Durant les dernières 24 heures, 11 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 24 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilaya, âge et sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 02 décembre 2020 en Algérie



Le nombre de nouveaux cas le plus élevé enregistré en 24 heures depuis le début de l'épidémie en Algérie a été notifié le 24 novembre 2020, avec 1133 cas.

Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse continue du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. En effet, depuis le 30 novembre et pour la première fois depuis 02 semaines, ce nombre est descendu en dessous de la barre des 1 000 cas par jour (978 cas le 30 novembre, 958 cas le 01 décembre 2020 et 932 nouveaux cas le 02 décembre 2020).

Avec 5 979 nouveaux cas notifiés entre le 26 novembre et le 02 décembre 2020, le nombre de cas cumulés a connu un accroissement de 7,6 % versus 8,9 % entre le 19 et le 25 novembre 2020.

Cet accroissement du nombre de cas cumulés est chiffré à 45,5 % en un mois (entre le 02 novembre et le 02 décembre 2020) versus 13 % entre le 02 octobre et le 02 novembre 2020.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste supérieur à 10 par jour et ce depuis le 05 novembre 2020 (entre 12 et 23 décès par jour) avec une moyenne journalière de 16,6 décès.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 02 décembre 2020 en Algérie

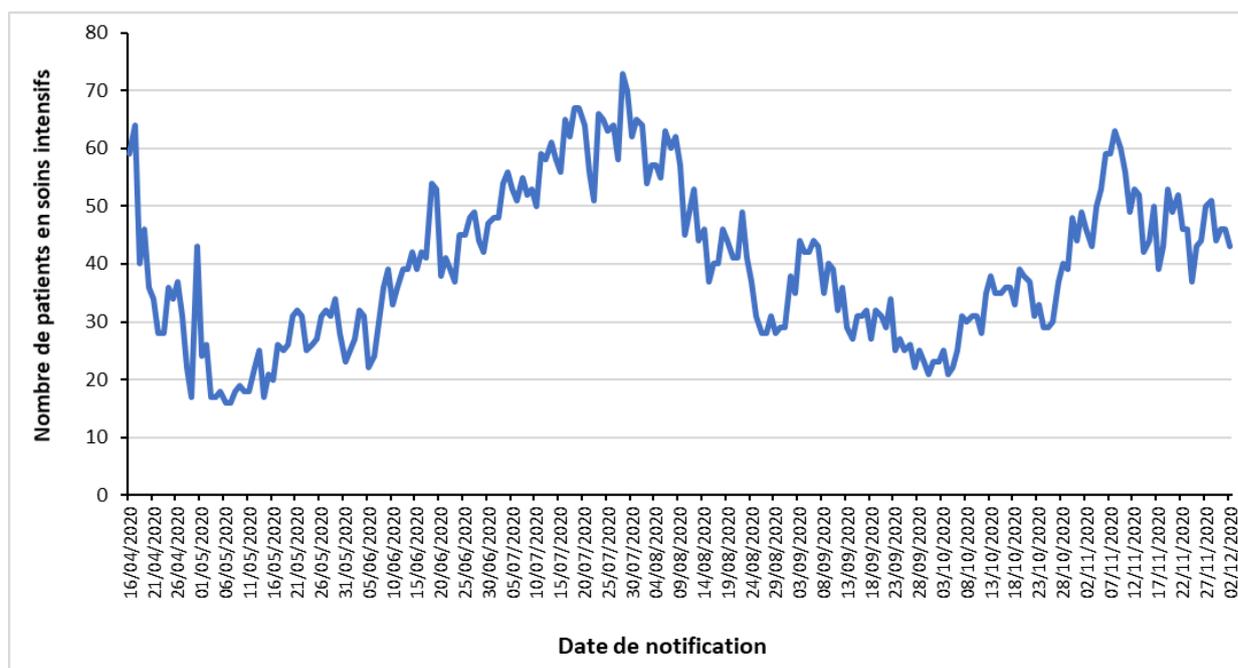
Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	585
	Nombre cumulé	54 990
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		43
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

*ND : données non disponible à notre niveau.

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 02 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

Depuis le 04 octobre 2020, où 21 patients étaient sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs, nous avons observé une augmentation de ce chiffre qui a atteint les 63 patients le 08 novembre 2020. Depuis cette date, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 cas (entre 53 et 39).

Le 02 décembre 2020, 43 patients sont sous assistance respiratoire, soit 03 patients de moins par rapport aux données de la veille.

3.

Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** : RAS
- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

Le 01 décembre 2020, une réunion sur le Mécanisme COVAX a été organisée au Ministère de la Santé par la Directrice Générale de la Pharmacie et des Equipements de Santé à laquelle ont participé le Directeur Général de l'Institut Pasteur d'Algérie et les équipes techniques de l'OMS et de l'UNICEF. Cette réunion a permis de faire le point sur le processus d'engagement du pays dans le Mécanisme COVAX et les activités d'assistance technique qui seront soutenues par l'OMS et l'UNICEF, ainsi que de définir les prochaines étapes de la préparation à l'introduction des vaccins contre la COVID-19.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	255
Date du rapport :	04 décembre 2020
Date des Données	03 décembre 2020

1. Points saillants

- **843 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 03 décembre 2020, soit un **total de 85 932 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 195,74 pour 100 000 habitants ;
- **16 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 480 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,89 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **548 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 03 décembre 2020, soit un total **55 538 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **45 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Maintien jusqu'au 16 décembre 2020 du confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable à 34 wilayas dont Alger ;
- Reprise à compter du 06 décembre 2020 des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

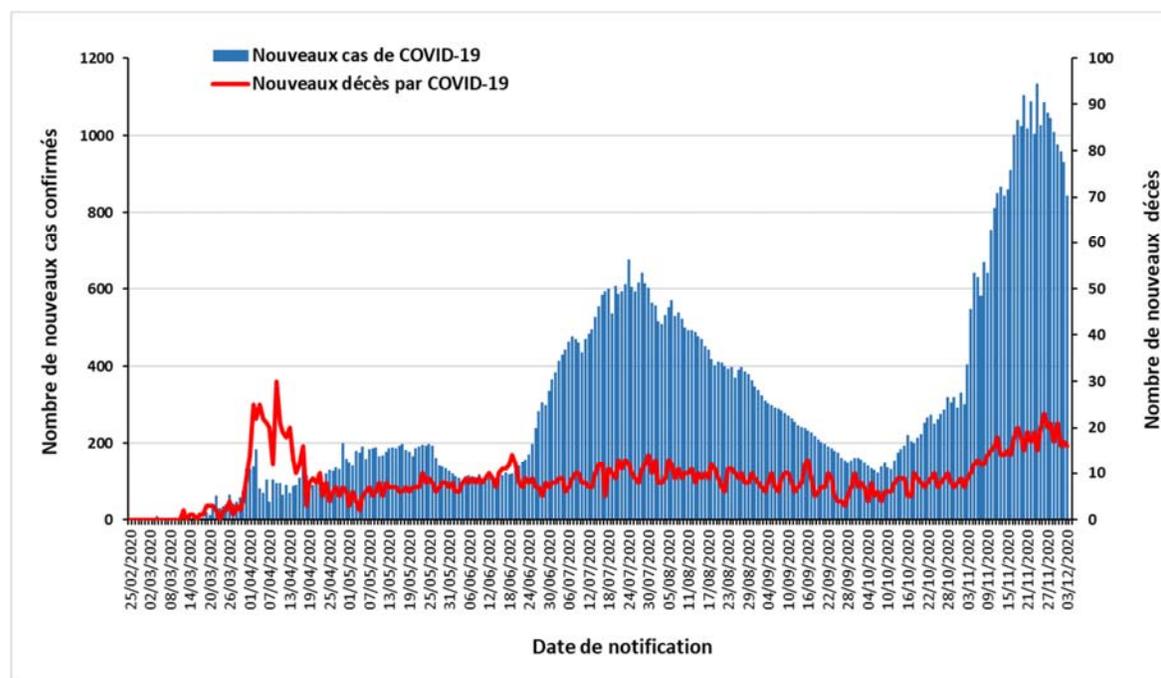
❖ Description Épidémiologique

A la date du 03 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **85 932 cas** dont **2 480 décès** avec un **taux d'incidence de 195,74 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,89%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 20 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilaya, âge et sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 03 décembre 2020 en Algérie



Le nombre de nouveaux cas le plus élevé enregistré en 24 heures depuis le début de l'épidémie en Algérie a été notifié le 24 novembre 2020, avec 1133 cas.

Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse continue du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

En effet, depuis le 30 novembre et pour la première fois depuis 02 semaines, ce nombre est descendu en dessous de la barre des 1 000 cas par jour (978 cas le 30 novembre, 958 cas le 01 décembre 2020, 932 cas le 02 décembre 2020 et 843 nouveaux cas le 03 décembre 2020).

Avec 85 932 cas cumulés enregistrés le 03 décembre contre 80 168 le 27 novembre 2020, le taux d'accroissement est de 7,2 % en 07 jours versus 8,7 % entre le 20 et le 26 novembre 2020.

L'accroissement du nombre de cas cumulés est chiffré à 46% en un mois (entre le 03 novembre et le 03 décembre 2020) versus 13,4 % entre le 03 octobre et le 03 novembre 2020.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste supérieur à 10 par jour et ce depuis le 05 novembre 2020 (entre 12 et 23 décès par jour) avec une moyenne journalière de 16,6 décès.

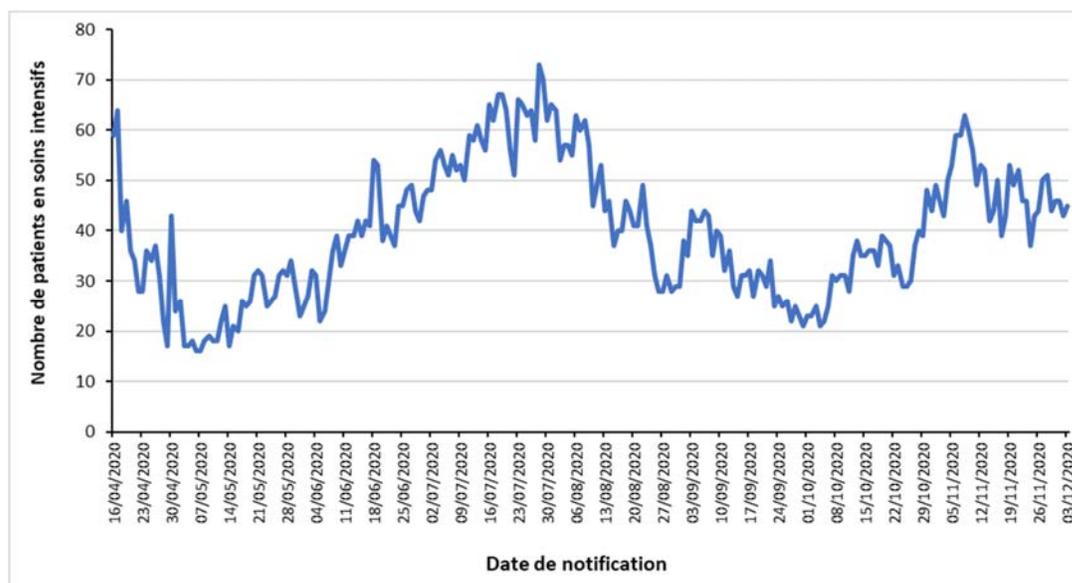
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 03 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	548
	Nombre cumulé	55 538
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		556
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		45
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 03 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

Depuis le 04 octobre 2020, où 21 patients étaient sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs, nous avons observé une augmentation de ce chiffre qui a atteint les 63 patients le 08 novembre 2020.

Depuis cette date, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 cas (entre 53 et 39). Le 03 décembre 2020, 45 patients sont sous assistance respiratoire, soit 02 patients de plus par rapport aux données de la veille.

3.

Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

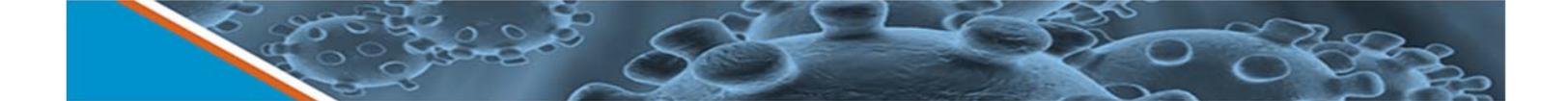
Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

- 
- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS
 - ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS
-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	256
Date du rapport :	05 décembre 2020
Date des Données	04 décembre 2020

1. Points saillants

- **803 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 04 décembre 2020, soit un **total de 86 735 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 197,57 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 492 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,87 % ;
- **12 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **541 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 04 décembre 2020, soit un total **56 079 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **40 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Maintien jusqu'au 16 décembre 2020 du confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable à 34 wilayas dont Alger ;
- Reprise à compter du 06 décembre 2020 des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

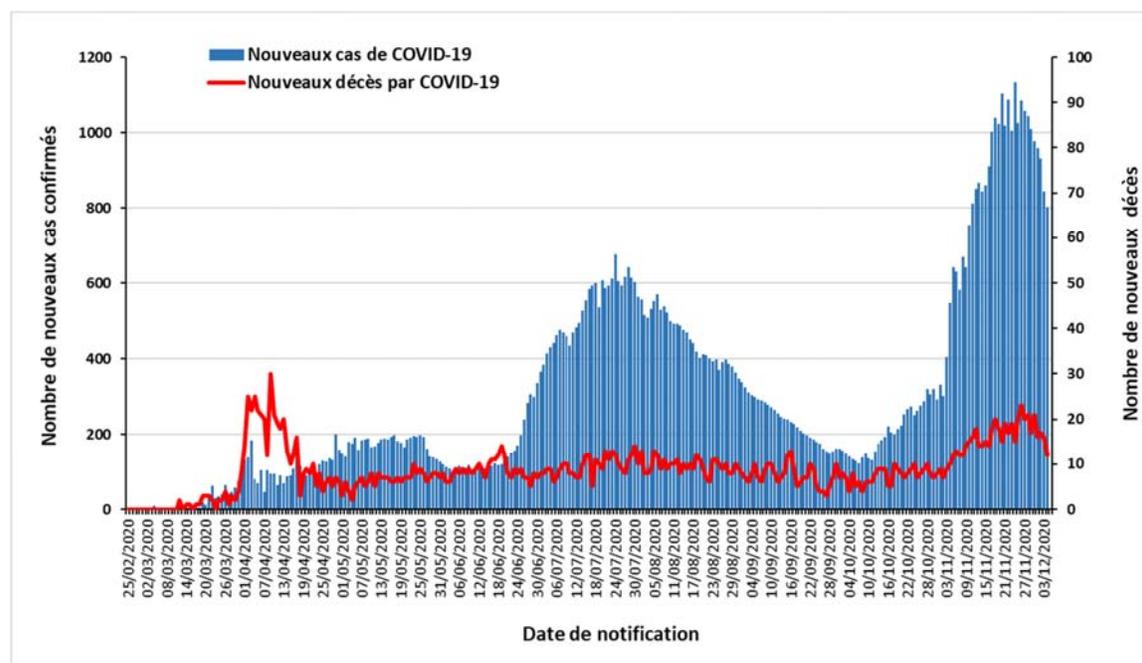
❖ Description Épidémiologique

A la date du 04 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **86 735 cas** dont **2 492 décès** avec un **taux d'incidence de 197,57 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,87%**.

Durant les dernières 24 heures, 12 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 23 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilaya, âge et sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 04 décembre 2020 en Algérie



Le nombre de nouveaux cas le plus élevé enregistré en 24 heures depuis le début de l'épidémie en Algérie a été notifié le 24 novembre 2020, avec 1133 cas.

Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

En effet, depuis le 30 novembre et pour la première fois depuis 02 semaines, ce nombre est descendu en dessous de la barre des 1 000 cas par jour (978 cas le 30 novembre, 958 cas le 01 décembre, 932 cas le 02 décembre, 843 cas le 03 décembre et 803 nouveaux cas le 04 décembre 2020).

Avec 86 735 cas cumulés enregistrés le 04 décembre contre 81 212 cas le 28 novembre 2020, le taux d'accroissement est de 6,8 % en 07 jours versus 8,7 % entre le 21 et le 27 novembre 2020. Signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste supérieur à 10 par jour et ce depuis le 05 novembre 2020 (entre 12 et 23 décès par jour) avec une moyenne journalière de 16,4 décès.

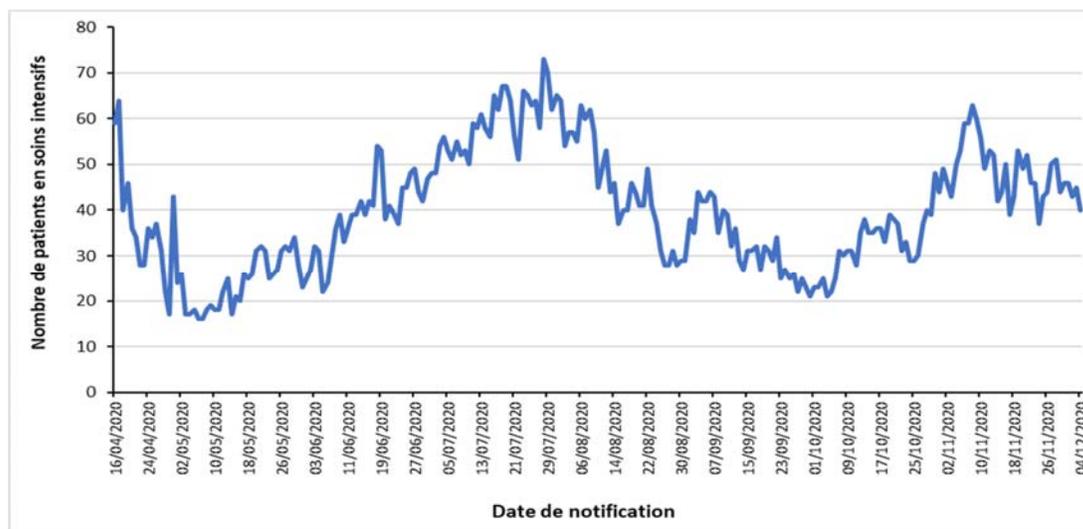
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 04 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	54&
	Nombre cumulé	56 079
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		656
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		40
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 04 décembre 2020 en Algérie.

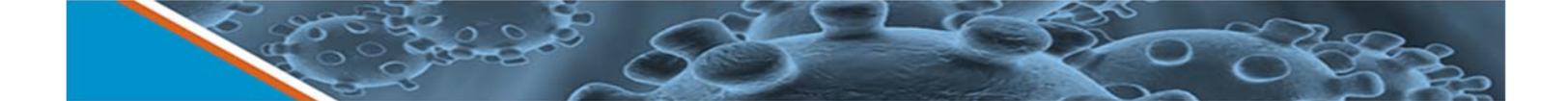


Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

Depuis le 04 octobre 2020, où 21 patients étaient sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs, nous avons observé une augmentation de ce chiffre qui a atteint les 63 patients le 08 novembre 2020.

Depuis cette date, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 cas (entre 53 et 39). Le 04 décembre 2020, 40 patients sont sous assistance respiratoire, soit 05 patients de moins par rapport aux données de la veille.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte



❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts : RAS**

❖ **Laboratoire : RAS**

❖ **Logistique : RAS**

❖ **Partenariat : RAS**

- 
- ❖ **Communication du risque** : RAS
 - ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS
-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	257
Date du rapport :	06 décembre 2020
Date des Données	05 décembre 2020

1. Points saillants

- **772 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 05 décembre 2020, soit un **total de 87 502 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 199,32 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 501 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,86 % ;
- **21 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **538 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 05 décembre 2020, soit un total **56 617 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **48 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

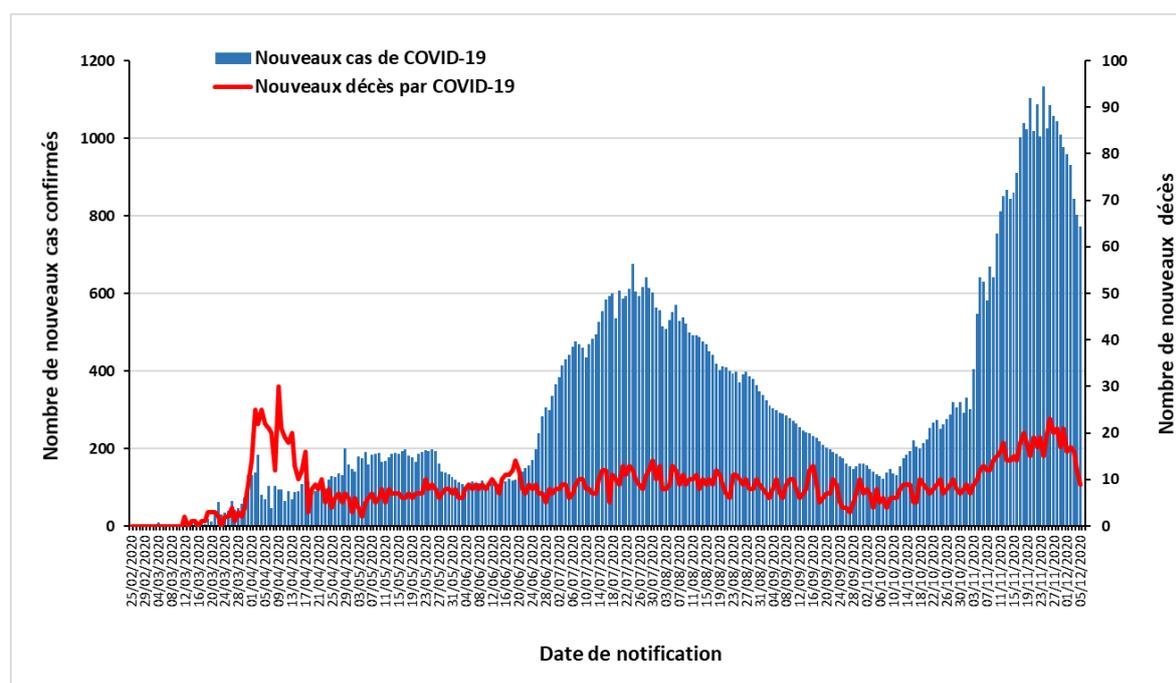
❖ Description Épidémiologique

A la date du 05 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **87 502 cas** dont **2 501 décès** avec un **taux d'incidence de 199,32/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,86%**.

Durant les dernières 24 heures, 21 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 16 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 05 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Le 05 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 800 cas (772 nouveaux cas).

Avec 87 502 cas cumulés enregistrés le 05 décembre contre 82 221 cas le 29 novembre 2020, le taux d'accroissement est de 6,4 % en 07 jours versus 8,5 % entre le 22 et le 28 novembre 2020. Signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

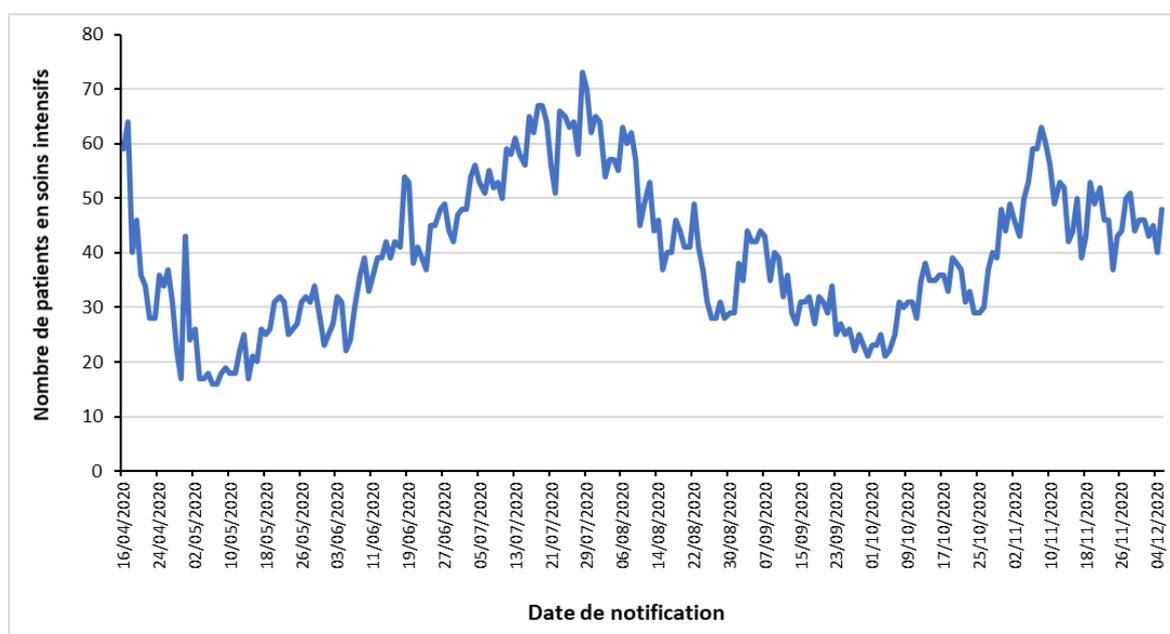
Pour ce qui est de la mortalité : pour la première fois depuis 01 mois, le nombre de nouveaux décès est descendu ce jour en dessous de la barre des 10 décès (09 nouveaux décès).

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 05 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	538
	Nombre cumulé	56 617
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		483
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		49
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%. Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 05 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients hospitalisé en services de soins intensif (entre 53 et 39). Le 05 décembre 2020, 48 patients sont sous assistance respiratoire, soit 08 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa,

Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	258
Date du rapport :	07 décembre 2020
Date des Données	06 décembre 2020

1. Points saillants

- **750 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 06 décembre 2020, soit un **total de 88 252 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 201,03 pour 100 000 habitants ;
- **15 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 516 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,85 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **529 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 06 décembre 2020, soit un total **57 146 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **44 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Reprise ce jour le 06 décembre 2020 des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

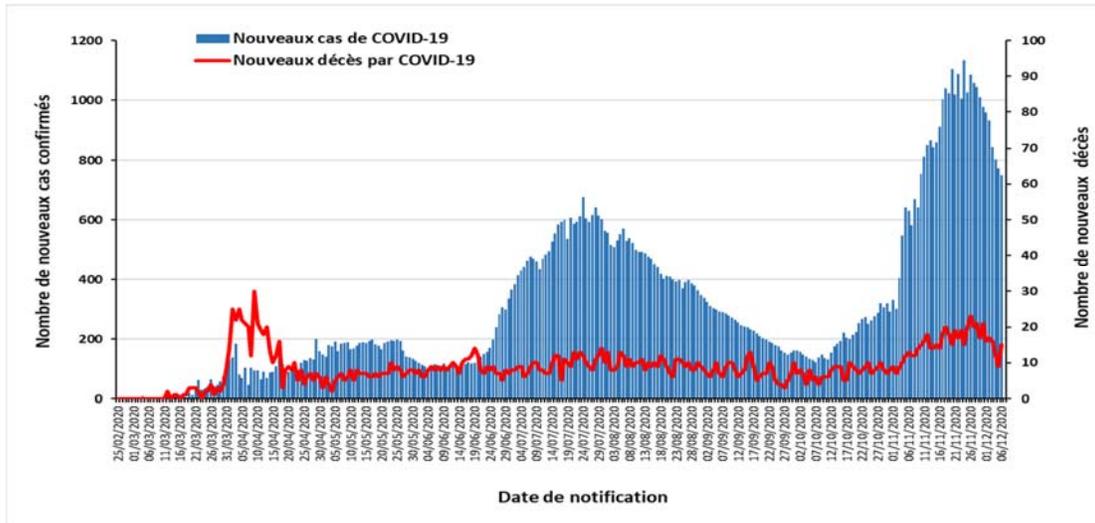
❖ Description Épidémiologique

A la date du 06 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **88 252 cas** dont **2 516 décès** avec un **taux d'incidence de 201,03/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,85%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 18 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 06 décembre 2020 en Algérie

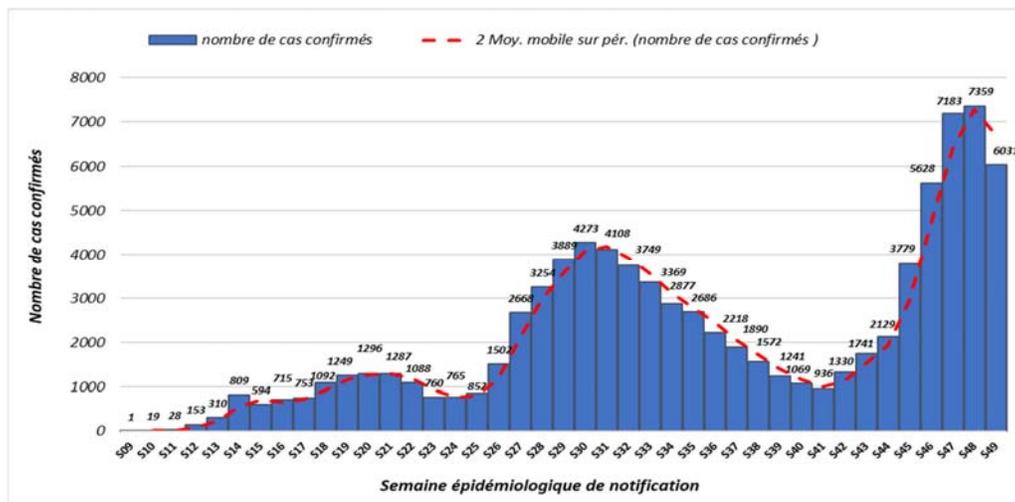


Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Le 05 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 800 cas.

Avec 88 252 cas cumulés enregistrés le 06 décembre 2020 versus 83 199 cas le 30 novembre 2020, le taux d'accroissement est de **6,1 %**, versus **8,4 %** entre le 23 et le 29 novembre 2020 et **9,1 %** entre le 16 et le 22 novembre 2020, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour (bien que 09 décès aient été notifiés le 05 décembre 2020). 15 nouveaux décès ont été notifiés le 06 décembre 2020 avec un taux de létalité de 2,85%.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 06 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré à la semaine N°48 avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de cas enregistrés de la semaine épidémiologique N°41 à la semaine N°48, nous observons une baisse de 18% entre les semaines N°48 et N°49.

6 031 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°49 (30 novembre au 06 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 861,6 cas avec des extrêmes allant de 978 à 750 nouveaux cas.

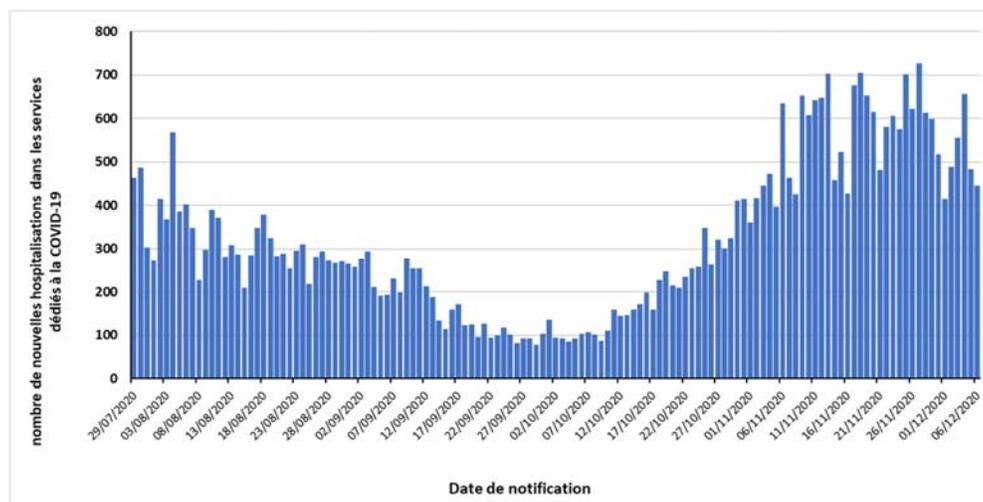
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°49 passant de 16,76/100 000 hbts à 13,74/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 06 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	529
	Nombre cumulé	57 146
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		445
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		44
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%. Au 25 novembre 2020, le taux d'occupation des lits d'hospitalisation COVID-19 était de 40,15% et le taux d'occupation pour les lits de réanimation COVID-19 était de 38,94%.

Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 06 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 06 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients hospitalisé en services de soins intensifs (entre 53 et 39). Le 06 décembre 2020, 44 patients sont sous assistance respiratoire, soit 04 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa,



Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	259
Date du rapport :	08 décembre 2020
Date des Données	07 décembre 2020

1. Points saillants

- **573 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 07 décembre 2020, soit un **total de 88 825 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 202,33 pour 100 000 habitants ;
- **11 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 527 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,84 % ;
- **17 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **502 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 07 décembre 2020, soit un total **57 648 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **38 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

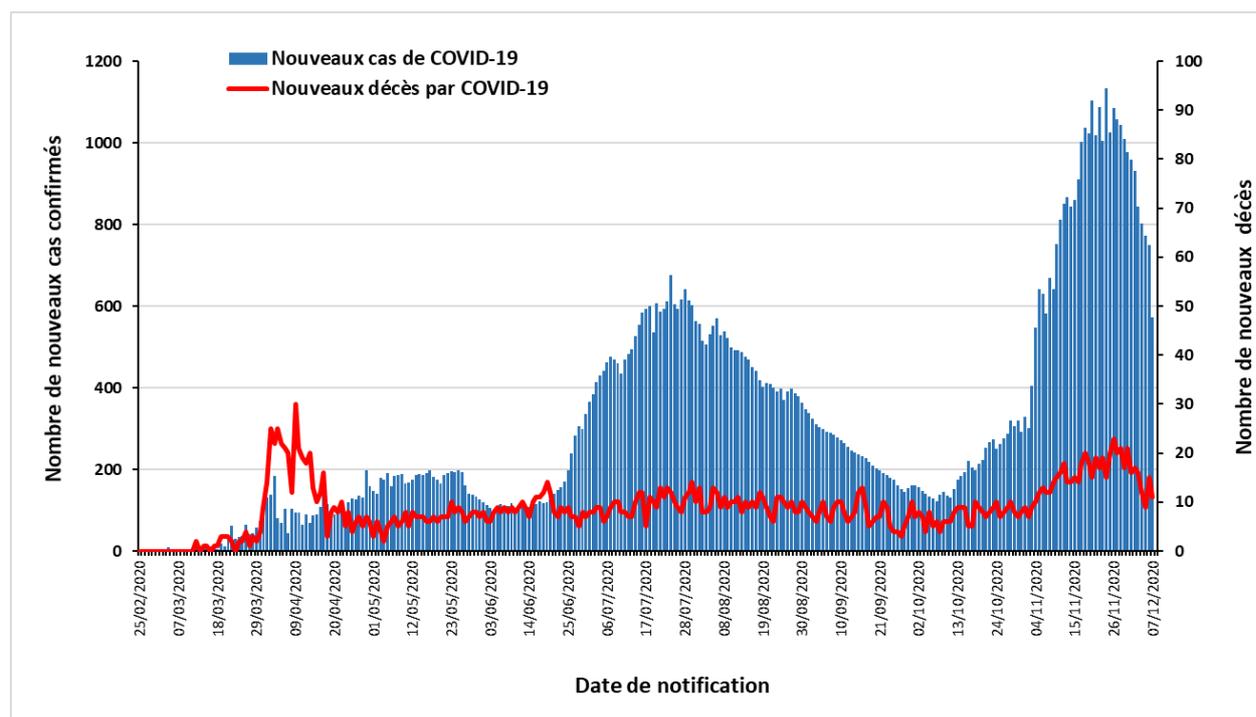
❖ Description Épidémiologique

A la date du 07 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **88 825 cas** dont **2 527 décès** avec un **taux d'incidence de 202,33 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,84%**.

Durant les dernières 24 heures, 17 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19 et 17 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 07 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Avec 573 nouveaux cas notifiés le 07 novembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 600 cas.

Avec 88 825 cas cumulés enregistrés le 07 décembre 2020 versus 84 152 cas le 01 décembre 2020, le taux d'accroissement est estimé à **5,6 %**, versus **8,1 %** entre le 24 et le 30 novembre 2020 et **9 %** entre le 17 et le 23 novembre 2020, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

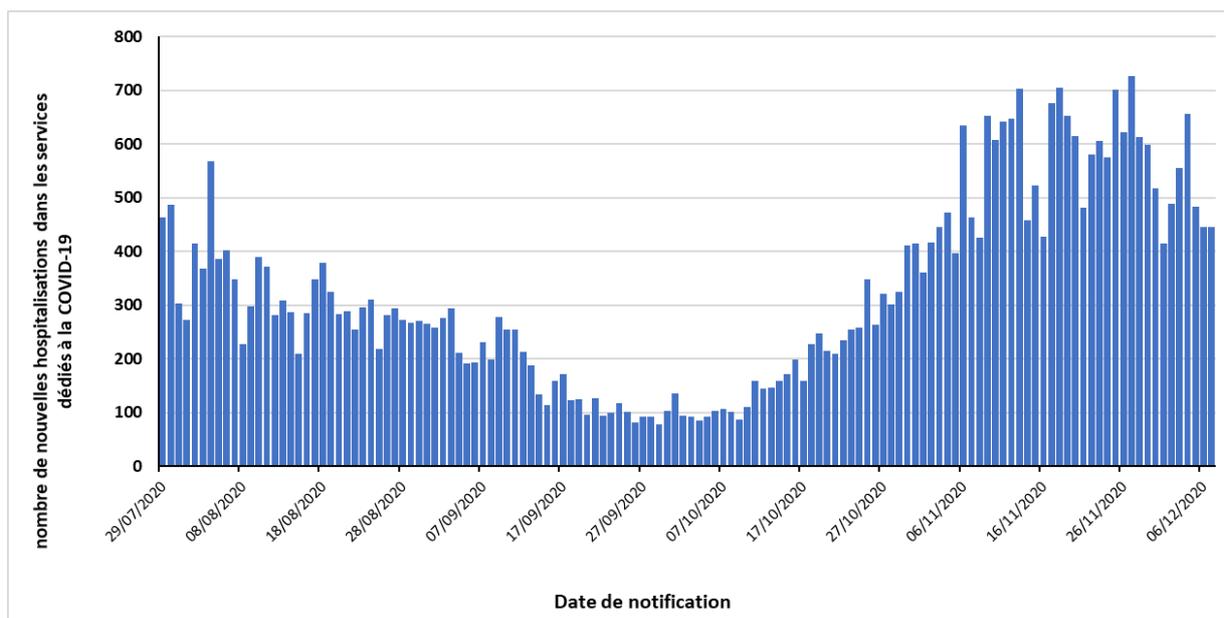
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour. Avec 11 nouveaux décès notifiés le 07 décembre 2020, le taux de létalité est passé à 2,84%.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 07 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	502
	Nombre cumulé	57 648
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		446
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		38
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

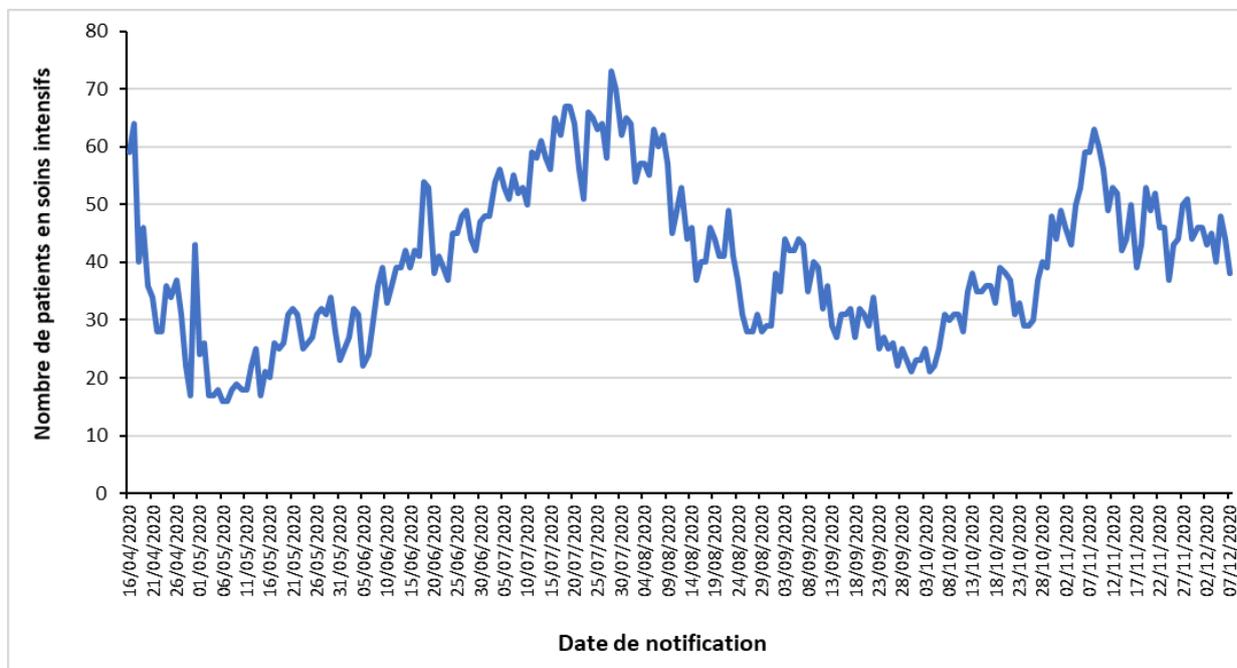
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 07 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 07 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients hospitalisé en services de soins intensifs (entre 53 et 39). Le 07 décembre 2020, 38 patients sont sous assistance respiratoire, soit 06 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3.

Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

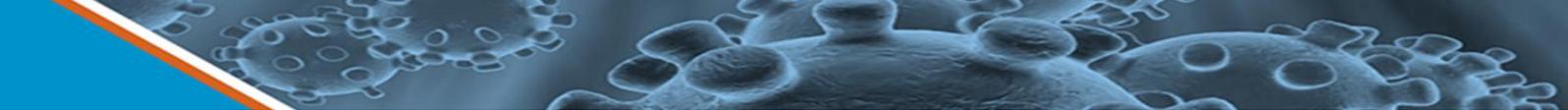
Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.

- 
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS
 - ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS
-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	260
Date du rapport :	09 décembre 2020
Date des Données	08 décembre 2020

1. Points saillants

- **591 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 08 décembre 2020, soit un **total de 89 416 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 203,68 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 539 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,84 % ;
- **10 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **498 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 08 décembre 2020, soit un total **58 146 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **44 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

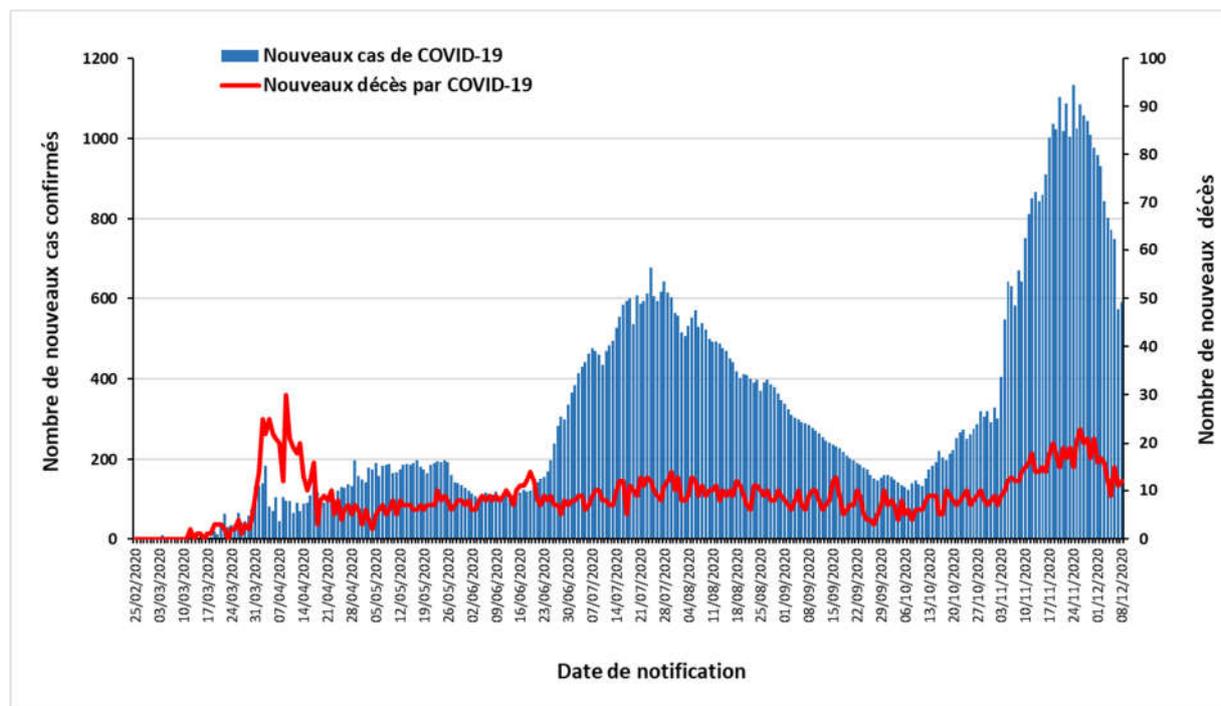
❖ Description Épidémiologique

A la date du 08 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **89 416 cas** dont **2 539 décès** avec un **taux d'incidence de 203,68 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,84%**.

Durant les dernières 24 heures, 10 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 22 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 16 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 08 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Le taux d'accroissement du nombre de cas cumulés a connu une diminution significative, il est passée de 9 % (entre le 18 et le 24 novembre 2020) à 7,9 % (entre le 25 novembre et le 01 décembre 2020) pour atteindre 5,1 % entre le 02 et le 08 décembre 2020.

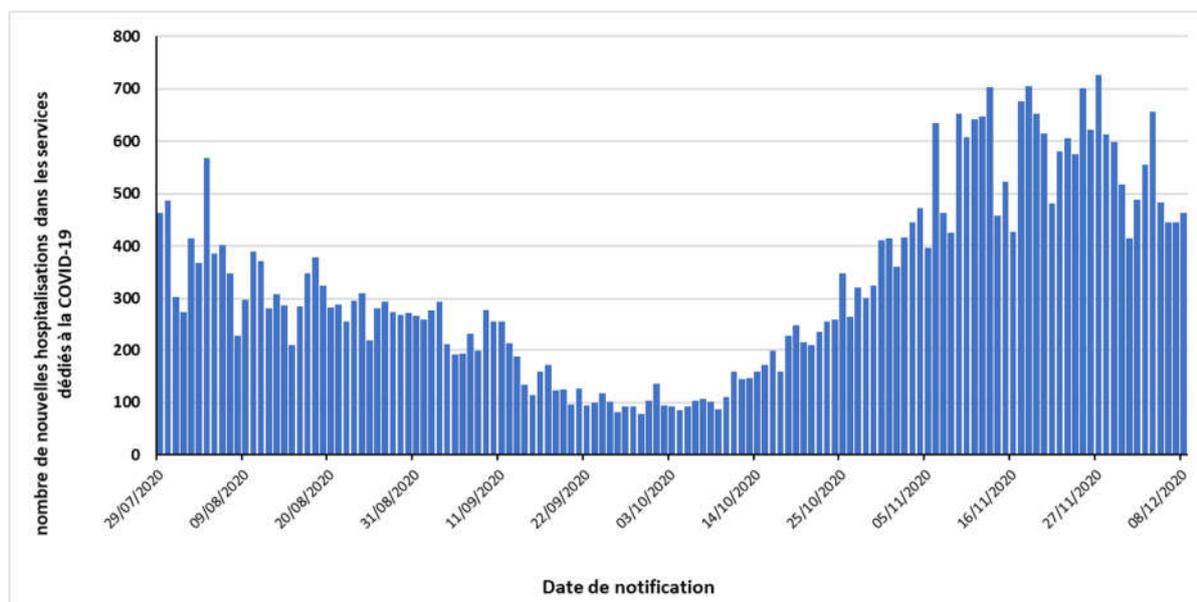
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour. Avec 12 nouveaux décès notifiés le 08 décembre 2020, le taux de létalité est de 2,84% et le taux de mortalité est de 5,78/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 08 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	498
	Nombre cumulé	58 146
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		464
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		44
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

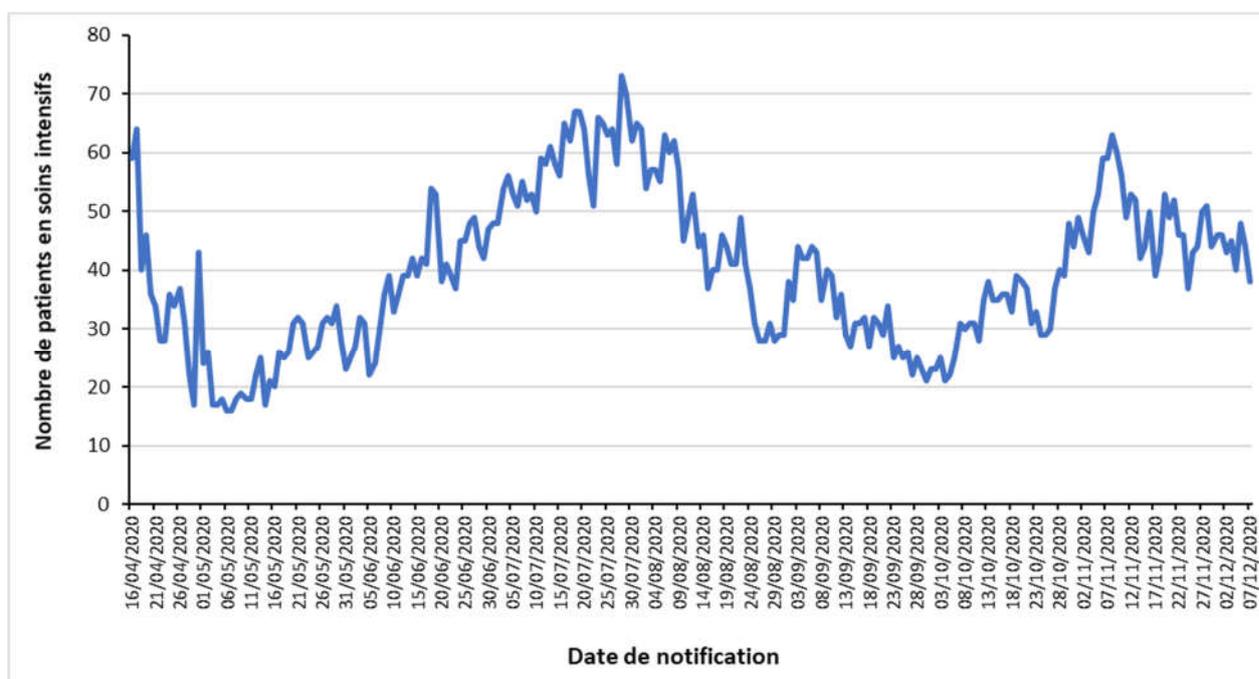
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 08 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 08 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 08 décembre 2020, 44 patients sont sous assistance respiratoire, soit 06 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

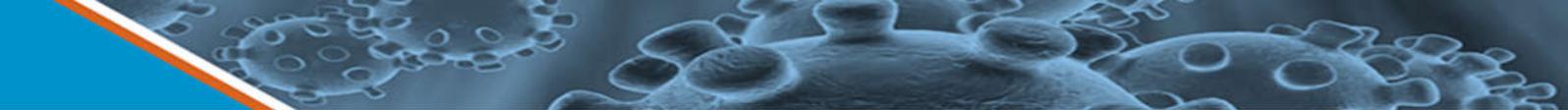
Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.

- 
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS
 - ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS
-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	261
Date du rapport :	10 décembre 2020
Date des Données	09 décembre 2020

1. Points saillants

- **598 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 09 décembre 2020, soit un **total de 90 014 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 205,04 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 551 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,83 % ;
- **16 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **508 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 09 décembre 2020, soit un total **58 654 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **42 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

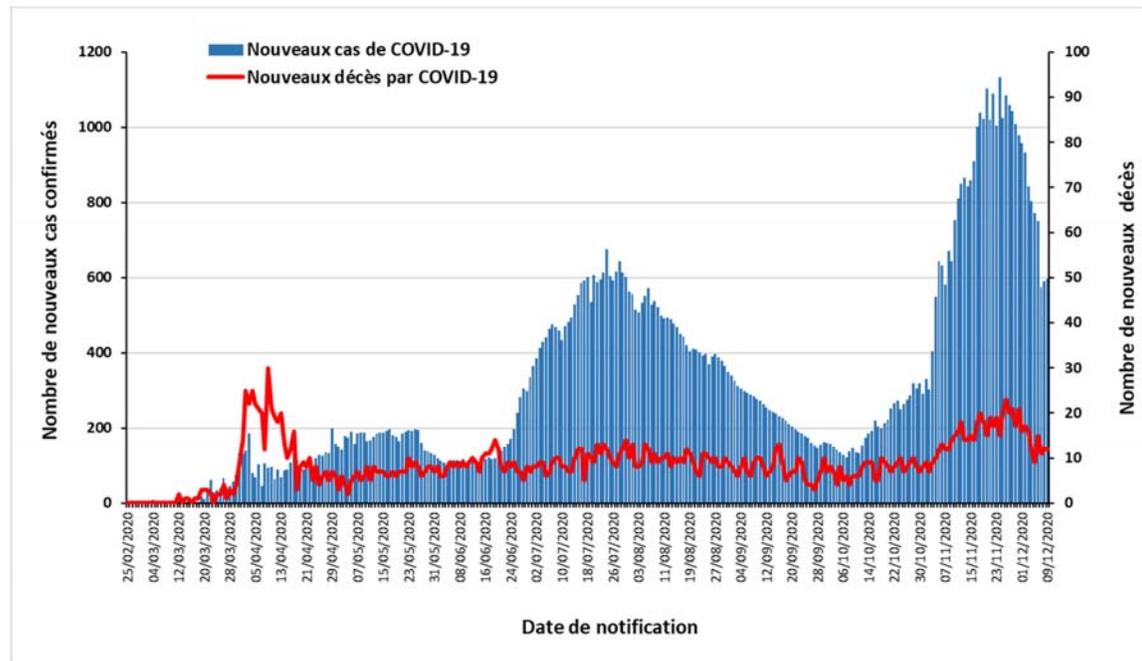
❖ Description Épidémiologique

A la date du 09 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **90 014 cas** dont **2 551 décès** avec un **taux d'incidence de 205,04/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,83%**.

Durant les dernières 24 heures, 16 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 30 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 18 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 09 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Le taux d'accroissement du nombre de cas cumulés a connu une diminution significative, il est passée de 8,9 % (entre le 19 et le 25 novembre 2020) à 7,6 % (entre le 26 novembre et le 02 décembre 2020) pour atteindre 4,8 % entre le 03 et le 09 décembre 2020.

Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour. Avec 12 nouveaux décès notifiés le 09 décembre 2020, à l'échelle nationale, le taux de létalité est de 2,83% et le taux de mortalité est de 5,81/100 000 habitants.

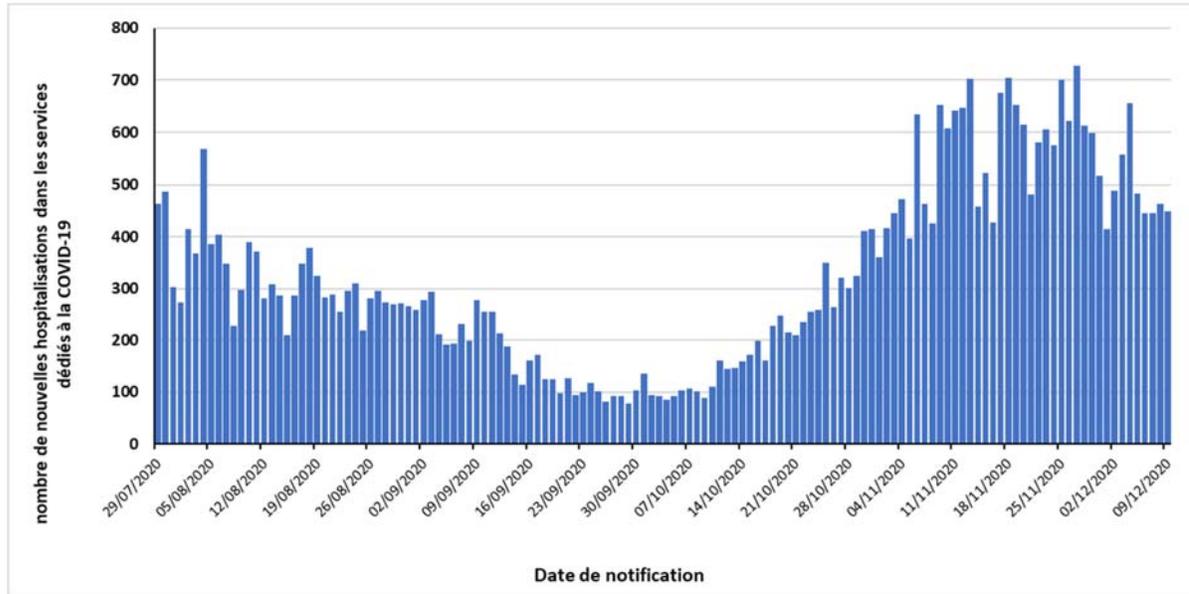
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 09 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	508
	Nombre cumulé	58 654
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		449
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		42
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.



Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 09 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 09 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 09 décembre 2020, 42 patients sont sous assistance respiratoire, soit 02 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.

- 
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS
 - ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS
-

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	262
Date du rapport :	11 décembre 2020
Date des Données	10 décembre 2020

1. Points saillants

- **565 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 10 décembre 2020, soit un **total de 90 579 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 206,33 pour 100 000 habitants ;
- **10 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 561 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,83 % ;
- **10 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **481 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 10 décembre 2020, soit un total **59 135 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **44 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

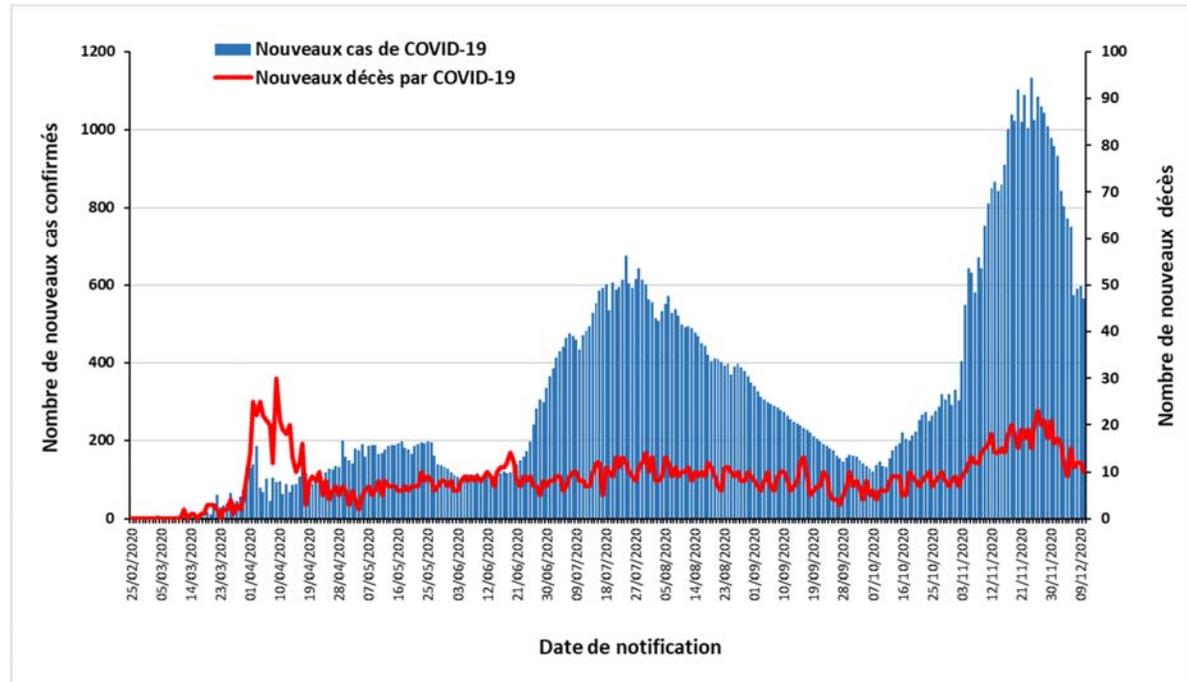
❖ Description Épidémiologique

A la date du 10 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **90 579 cas** dont **2 561 décès** avec un **taux d'incidence de 206,33/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,83%**.

Durant les dernières 24 heures, 10 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 16 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 22 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 10 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Le taux d'accroissement du nombre de cas cumulés a connu une diminution significative, il est passée de **8,7 %** (entre le 20 et le 26 novembre 2020) à **7,2 %** (entre le 27 novembre et le 03 décembre 2020) pour atteindre **4,4 %** entre le 04 et le 10 décembre 2020.

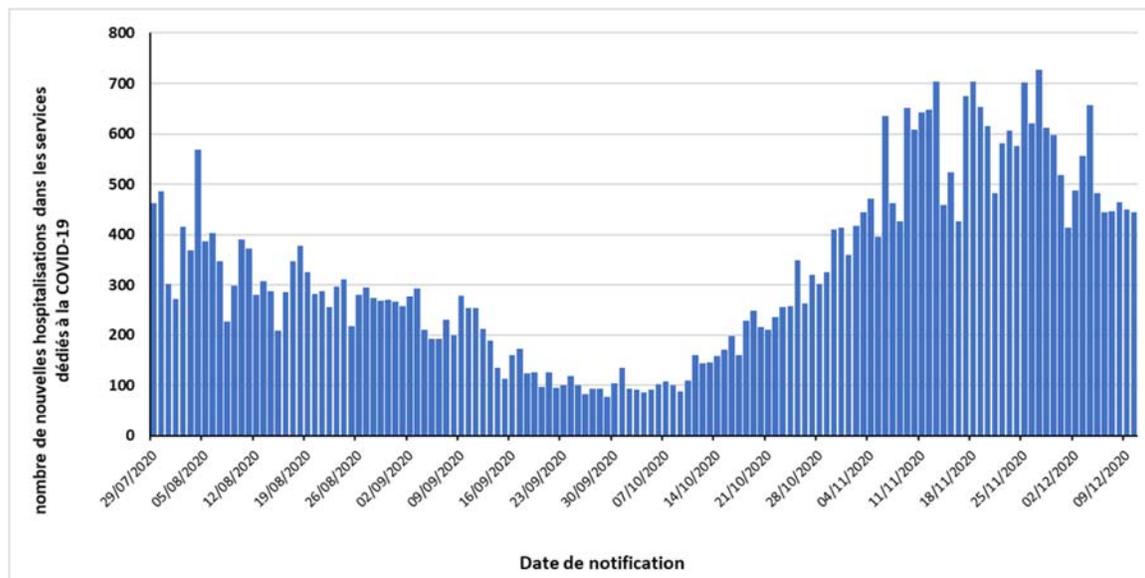
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour. Avec 10 nouveaux décès notifiés le 10 décembre 2020, le taux de létalité est de 2,83% et le taux de mortalité est de 5,83/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 10 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	481
	Nombre cumulé	59 135
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		445
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		44
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 10 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 10 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 10 décembre 2020, 44 patients sont sous assistance respiratoire, soit 02 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.

- 
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	263
Date du rapport :	12 décembre 2020
Date des Données	11 décembre 2020

1. Points saillants

- **542 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 11 décembre 2020, soit un **total de 91 121 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 207,56 pour 100 000 habitants ;
- **11 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 572 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **455 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 11 décembre 2020, soit un total **59 590 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

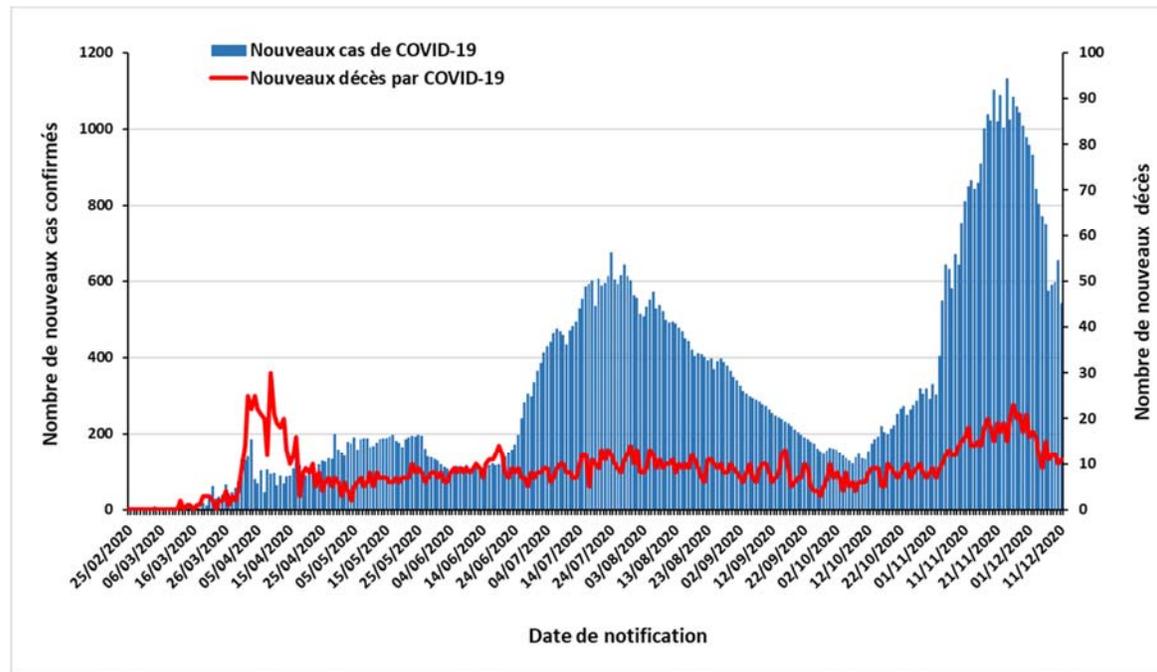
❖ Description Épidémiologique

A la date du 11 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **91 121 cas** dont **2 572 décès** avec un **taux d'incidence de 207,56/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,82%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 18 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 16 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 11 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Le taux d'accroissement du nombre de cas cumulés a connu une diminution significative, il est passée de **8,7 %** (entre le 21 et le 27 novembre 2020) à **6,8 %** (entre le 28 novembre et le 04 décembre 2020) pour atteindre **4,1 %** entre le 05 et le 11 décembre 2020.

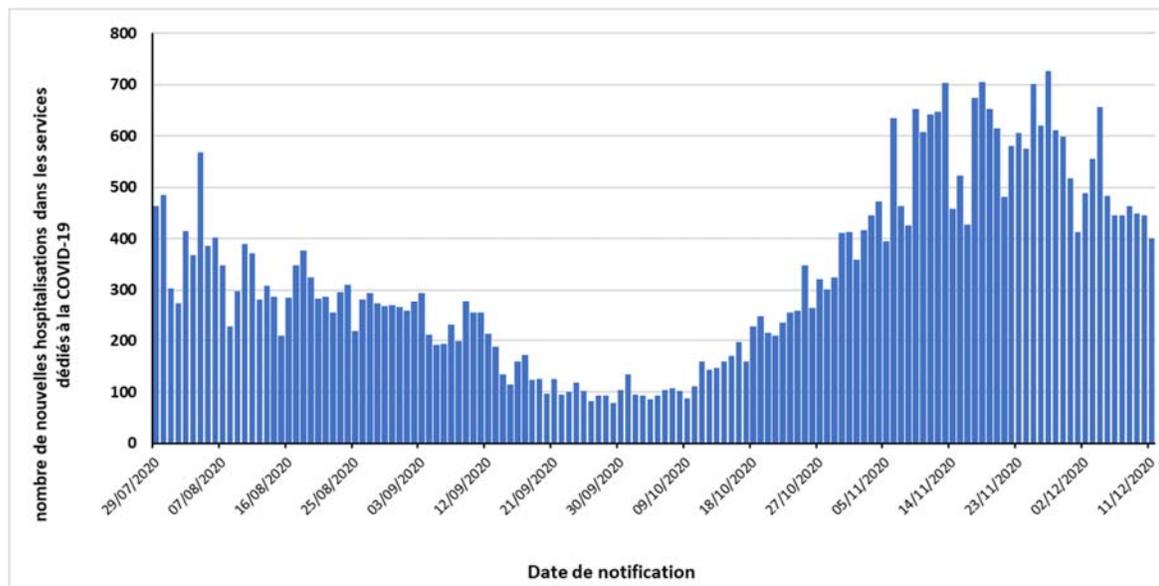
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste au-dessus de la barre des 10 décès par jour. Avec 11 nouveaux décès notifiés le 11 décembre 2020, le taux de létalité est de 2,82% et le taux de mortalité est de 5,86/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 11 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	455
	Nombre cumulé	59 590
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		401
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 11 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 11 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une légère diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 11 décembre 2020, 46 patients sont sous assistance respiratoire, soit 02 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable , à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

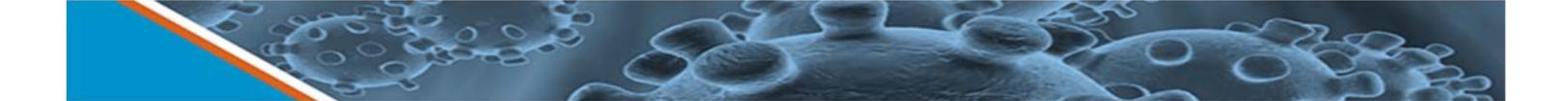
Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.

- 
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	264
Date du rapport :	13 décembre 2020
Date des Données	12 décembre 2020

1. Points saillants

- **517 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 12 décembre 2020, soit un **total de 91 638 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 208,74 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 584 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82 % ;
- **21 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **438 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 12 décembre 2020, soit un total **60 028 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **42 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

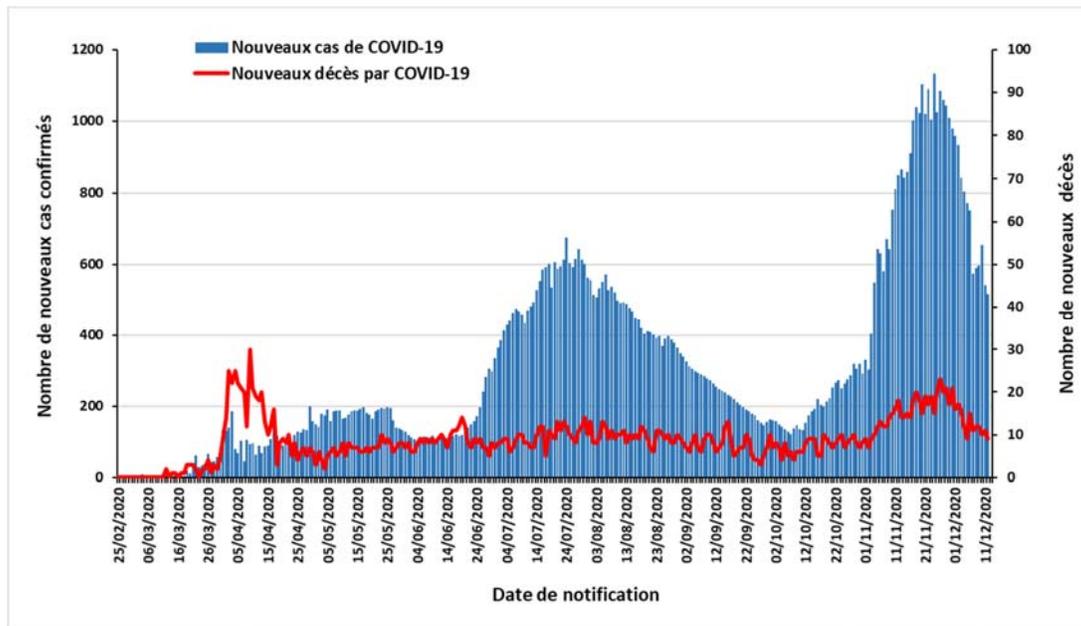
❖ Description Épidémiologique

A la date du 12 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **91 638 cas** dont **2 584 décès** avec un **taux d'incidence de 208,74/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,82%**.

Durant les dernières 24 heures, 21 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 11 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 16 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 12 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Le taux d'accroissement du nombre de cas cumulés a connu une diminution significative, il est passée de **8,5 %** (entre le 22 et le 28 novembre 2020) à **6,4 %** (entre le 29 novembre et le 05 décembre 2020) pour atteindre **3,8 %** entre le 06 et le 12 décembre 2020.

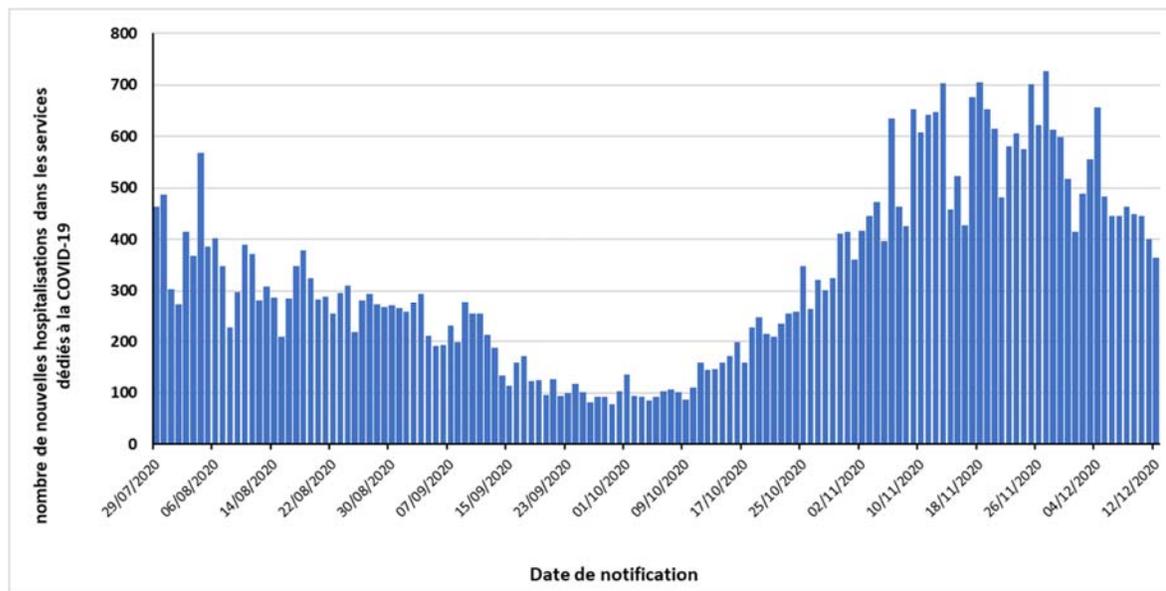
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès après être resté au-dessus de la barre des 10 décès par jour depuis le 5 novembre 2020 (exception faite pour le 05 décembre ou 09 décès étaient déclarés), est descendu ce jour à 09 décès. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82% et le taux de mortalité est de 5,89/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 12 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	438
	Nombre cumulé	60 028
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		401
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		42
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

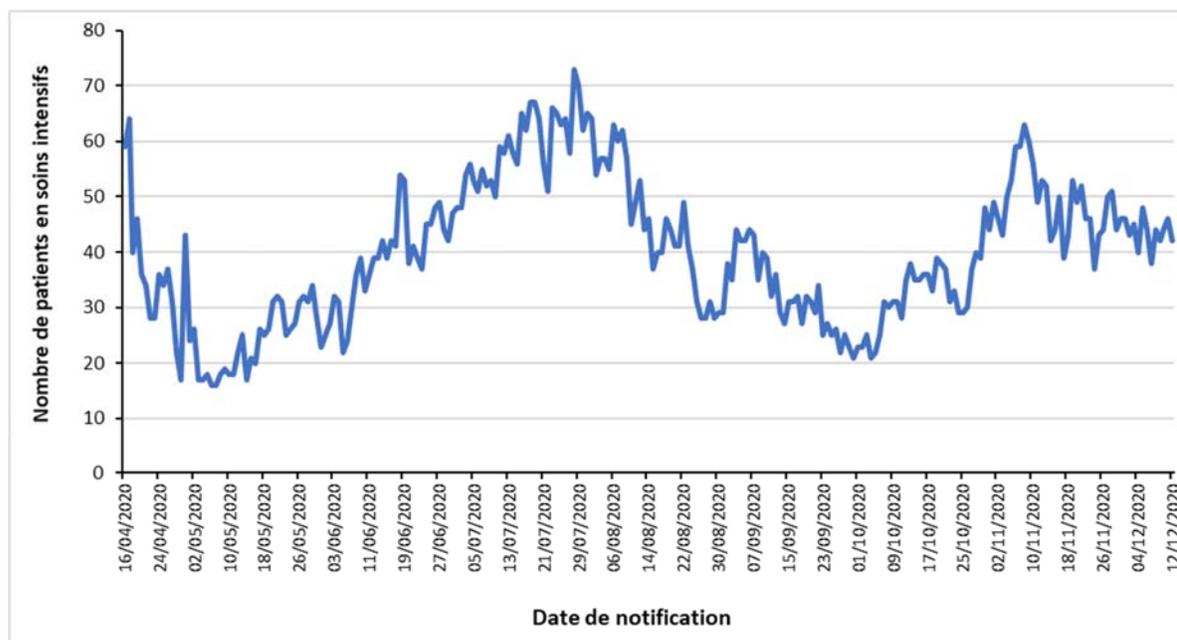
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 12 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 12 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 12 décembre 2020, 42 patients sont sous assistance respiratoire, soit 04 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

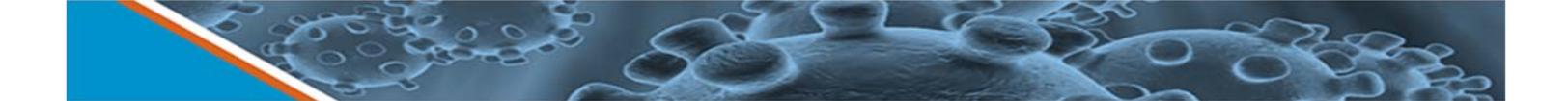
Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.

- 
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

La demande de vaccin a été transmise par le Ministère de la Santé pour confirmer la participation de l'Algérie au mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	265
Date du rapport :	14 décembre 2020
Date des Données	13 décembre 2020

1. Points saillants

- **464 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 13 décembre 2020, soit un **total de 92 102 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 209,8 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 596 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **429 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 13 décembre 2020, soit un total **60 457 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

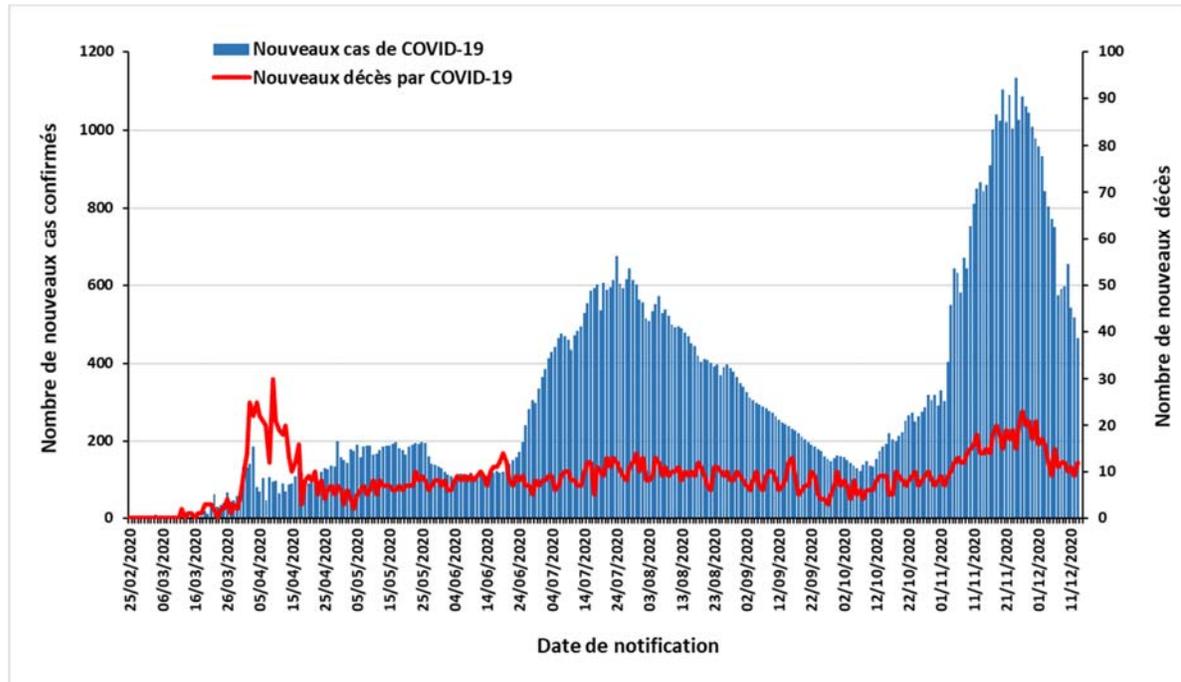
❖ Description Épidémiologique

A la date du 13 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **92 102 cas** dont **2 596 décès** avec un **taux d'incidence de 209,8 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,82%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 18 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 16 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

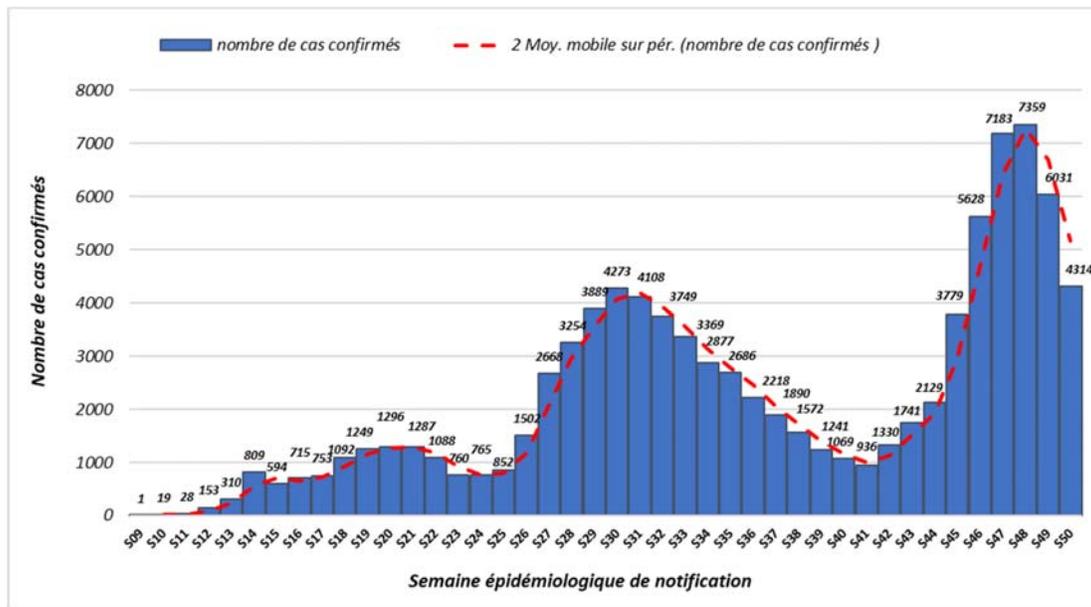
Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 13 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés.

Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 12 décès sont notifiés ce jour le 13 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,82% et le taux de mortalité est de 5,91/100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 13 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré à la semaine N°48 avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de cas enregistrés de la semaine épidémiologique N°41 à la semaine N°48, nous observons une baisse de 18% entre les semaines N°48 et N°49 et de 28% entre les semaines 49 et 50.

4 314 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°50 (7 au 13 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 616,3 cas.

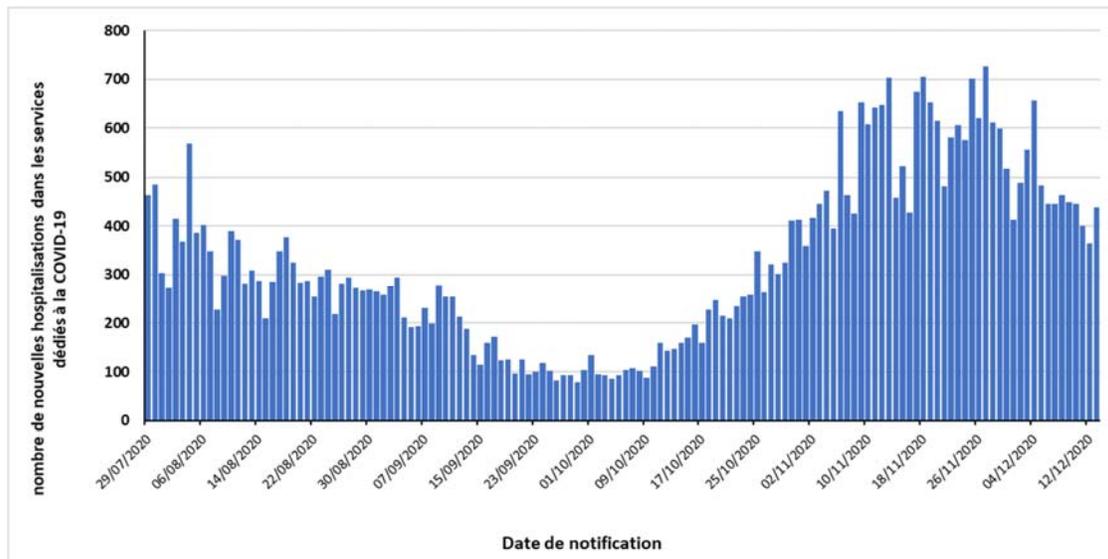
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°50 passant de 16,76/100 000 hbts à 09,83/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 13 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	429
	Nombre cumulé	60 457
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		439
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

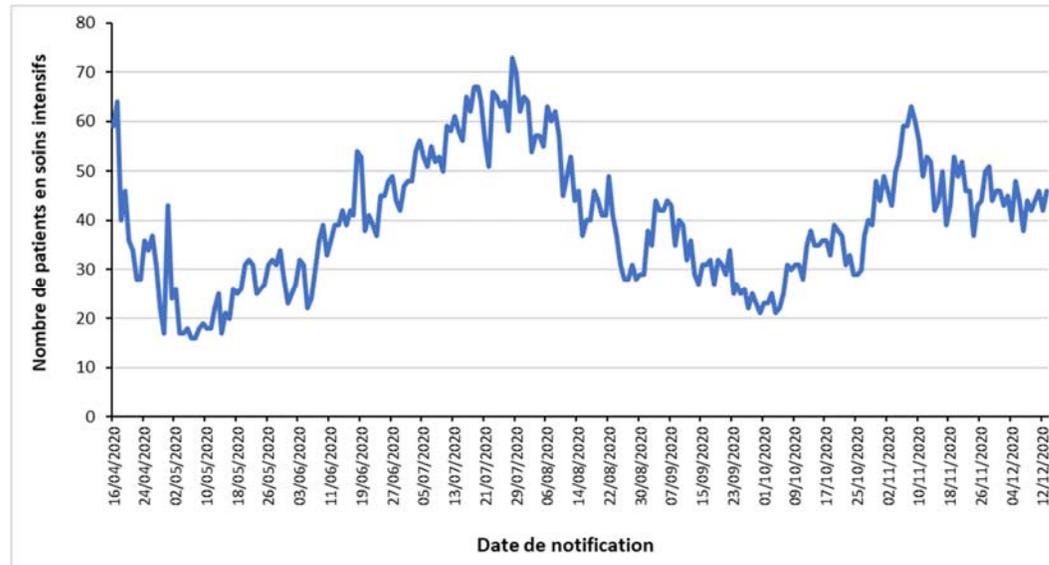
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 13 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 13 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 13 décembre 2020, 46 patients sont sous assistance respiratoire, soit 04 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts : RAS**

❖ **Laboratoire : RAS**

❖ **Logistique :**

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat : RAS**

❖ **Communication du risque : RAS**

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX :**

La demande de vaccin a été transmise par le Ministère de la Santé pour confirmer la participation de l'Algérie au mécanisme COVAX.



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	265
Date du rapport :	15 décembre 2020
Date des Données	14 décembre 2020

1. Points saillants

- **495 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 14 décembre 2020, soit un **total de 92 597 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 210,93 pour 100 000 habitants ;
- **13 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 609 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82 % ;
- **17 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **431 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 14 décembre 2020, soit un total **60 888 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **43 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

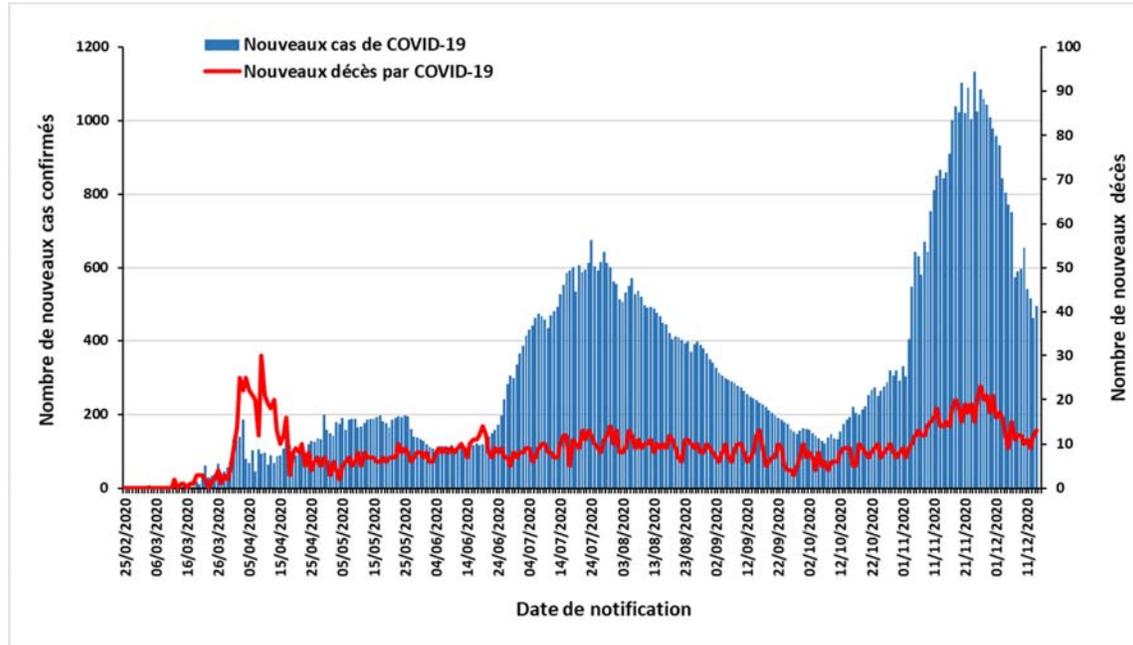
❖ Description Épidémiologique

A la date du 14 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **92 597 cas** dont **2 609 décès** avec un **taux d'incidence de 210,93/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,82%**.

Durant les dernières 24 heures, 17 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 14 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 17 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

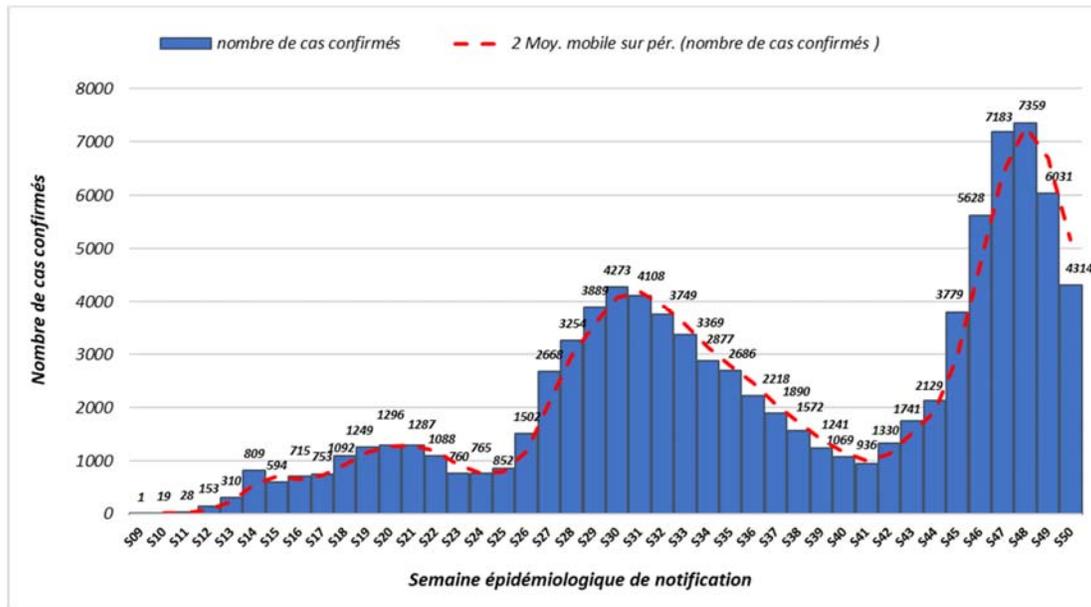
Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 14 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 le nombre de cas est descendu en dessous de la barre des 400 cas par jour.

Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 13 décès sont notifiés ce jour le 14 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,82% et le taux de mortalité est de 5,94/100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 13 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré à la semaine N°48 avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de cas enregistrés de la semaine épidémiologique N°41 à la semaine N°48, nous observons une baisse de 18% entre les semaines N°48 et N°49 et de 28% entre les semaines 49 et 50.

4 314 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°50 (7 au 13 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 616,3 cas.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°50 passant de 16,76/100 000 hbts à 09,83/100 000 hbts.

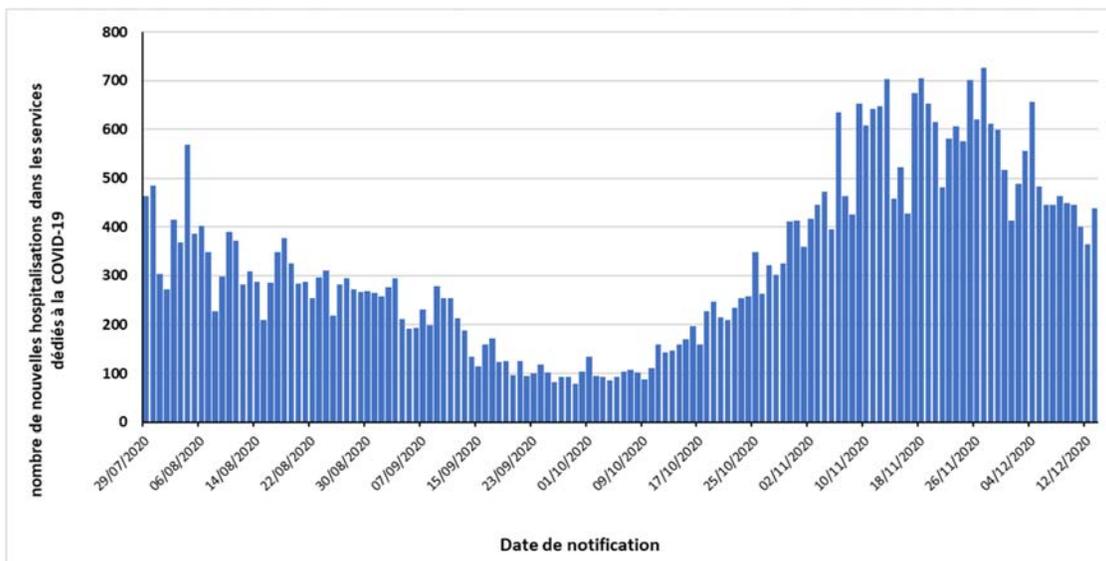
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 14 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	431
	Nombre cumulé	60 888
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		43
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

ND* : donnée non disponible à notre niveau

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

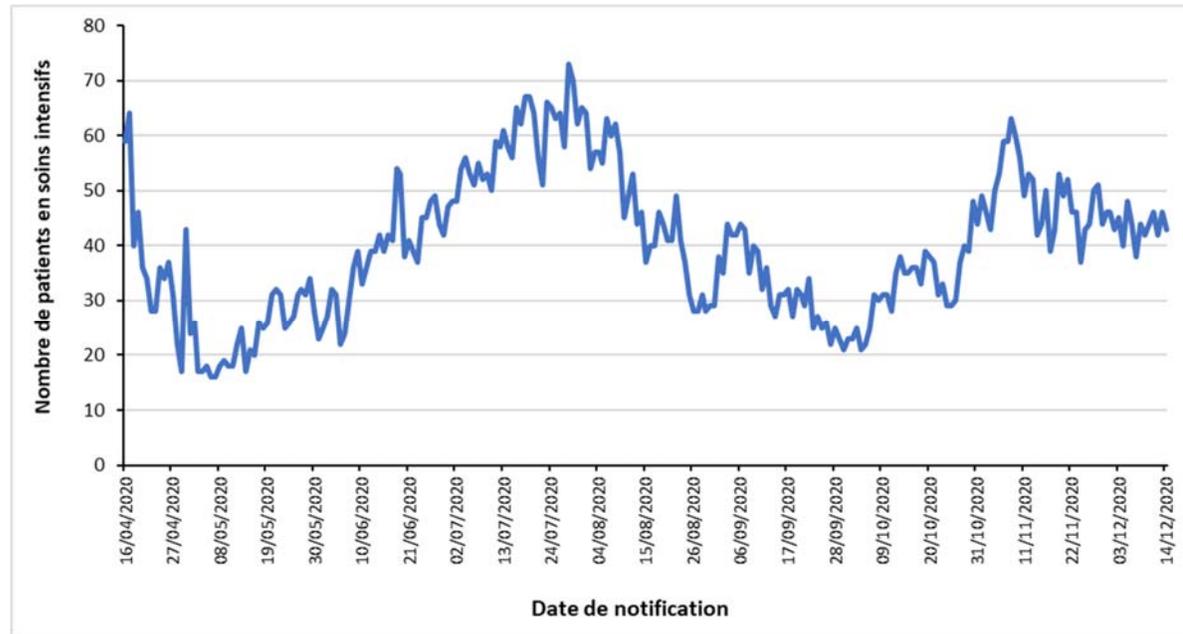
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 13 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 14 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 14 décembre 2020, 43 patients sont sous assistance respiratoire, soit 03 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts :** RAS

❖ **Laboratoire :** RAS

❖ **Logistique :**

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat :** RAS

❖ **Communication du risque :** RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX :**

La demande de vaccin a été transmise par le Ministère de la Santé pour confirmer la participation de l'Algérie au mécanisme COVAX.



Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	267
Date du rapport :	16 décembre 2020
Date des Données	15 décembre 2020

1. Points saillants

- **468 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 15 décembre 2020, soit un **total de 93 065 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence nationale est de 211,99 pour 100 000 habitants ;
- **14 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 623 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,82 % ;
- **17 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **419 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 15 décembre 2020, soit un total **61 307 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.
- Rentrée universitaire effective ce jour le 15 décembre 2020.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

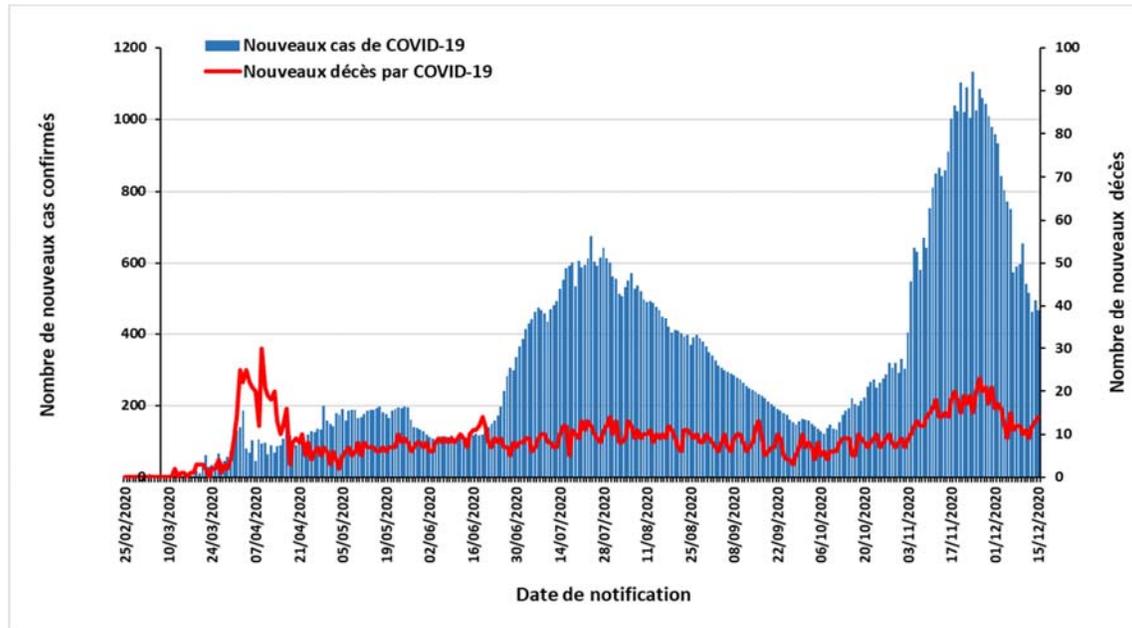
❖ Description Épidémiologique

A la date du 15 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **93 065 cas** dont **2 623 décès** avec un **taux d'incidence de 211,99 /100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,82%**.

Durant les dernières 24 heures, 17 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 17 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 14 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 15 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 14 décès sont notifiés ce jour le 15 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,82% et le taux de mortalité est de 5,97/100 000 habitants.

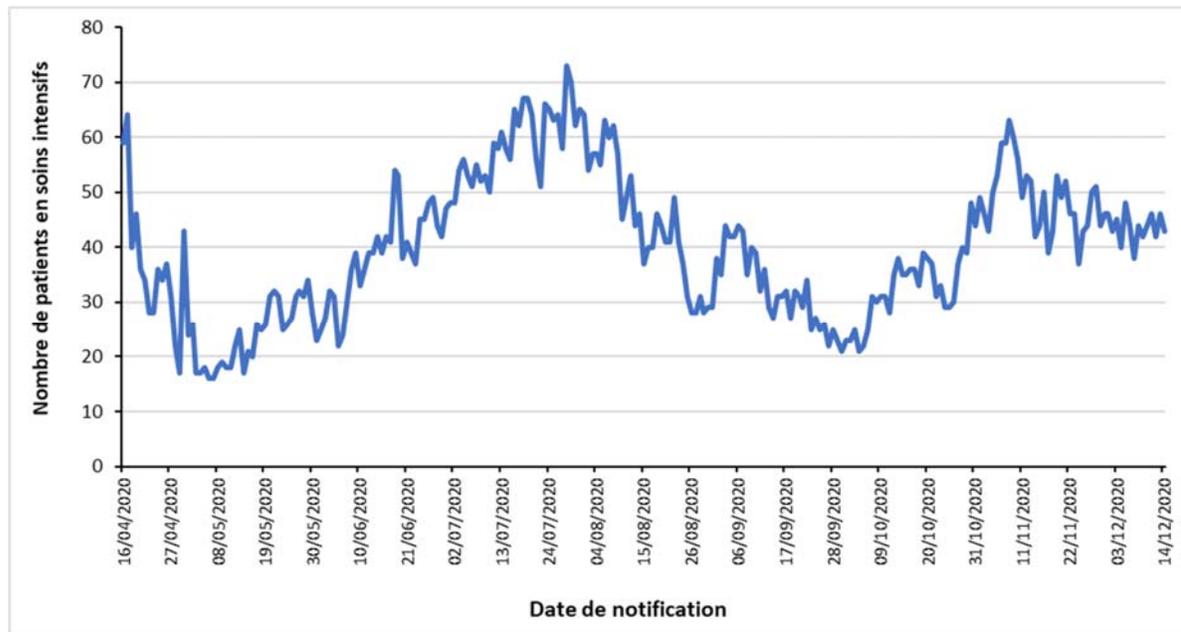
Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 15 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	419
	Nombre cumulé	61 307
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

ND* : donnée non disponible à notre niveau

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

Figure N°2 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 15 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 15 décembre 2020, 46 patients sont sous assistance respiratoire, soit 03 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°2, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 30 novembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile (de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures du matin) applicable, à compter du mercredi 2 décembre 2020, pendant une durée de 15 jours pour les 32 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El-Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

Levée de la mesure de suspension des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique applicable à compter du dimanche 06 décembre 2020, qui concernera d'une part la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et d'autre part, et dans une première étape, 50% des vols desservant celles du nord du pays. Le port du masque est obligatoire pour les passagers. Un programme de vols de rapatriement pour les ressortissants Algériens bloqués à l'étranger a également été mis en place avec des vols prévus entre le 4 et le 19 décembre.

3. Pour les mosquées

En continuité de la démarche d'ouverture des mosquées de manière graduelle, progressive et contrôlée, observée par les pouvoirs publics, il est décidé l'ouverture des mosquées ayant une capacité supérieure à 500 fidèles et ce, dans le strict respect des mesures et protocoles sanitaires applicable à compter du mercredi 02 décembre 2020.

4. Pour les activités commerciales :

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Prorogation de la mesure de limitation, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 15 heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaîne du froid pour la chaîne de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

La demande de vaccin a été transmise par le Ministère de la Santé pour confirmer la participation de l'Algérie au mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	268
Date du rapport :	17 décembre 2020
Date des Données	16 décembre 2020

1. Points saillants

- **442 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 16 décembre 2020, soit un **total de 93 507 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 213 pour 100 000 habitants ;
- **08 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 631 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,81 % ;
- **16 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **393 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 16 décembre 2020, soit un total **61 700 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **44 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national. ;
- Reconstitution pour une durée de 15 jours à compter du jeudi 17 décembre 2020 de la mesure de confinement partiel à domicile de 20 heures au lendemain à 5 heures, applicable pour 35 wilayas dont Alger ;
- Levée de la mesure de suspension, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends ;
- La prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

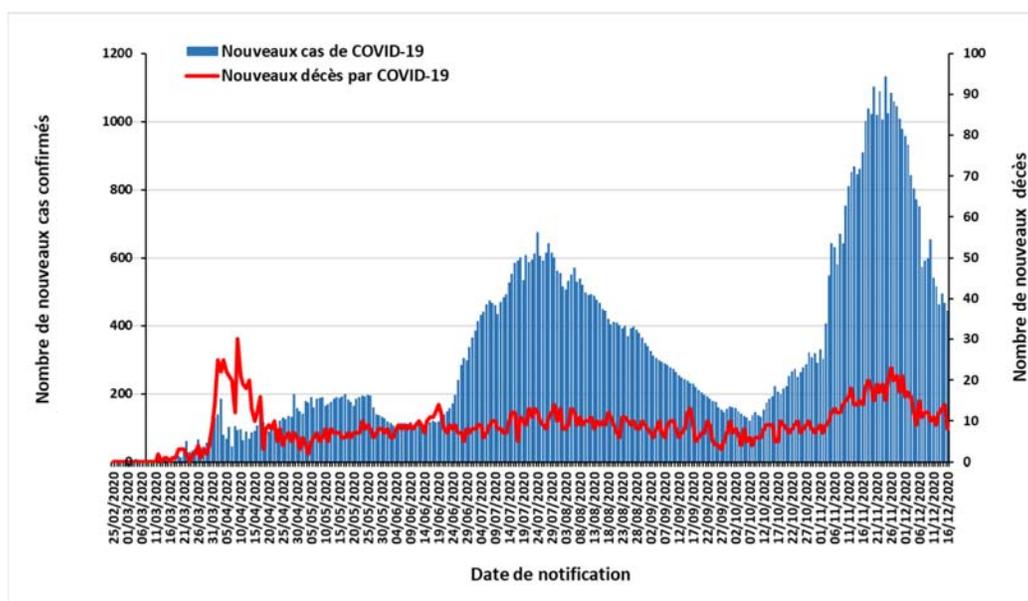
❖ Description Épidémiologique

A la date du 16 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **93 507 cas** dont **2 631 décès** avec un **taux d'incidence nationale de 213/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,81%**.

Durant les dernières 24 heures, 16 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 19 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 16 décembre 2020 en Algérie



Depuis le 26 novembre 2020, nous observons une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

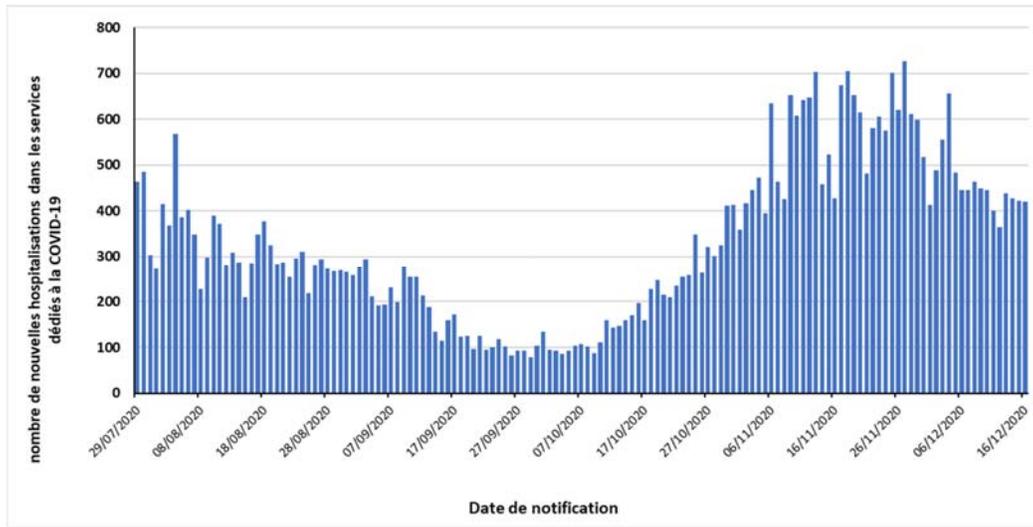
Pour ce qui est de la mortalité : comme illustré dans la Figure N°1, le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 08 décès sont notifiés ce jour le 16 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,81% et le taux de mortalité est de 5,99/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 16 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	393
	Nombre cumulé	61 700
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		420
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		44
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

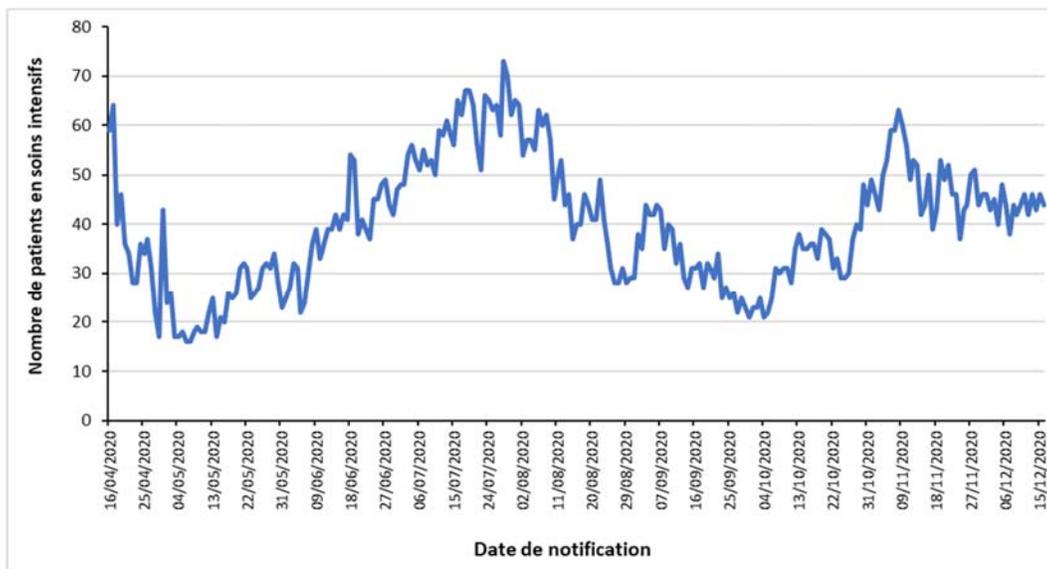
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 16 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 16 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national (entre 53 et 39).

Le 16 décembre 2020, 44 patients sont sous assistance respiratoire, soit 02 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé de nouvelles mesures au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, applicable à compter du 17 décembre 2020 pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent.

2. Pour les services aériens de transport public de passagers

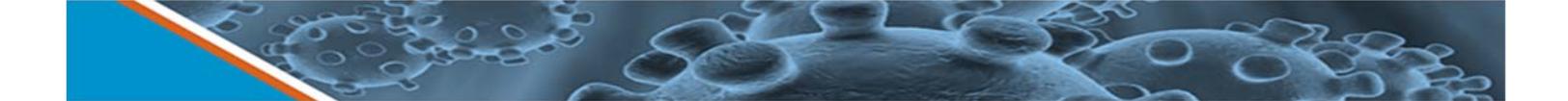
Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.

3. En matière de circulation

Levée de la mesure de suspension, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends.

4. En matière d'activités sociales et commerciales

- Prorogation de la mesure de fermeture, pour une période de 15 jours et dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Adaptation de la mesure de limitation, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de dix neuf (19) heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
-



5. S'agissant des regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaîne du froid pour la chaîne de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** :

La demande de vaccin a été transmise par le Ministère de la Santé pour confirmer la participation de l'Algérie au mécanisme COVAX.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	270
Date du rapport :	19 décembre 2020
Date des Données	18 décembre 2020

1. Points saillants

- **438 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 18 décembre 2020, soit un **total de 94 371 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 214,97 pour 100 000 habitants ;
- **07 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 647 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,80 % ;
- **17 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **398 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 18 décembre 2020, soit un total **62 487 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **42 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

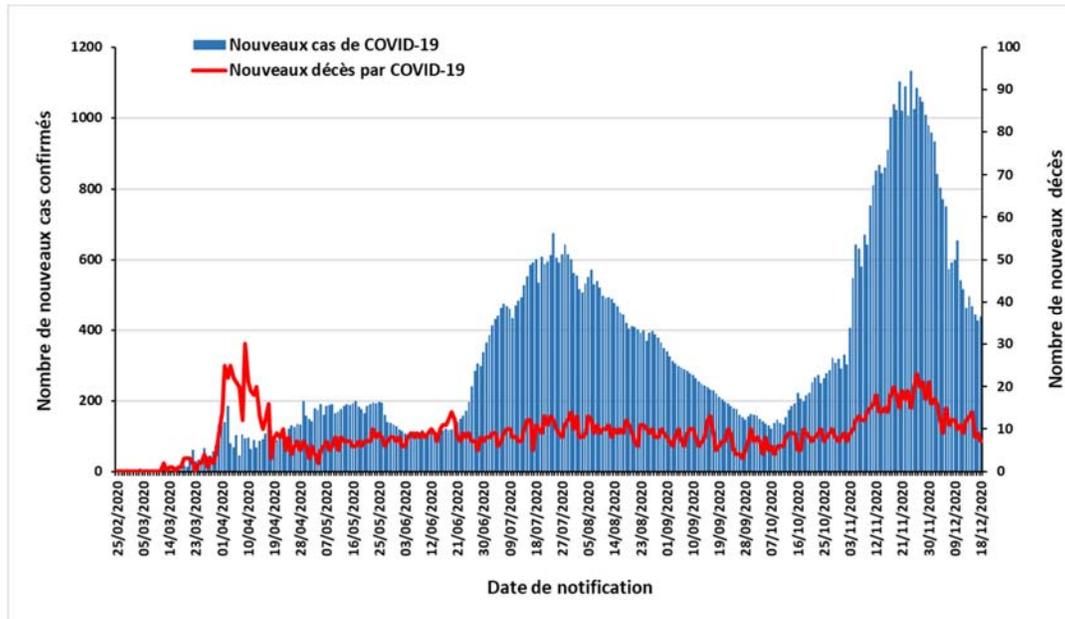
❖ Description Épidémiologique

A la date du 18 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **94 371 cas** dont **2 647 décès** avec un **taux d'incidence national de 214,97/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,8%**.

Durant les dernières 24 heures, 17 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 18 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 18 décembre 2020 en Algérie



Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifié. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

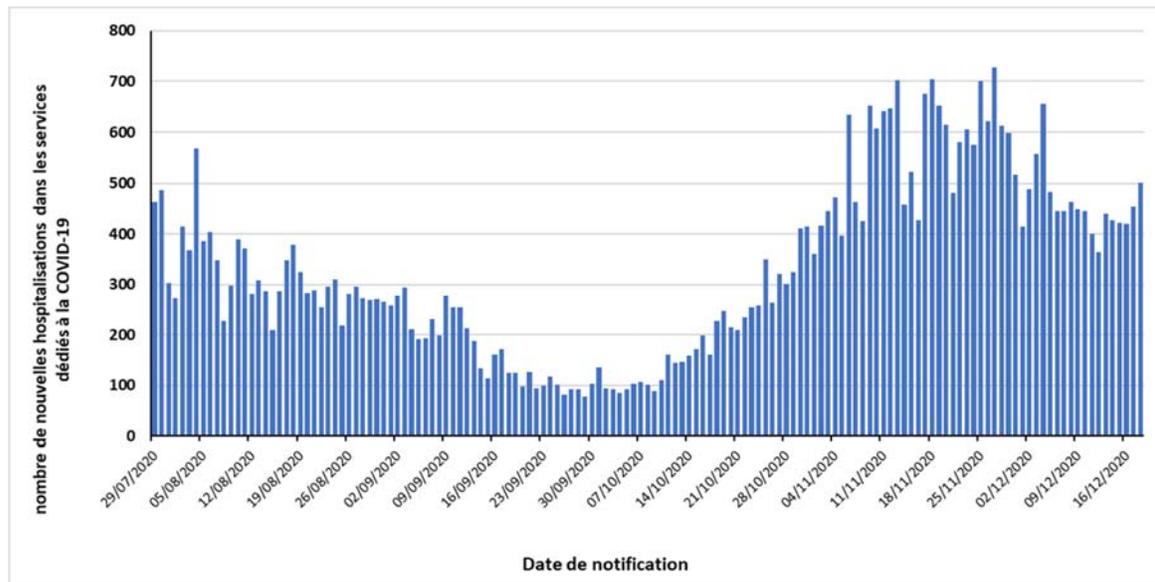
Pour ce qui est de la mortalité : depuis 03 jours consécutifs le nombre de nouveaux décès est inférieur à 10 décès par jour. 07 décès sont notifiés ce jour le 18 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,8% et le taux de mortalité est de 6,03/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 18 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	398
	Nombre cumulé	62 487
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		501
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		42
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

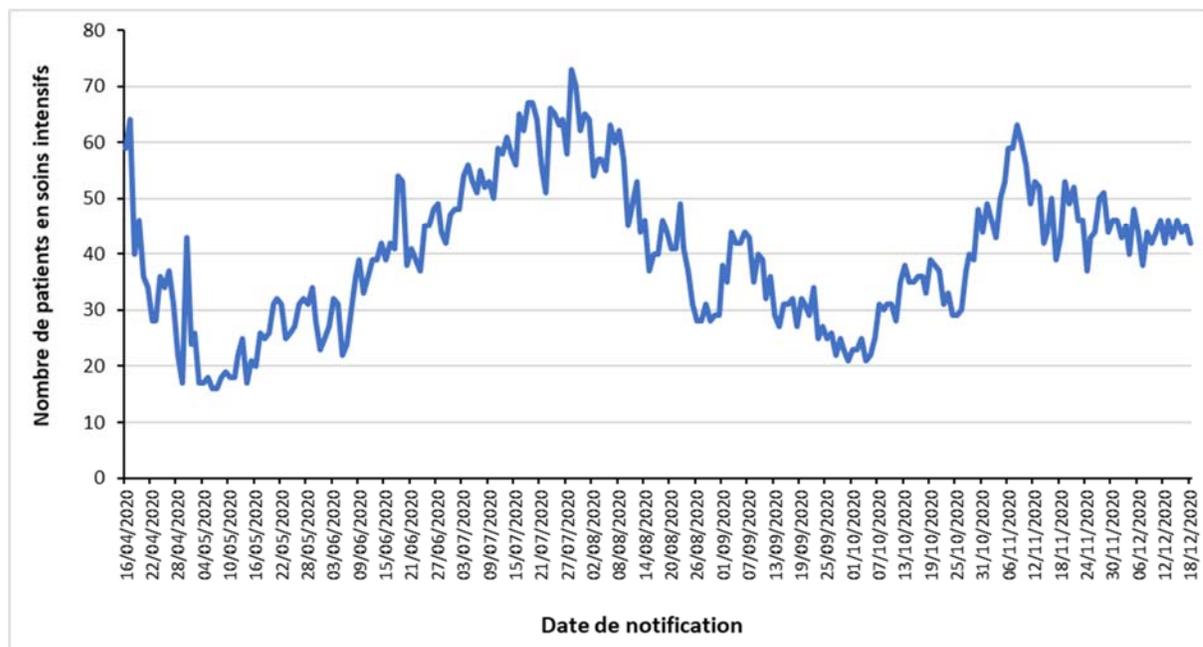
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 18 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 18 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 18 décembre 2020, 42 patients sont sous assistance respiratoire, soit 03 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

1. En matière de confinement partiel à domicile :

Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, Alger, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent.

2. En matière de services aériens de transport public de passagers

Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.

3. En matière de circulation

Levée de la mesure de suspension, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends.

4. En matière d'activités sociales et commerciales

- Prorogation de la mesure de fermeture, dans les 34 wilayas concernées par le confinement partiel à domicile des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels.
- Adaptation de la mesure de limitation, dans les wilayas concernées par le confinement partiel à domicile, du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de dix neuf (19) heures.
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.



5. En matière de regroupements et rassemblements publics :

- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaîne du froid pour la chaîne de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	271
Date du rapport :	20 décembre 2020
Date des Données	19 décembre 2020

1. Points saillants

- **410 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 19 décembre 2020, soit un **total de 94 781 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence nationale est de 215,9 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 659 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,81 % ;
- **28 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **382 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 19 décembre 2020, soit un total **62 869 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **48 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

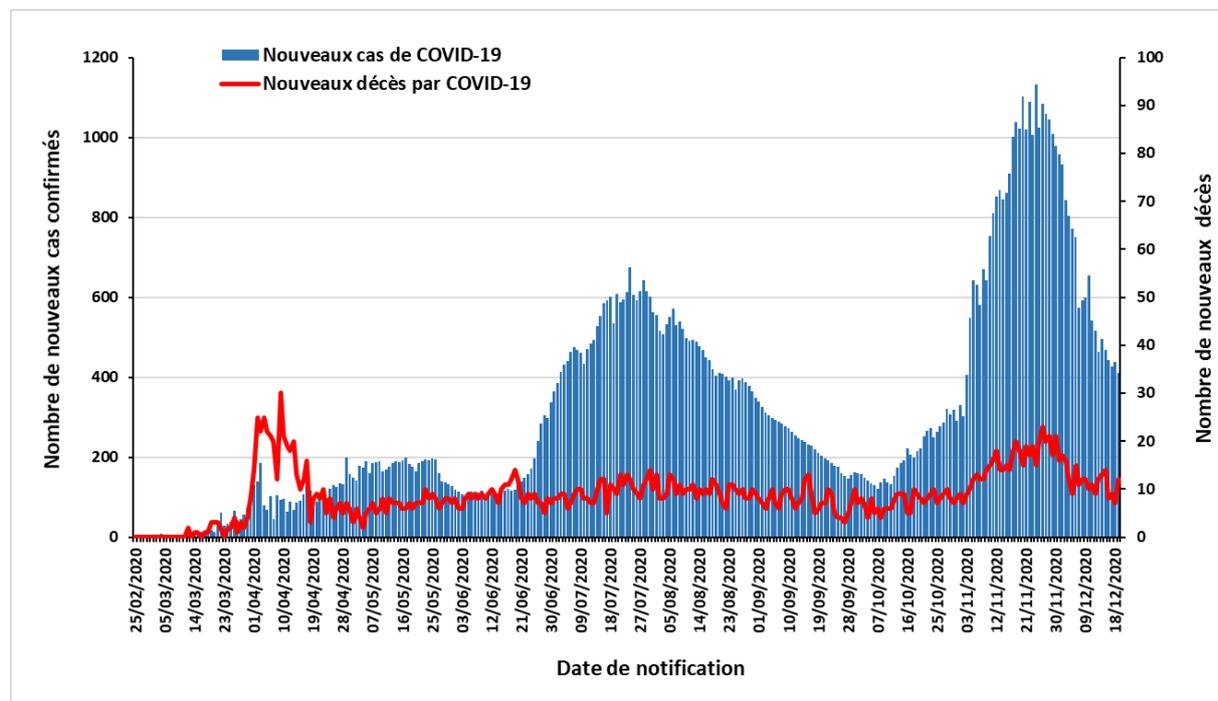
❖ Description Épidémiologique

A la date du 19 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **94 781 cas** dont **2 659 décès** avec un **taux d'incidence nationale de 215,9/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,81%**.

Durant les dernières 24 heures, 28 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 07 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 19 décembre 2020 en Algérie



Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

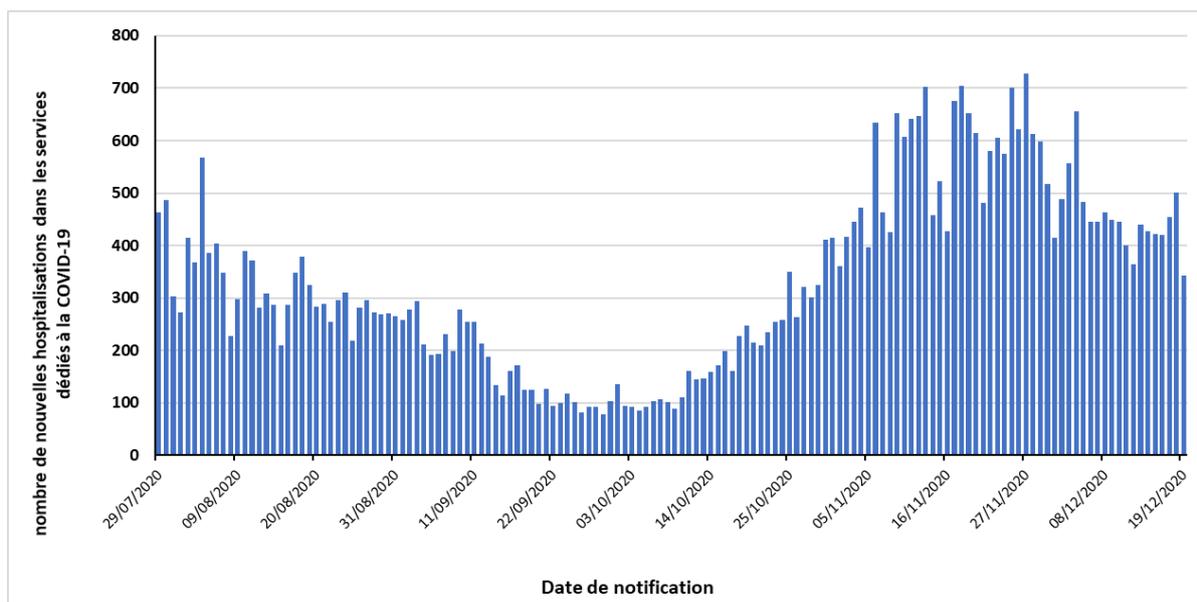
Pour ce qui est de la mortalité : 12 décès sont notifiés le 19 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,81% et le taux de mortalité est de 6,06/100 000 habitants.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 19 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	382
	Nombre cumulé	62 869
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		342
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		48
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

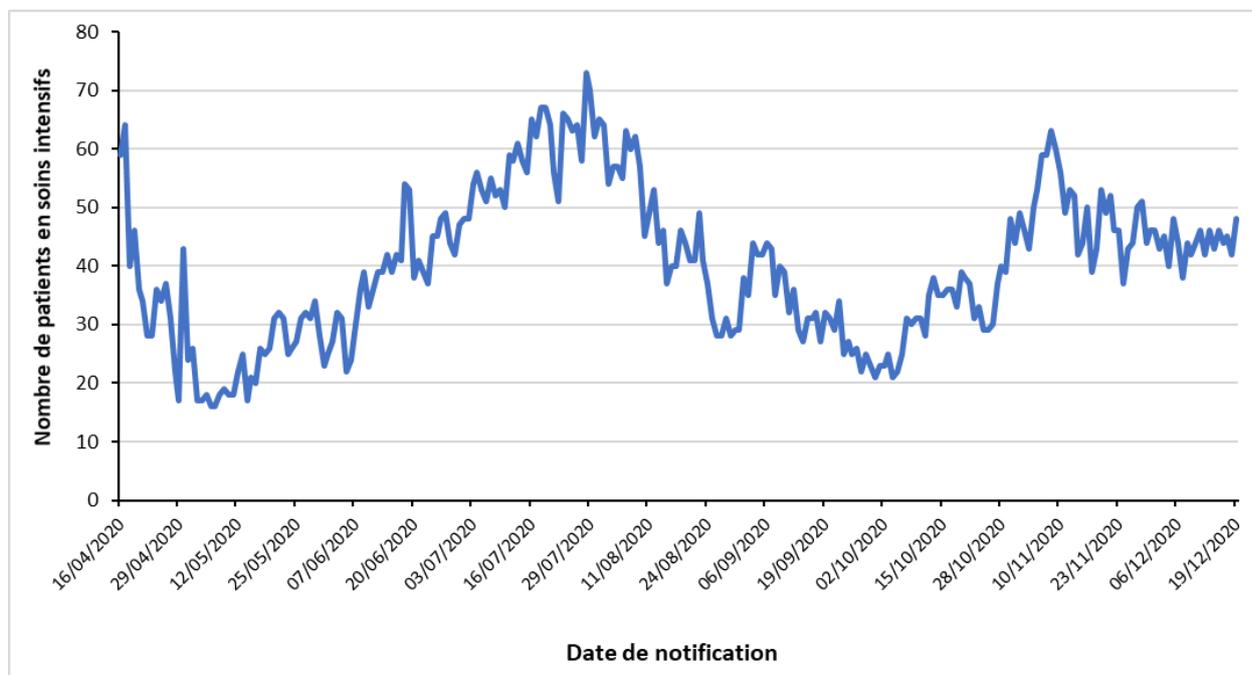
Figure N°2 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 19 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°2 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 19 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 19 décembre 2020, 48 patients sont sous assistance respiratoire, soit 06 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent.
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

- ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
- ❖ **Laboratoire** : RAS
- ❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires.

- ❖ **Partenariat** : RAS
- ❖ **Communication du risque** : RAS
- ❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	272
Date du rapport :	21 décembre 2020
Date des Données	20 décembre 2020

1. Points saillants

- **422 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 20 décembre 2020, soit un **total de 95 203 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 216,86 pour 100 000 habitants ;
- **07 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 666 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,80 % ;
- **22 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **391 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 20 décembre 2020, soit un total de **63 260 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **50 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

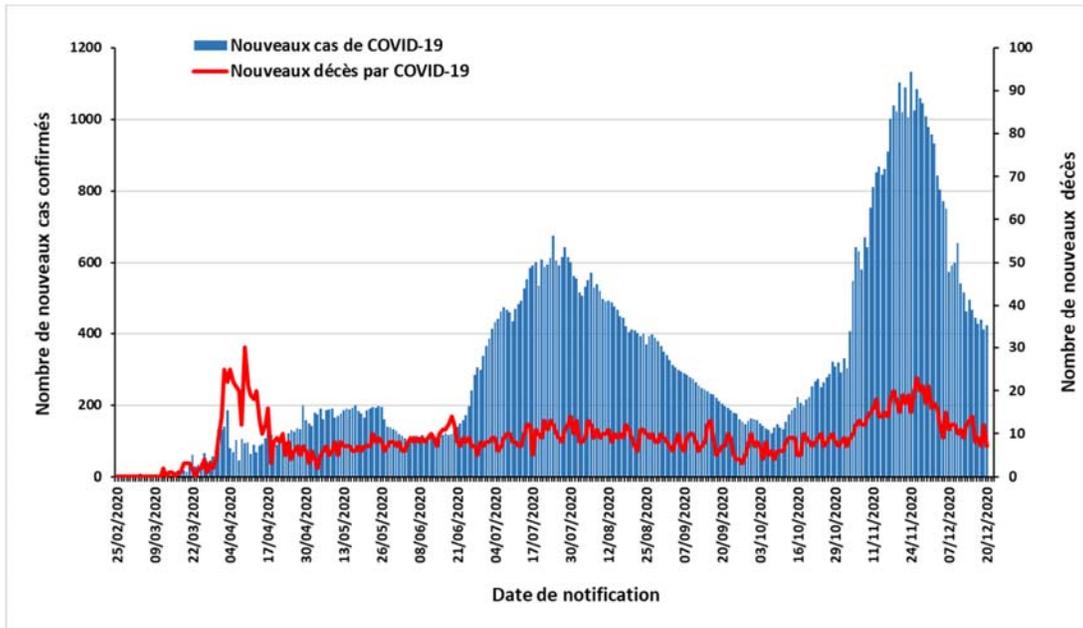
❖ Description Épidémiologique

A la date du 20 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **95 203 cas** dont **2 666 décès** avec un **taux d'incidence national de 216,86/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,80%**.

Durant les dernières 24 heures, 22 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 11 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 15 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

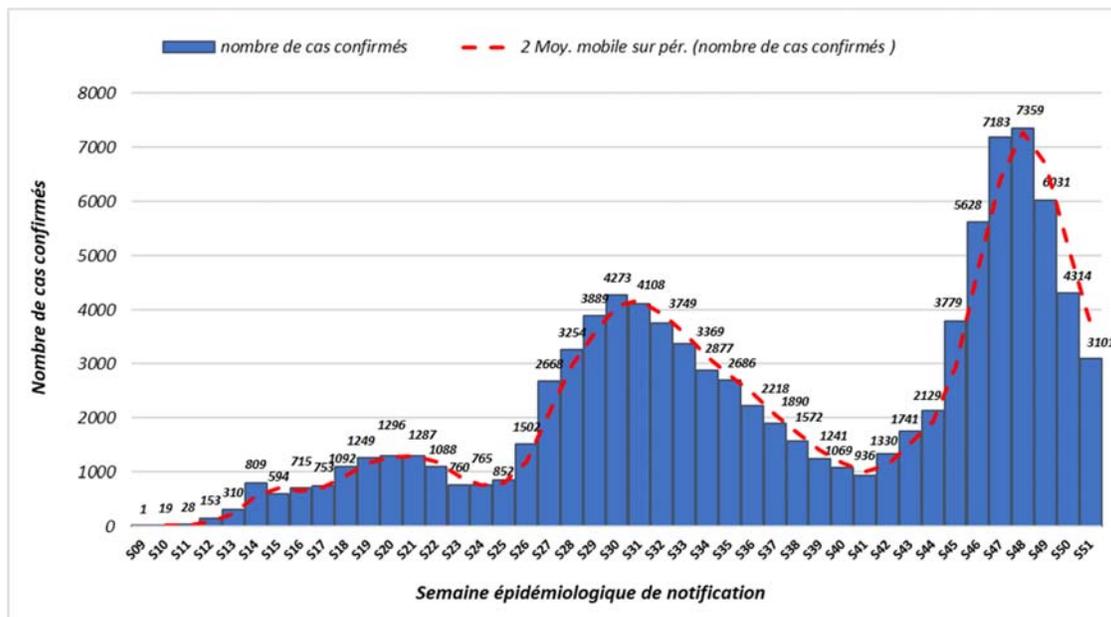
Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 20 décembre 2020 en Algérie



Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 07 décès sont notifiés le 20 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,80% et le taux de mortalité est de 6,07 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 20 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaine N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

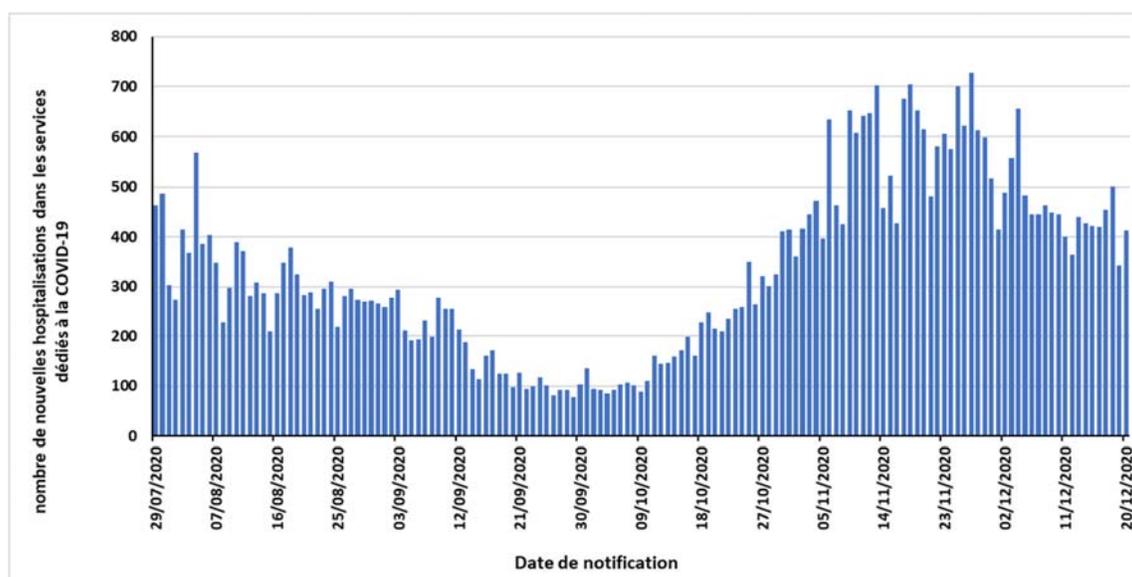
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 20 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	391
	Nombre cumulé	63 260
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		413
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		50
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

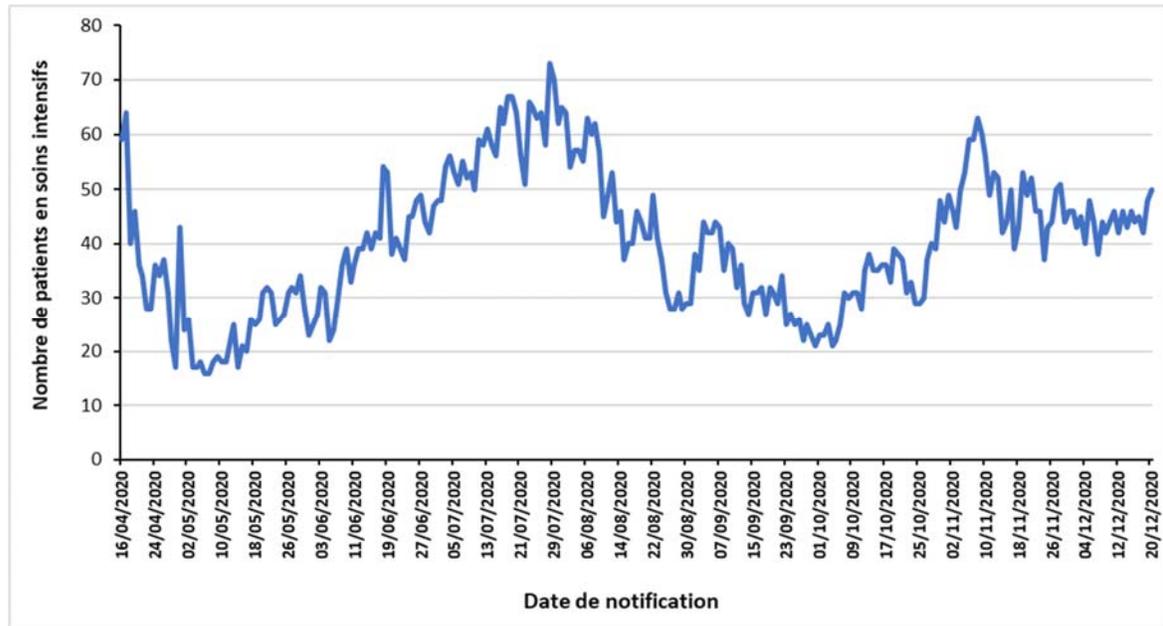
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 20 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 20 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 20 décembre 2020, 50 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 02 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tebessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine,



Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras Tipaza et Ain Temouchent.

- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaîne du froid pour la chaîne de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

❖ **Vaccination et Mécanisme COVAX** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	273
Date du rapport :	22 décembre 2020
Date des Données	21 décembre 2020

1. Points saillants

- **456 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 21 décembre 2020, soit un **total de 95 659 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence nationale est de 217,9 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 675 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,80 % ;
- **18 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **384 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 21 décembre 2020, soit un total de **63 644 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **43 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

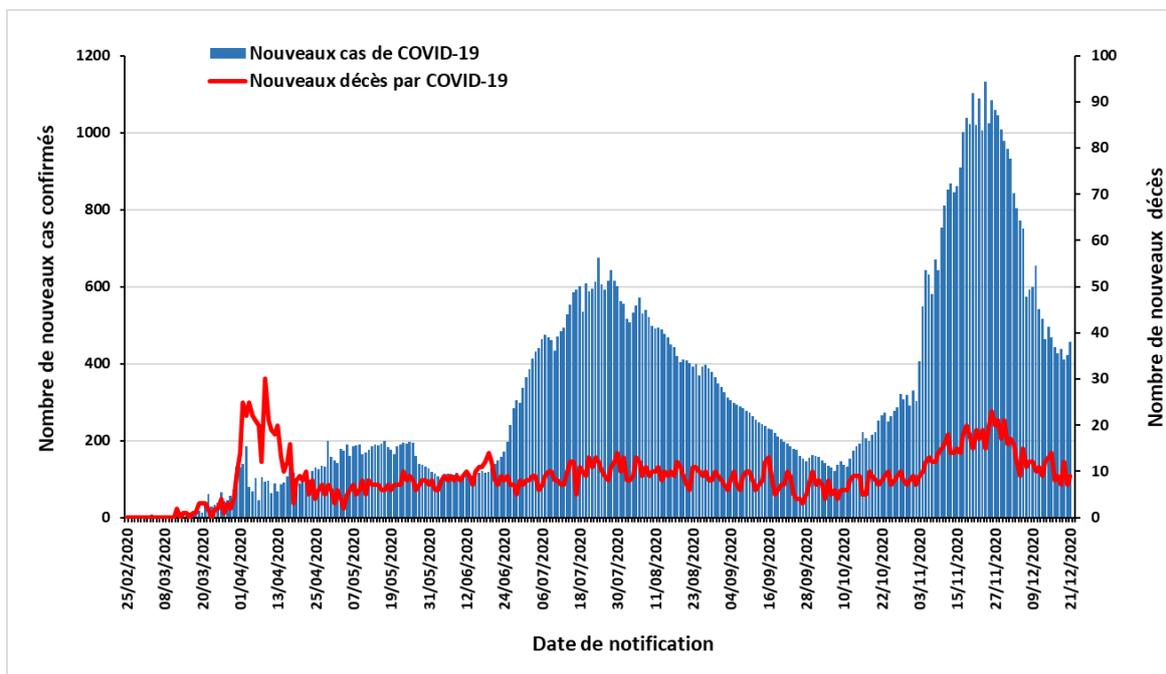
❖ Description Épidémiologique

A la date du 21 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **95 659 cas** dont **2 675 décès** avec un **taux d'incidence nationale de 217,9/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,80%**.

Durant les dernières 24 heures, 18 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 18 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 12 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

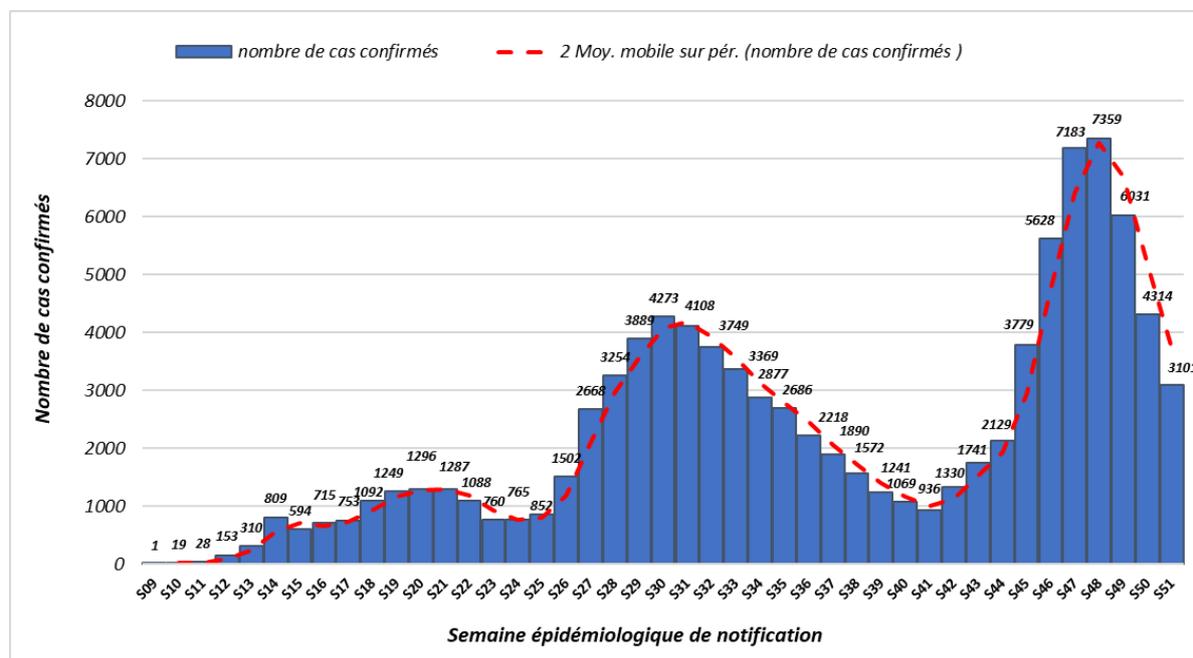
Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 21 décembre 2020 en Algérie



Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 09 décès sont notifiés le 21 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,80% et le taux de mortalité est de 6,09 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 20 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

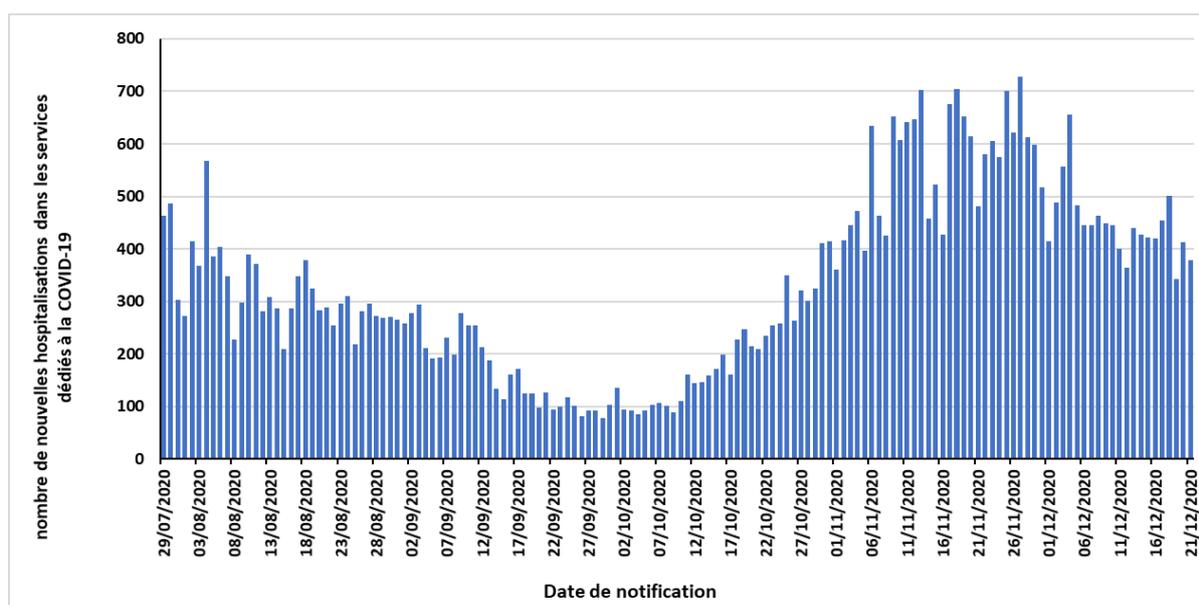
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 21 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	384
	Nombre cumulé	63 644
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		379
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		43
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

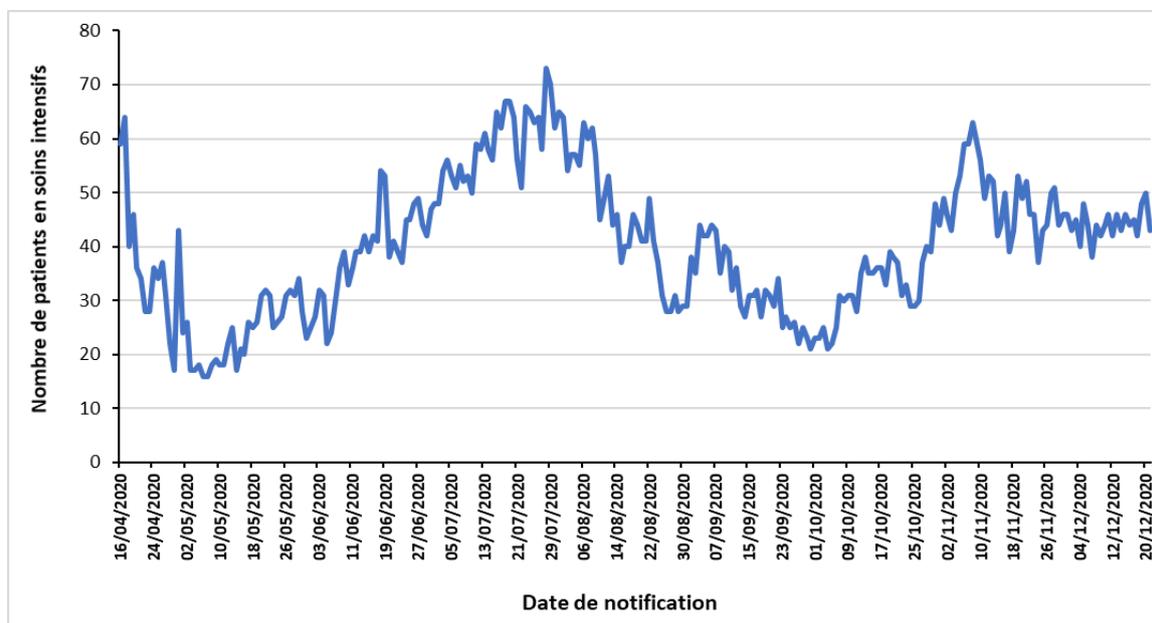
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 21 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 21 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 21 décembre 2020, 43 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 07 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs (sous assistance respiratoire) à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine,

Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires.

Une rencontre virtuelle (zoom) avec les 48 wilayas a été organisée le 21 décembre 2020 pour définir les informations à recueillir pour renseigner l'outil de dimensionnement de la chaine du froid en en prévision de la campagne de vaccination contre le SARS CoV 2. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

Le suivi de la récolte des informations est faite au jour le jour et les 48 Wilayas se sont engagées à fournir l'état des existant de la chaine du froid de leurs établissements le 22 Décembre au soir.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	274
Date du rapport :	23 décembre 2020
Date des Données	22 décembre 2020

1. Points saillants

- **410 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 22 décembre 2020, soit un **total de 96 069 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 218,84 pour 100 000 habitants ;
- **12 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 687 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,80 % ;
- **18 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **376 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 22 décembre 2020, soit un total de **64 020 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **49 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

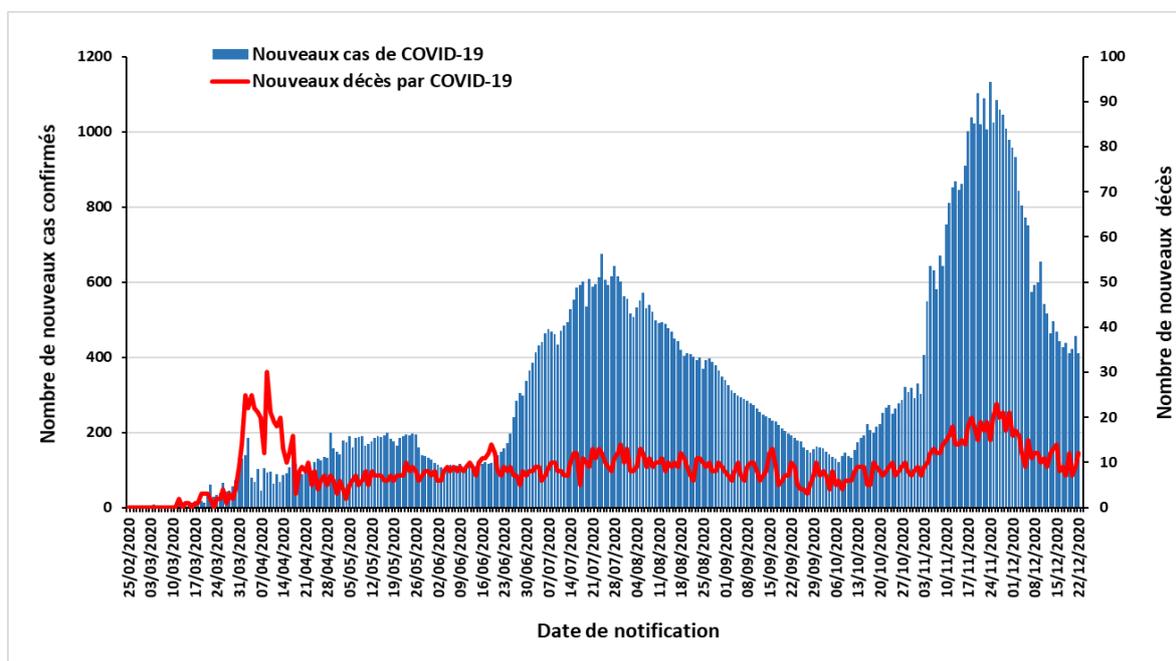
❖ Description Épidémiologique

A la date du 22 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **96 069 cas** dont **2 687 décès** avec un **taux d'incidence national de 218,84/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,80%**.

Durant les dernières 24 heures, 18 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 19 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 11 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

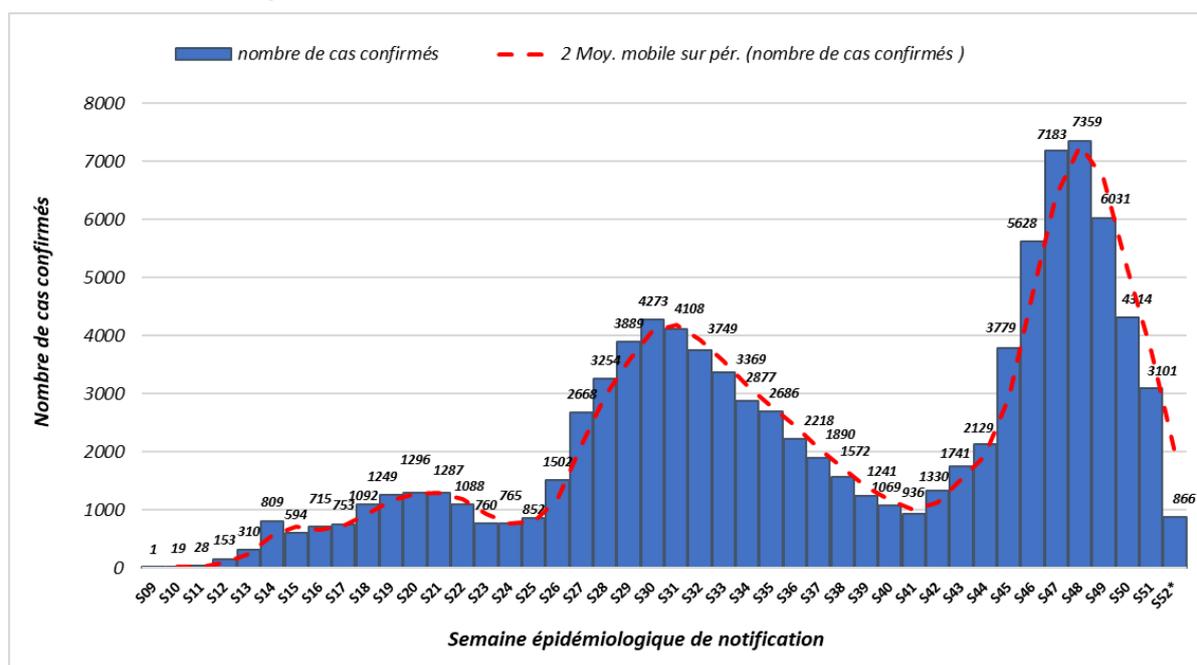
Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 22 décembre 2020 en Algérie



Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 12 décès sont notifiés le 22 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,80% et le taux de mortalité est de 6,12 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 22 décembre 2020 en Algérie.



*les données de la semaine épidémiologique N°52 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaine N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

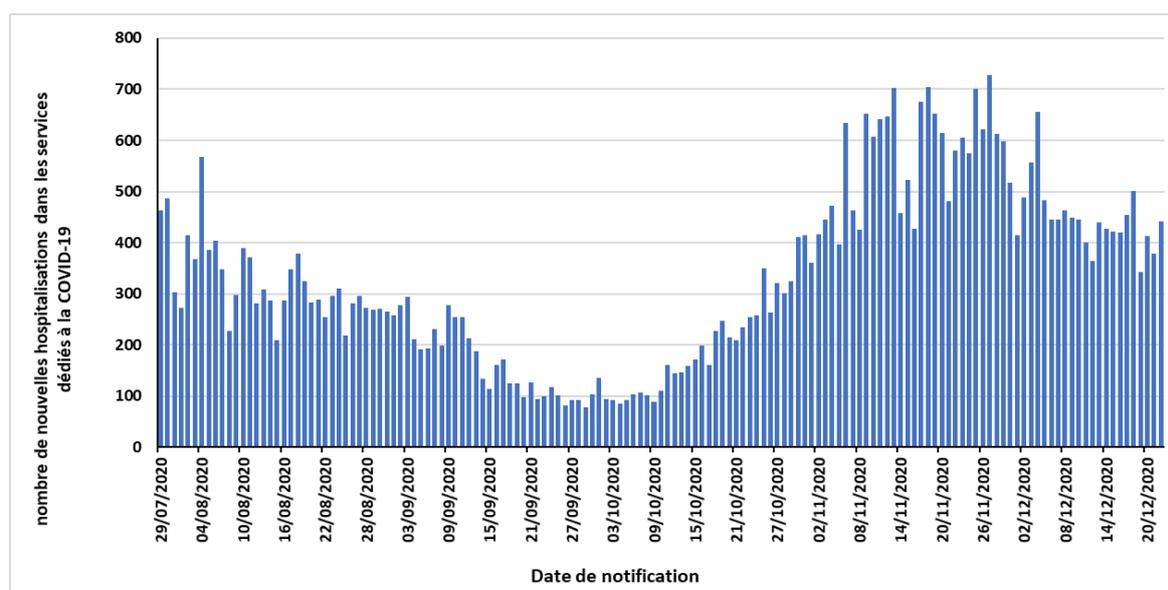
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 22 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	376
	Nombre cumulé	64 020
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		441
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		49
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

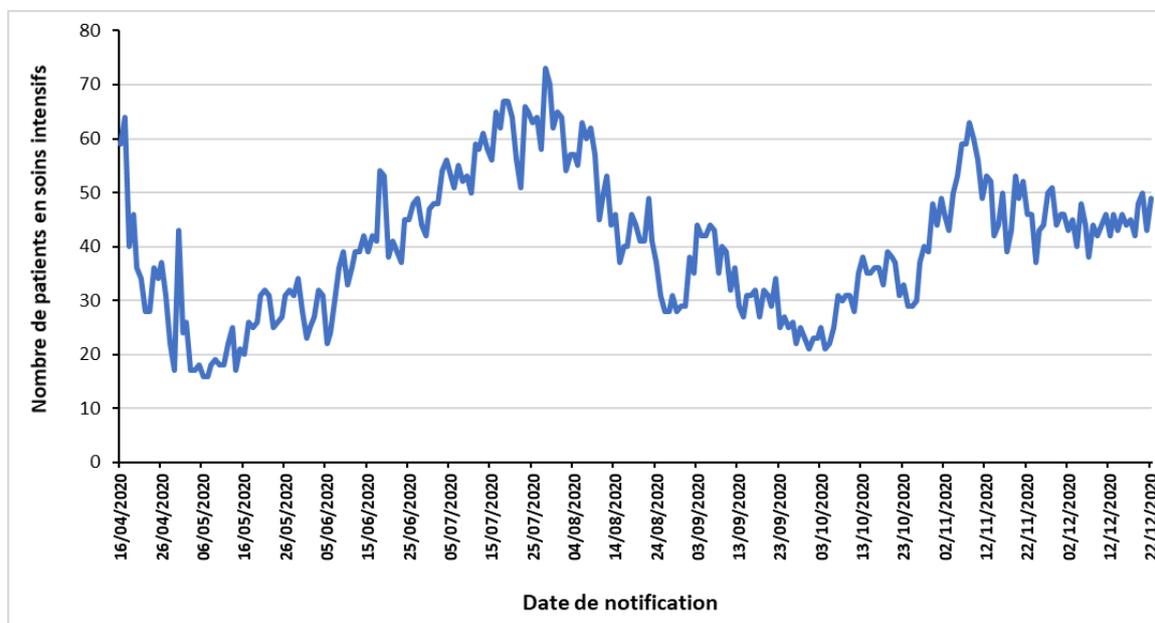
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 22 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 22 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 22 décembre 2020, 49 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 06 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaîne du froid pour la chaîne de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires.

Une rencontre virtuelle (zoom) avec les 48 wilayas a été organisée le 21 décembre 2020 pour définir les informations à recueillir pour renseigner l'outil de dimensionnement de la chaîne du froid en en prévision de la campagne de vaccination contre le SARS CoV 2. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

Le suivi de la récolte des informations est faite au jour le jour et les 48 Wilayas se sont engagées à fournir l'état des existants de la chaîne du froid de leurs établissements le 22 Décembre au soir.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	275
Date du rapport :	24 décembre 2020
Date des Données	23 décembre 2020

1. Points saillants

- **480 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 23 décembre 2020, soit un **total de 96 549 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 219,93 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 696 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,79 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **381 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 23 décembre 2020, soit un total de **64 401 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **49 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

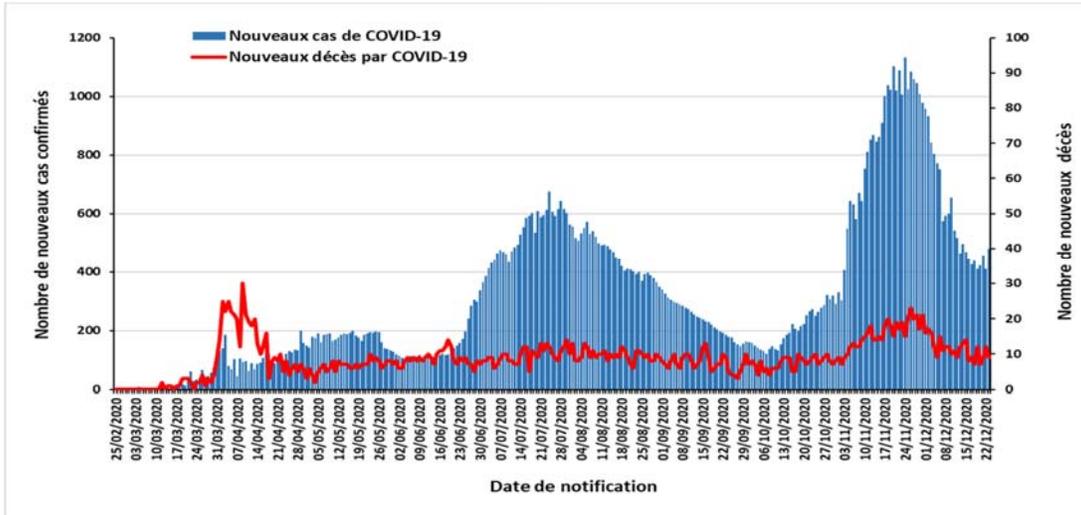
❖ Description Épidémiologique

A la date du 23 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **96 549 cas** dont **2 696 décès** avec un **taux d'incidence national de 219,93/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,79%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 21 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 23 décembre 2020 en Algérie

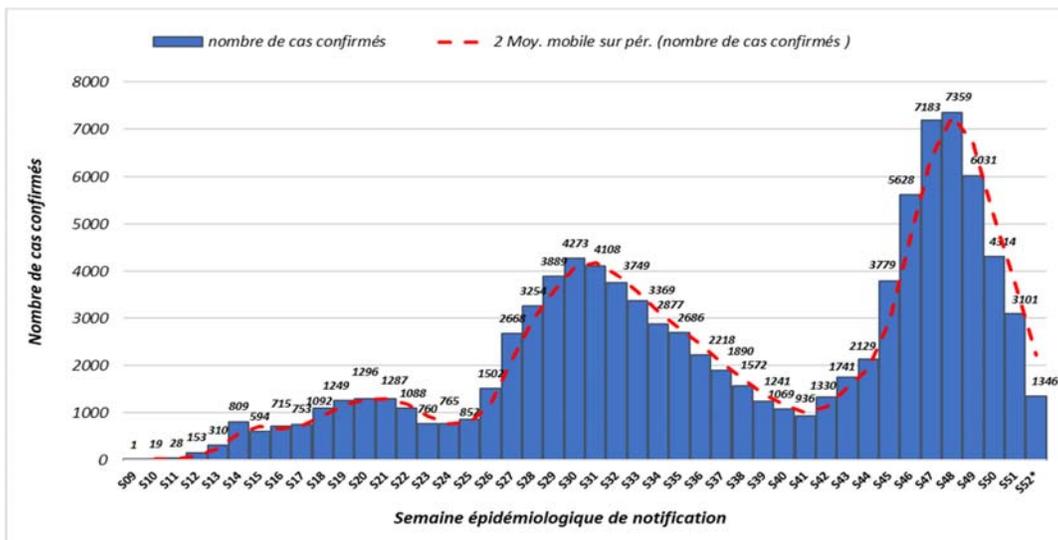


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Avec 96 549 cas cumulés enregistrés le 23 décembre 2020 versus 93 933 cas le 17 décembre 2020, le taux d'accroissement est de **2,8 %** en 07 jours versus **3,2 %** entre le 10 et le 16 décembre 2020 et **4,8 %** entre le 03 et le 09 décembre 2020, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 09 décès sont notifiés le 23 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,79% et le taux de mortalité est de 6,14 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 23 décembre 2020 en Algérie.



*les données de la semaine épidémiologique N°52 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaine N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

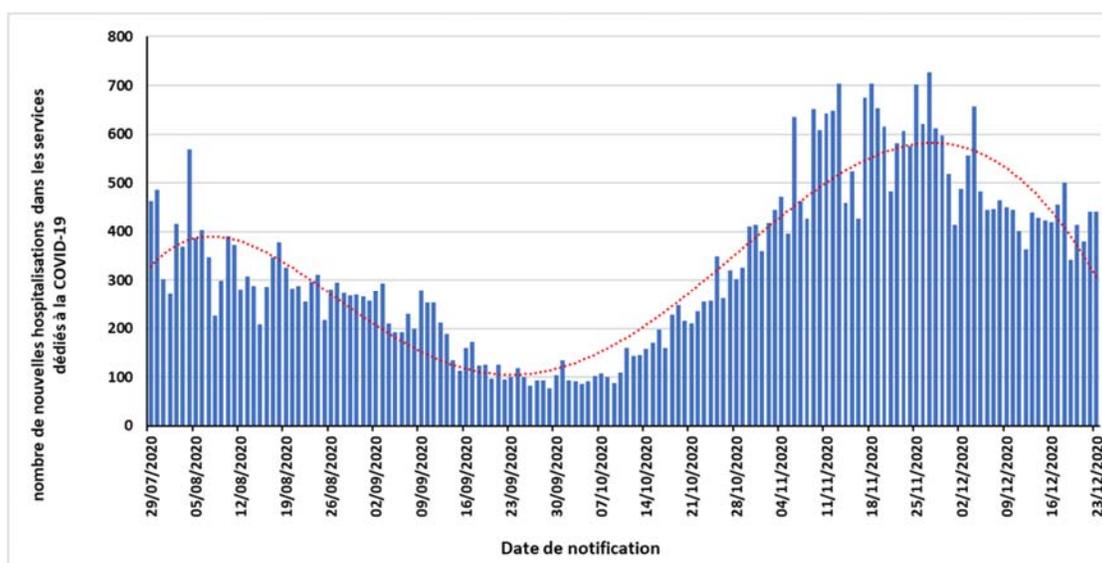
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 23 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	381
	Nombre cumulé	64 401
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		440
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		49
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

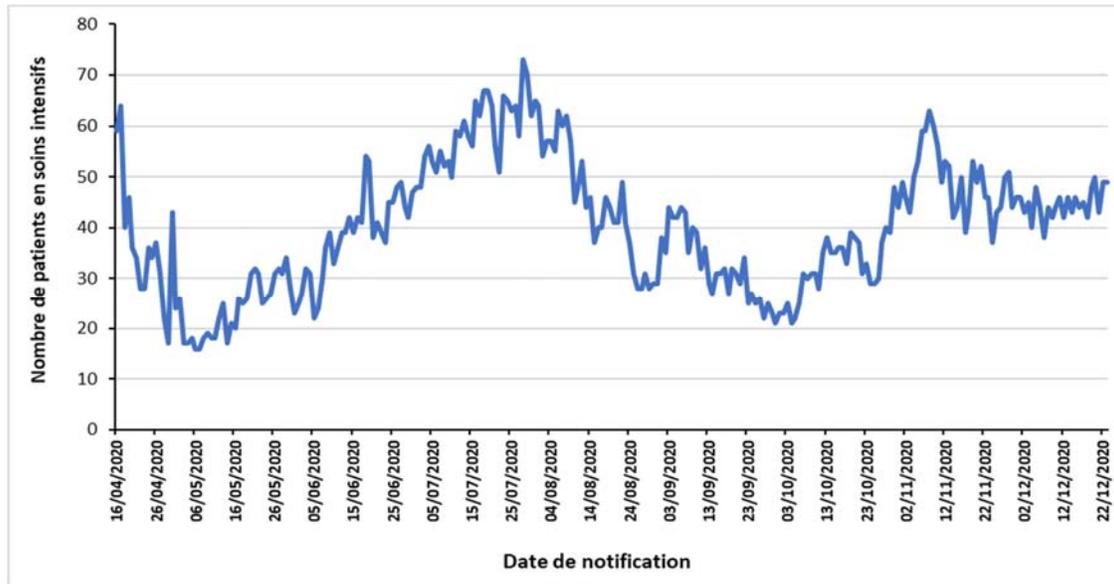
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 23 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 23 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 23 décembre 2020, 49 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, ce chiffre est le même que celui de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- 
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
 - Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la chaine de vaccination contre le virus du SARS CoV 2 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires.

Une rencontre virtuelle (zoom) avec les 48 wilayas a été organisée le 21 décembre 2020 pour définir les informations à recueillir pour renseigner l'outils de dimensionnement de la chaine du froid en en prévision de la campagne de vaccination contre le SARS CoV 2. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

Le suivi de la récolte des informations est faite au jour le jour et les 48 Wilayas se sont engagées à fournir l'état des existants de la chaine du froid de leurs établissements le 22 Décembre au soir.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int

- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	276
Date du rapport :	25 décembre 2020
Date des Données	24 décembre 2020

1. Points saillants

- **458 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 24 décembre 2020, soit un **total de 97 007 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 220,97 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 705 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,79 % ;
- **14 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **376 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 24 décembre 2020, soit un total de **64 777 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

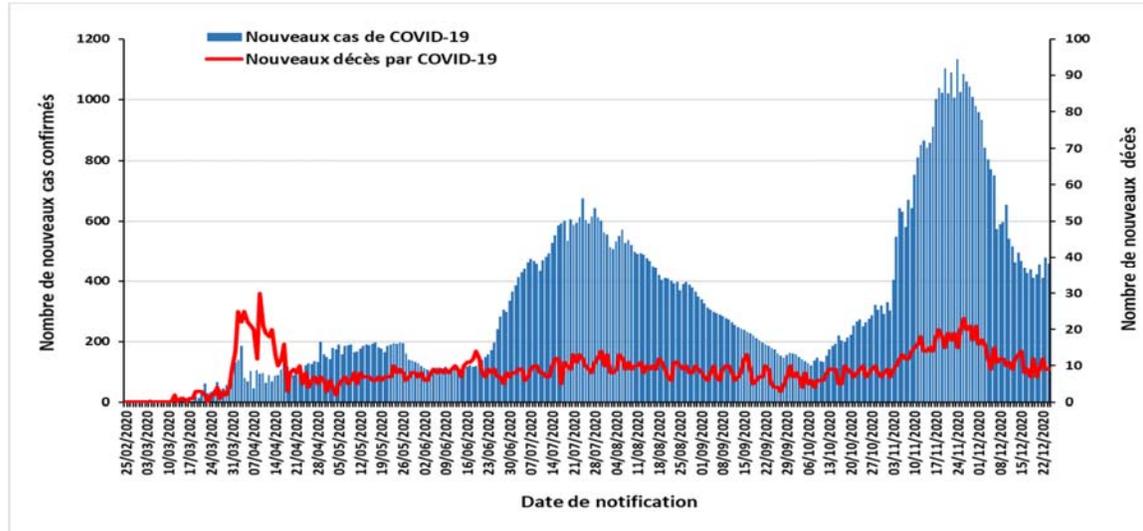
❖ Description Épidémiologique

A la date du 24 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **97 007 cas** dont **2 705 décès** avec un **taux d'incidence national de 220,97/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,79%**.

Durant les dernières 24 heures, 14 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 23 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 11 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 24 décembre 2020 en Algérie

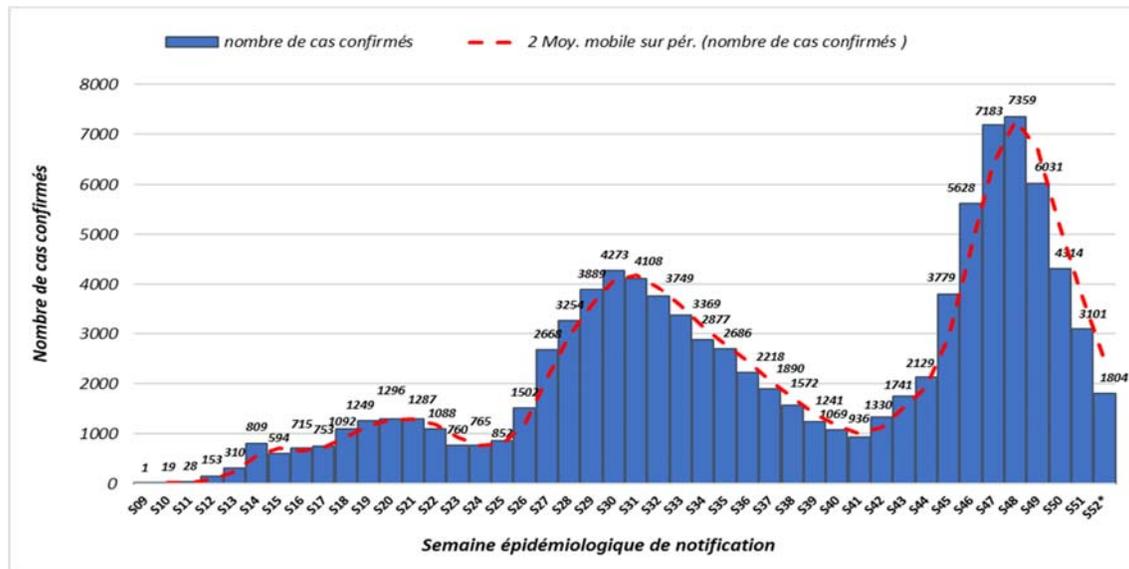


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Avec 97 007 cas cumulés enregistrés le 24 décembre 2020 versus 94 371 cas le 18 décembre 2020, le taux d'accroissement est estimé à **2,8 %** en 07 jours versus **3,1%** entre le 11 et le 17 décembre 2020, **4,4 %** entre le 04 et le 10 décembre 2020 et **7,2%** entre le 27 novembre et le 03 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 09 décès sont notifiés le 24 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,79% et le taux de mortalité est de 6,16 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 24 décembre 2020 en Algérie.



*les données de la semaine épidémiologique N°52 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

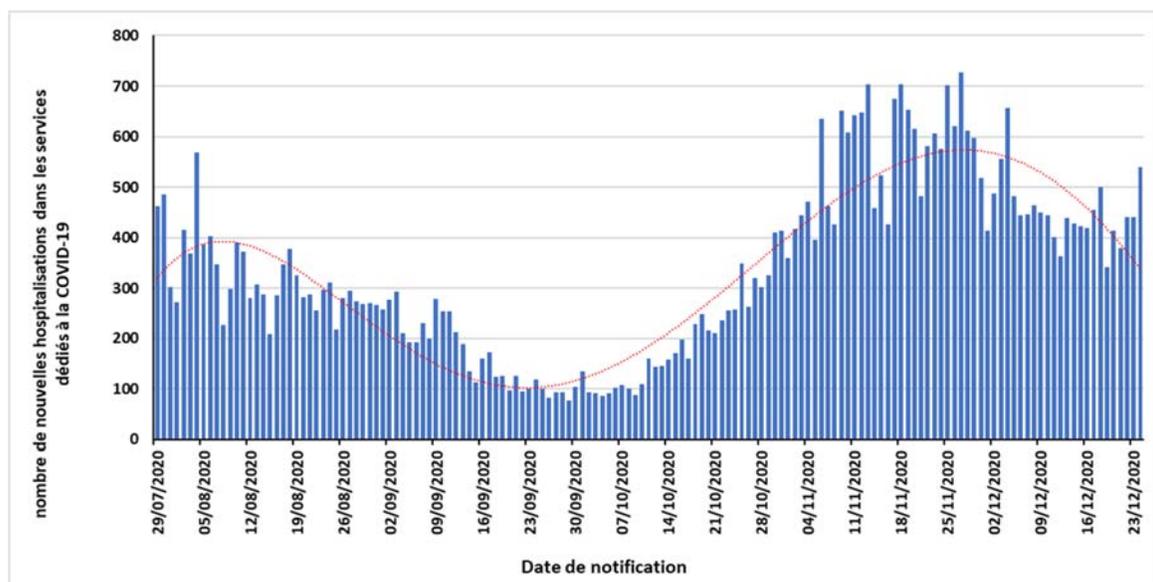
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 24 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	376
	Nombre cumulé	64 777
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		539
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

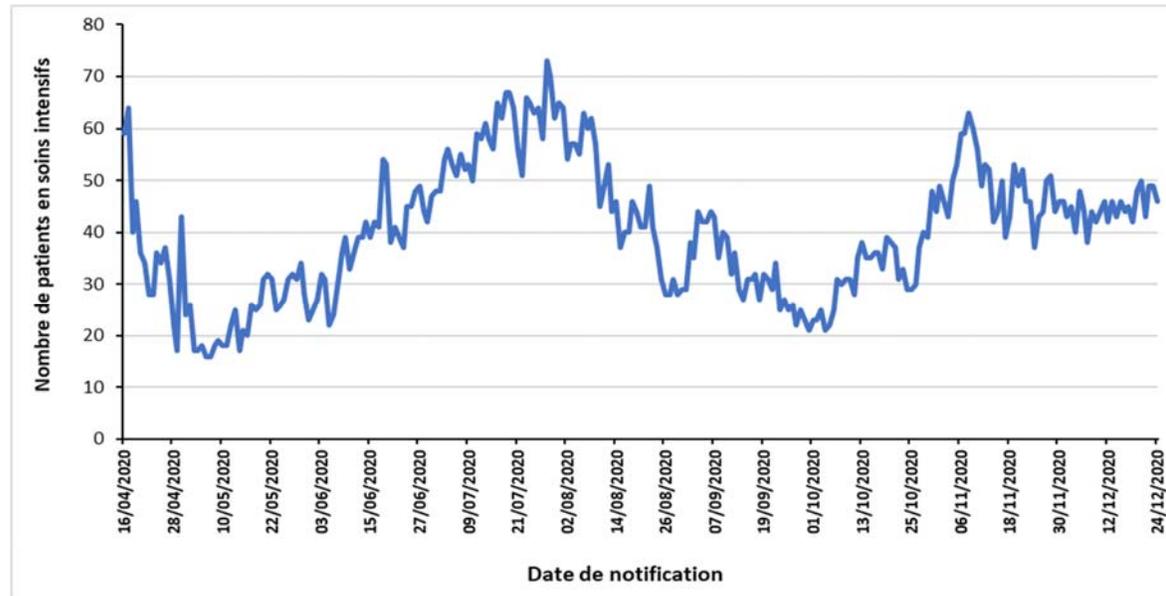
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 24 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur avec une moyenne de 465,11 hospitalisations par 24 heures.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 24 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 24 décembre 2020, 46 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 03 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- 
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
 - Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la vaccination contre la COVID-19 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

La récolte des informations s'est faite conformément aux instructions reçues lors de la rencontre virtuelle avec les 48 wilayas qui a été organisée le 21 décembre 2020, l'analyse des données est en cours.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	277
Date du rapport :	26 décembre 2020
Date des Données	25 décembre 2020

1. Points saillants

- **434 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 25 décembre 2020, soit un **total de 97 441 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 221,96 pour 100 000 habitants ;
- **11 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 716 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,79 % ;
- **12 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **367 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 25 décembre 2020, soit un total de **65 144 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **42 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

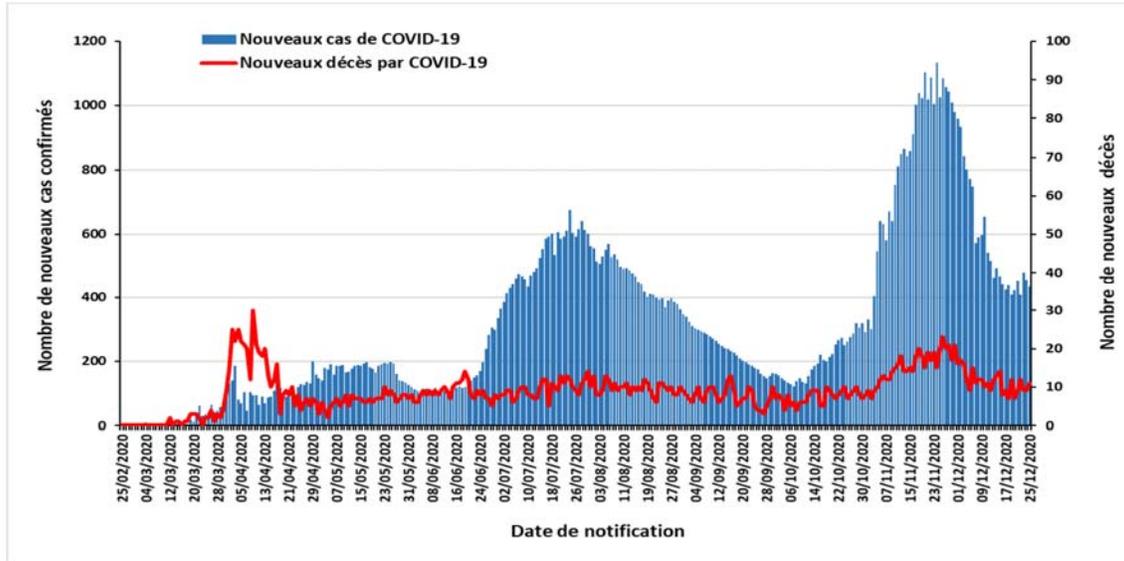
❖ Description Épidémiologique

A la date du 25 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **97 441 cas** dont **2 716 décès** avec un **taux d'incidence national de 221,96/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,79%**.

Durant les dernières 24 heures, 12 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 18 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 18 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 25 décembre 2020 en Algérie

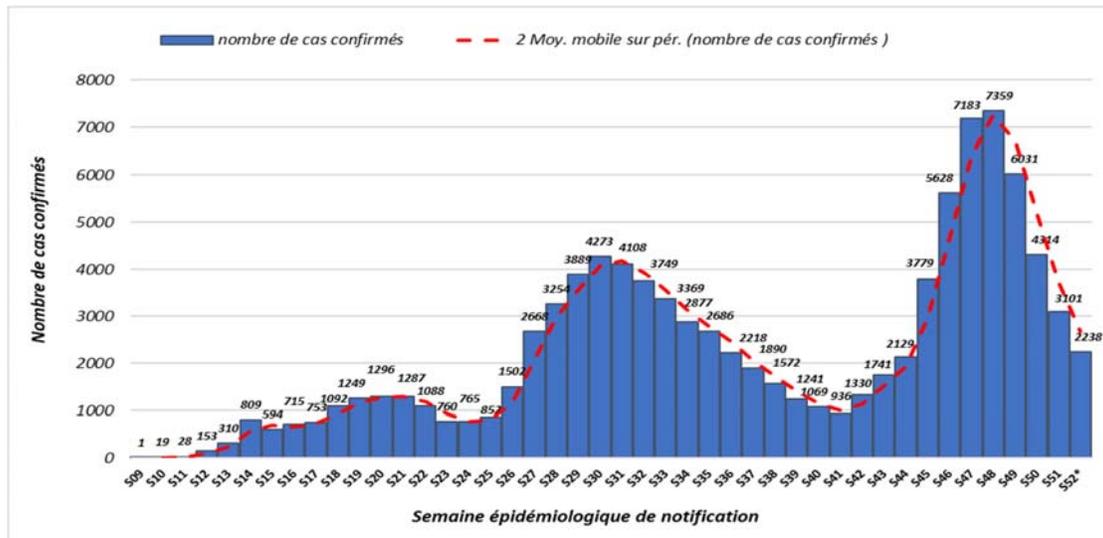


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Avec 97 441 cas cumulés enregistrés le 24 décembre 2020 versus 94 781 cas le 19 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,8 %** en 07 jours versus **3 %** entre le 12 et le 18 décembre 2020, **4,1 %** entre le 05 et le 11 décembre 2020 et **6,8 %** entre le 28 novembre et le 04 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 11 décès sont notifiés le 25 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,79% et le taux de mortalité est de 6,19 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 25 décembre 2020 en Algérie.



*les données de la semaine épidémiologique N°52 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

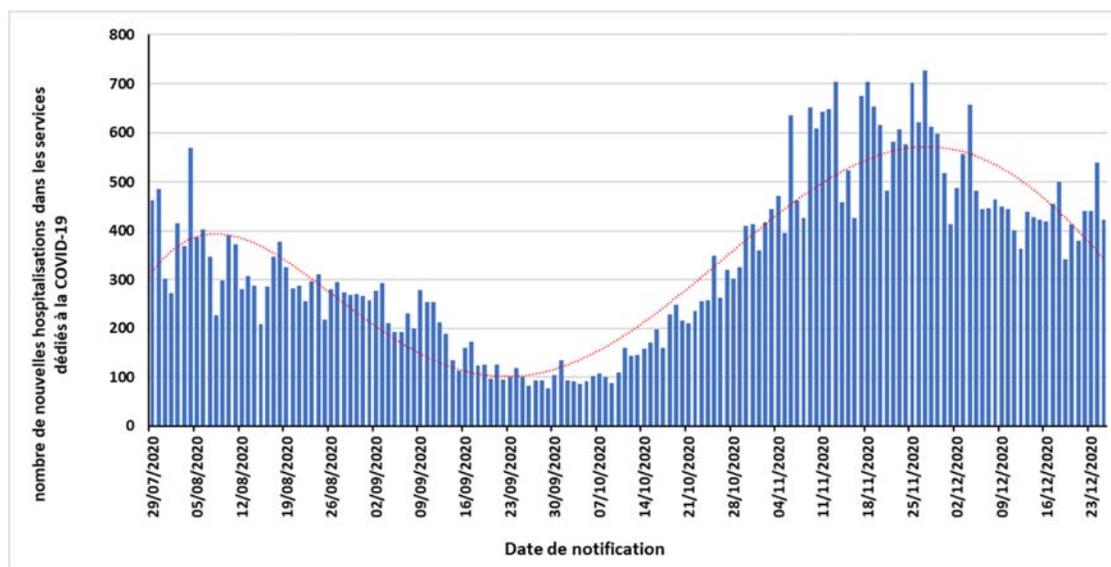
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 25 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	367
	Nombre cumulé	65 144
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		422
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		42
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

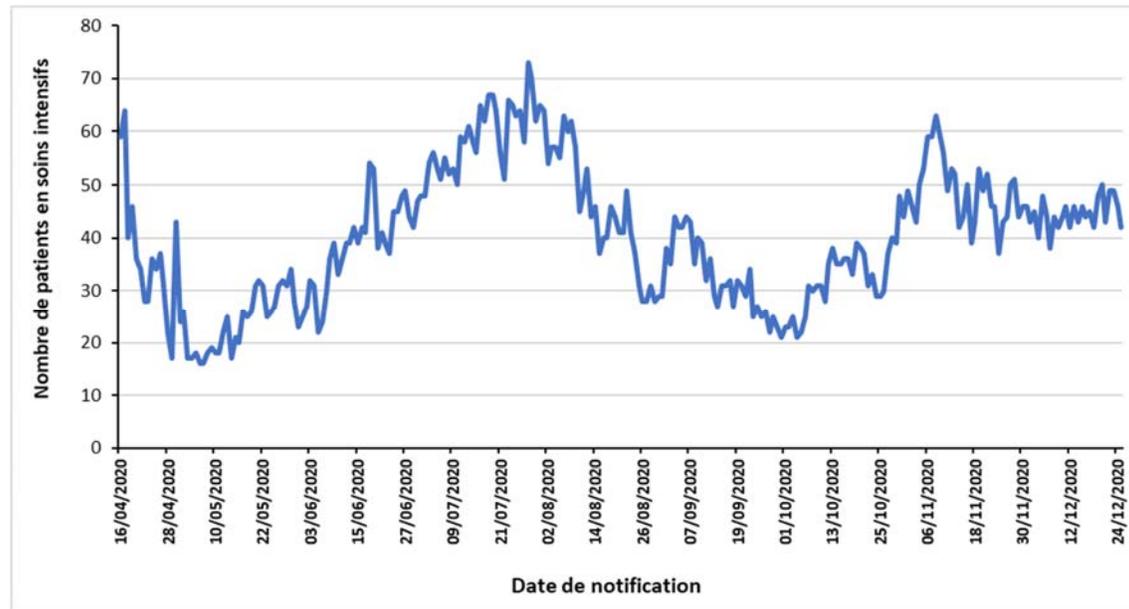
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 25 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur avec une moyenne de 463,57 hospitalisations par 24 heures entre le 28 novembre et le 25 décembre 2020.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 24 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 25 décembre 2020, 42 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 04 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine,



Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la vaccination contre la COVID-19 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

La récolte des informations s'est faite conformément aux instructions reçues lors de la rencontre virtuelle avec les 48 wilayas qui a été organisée le 21 décembre 2020, l'analyse des données est en cours.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	278
Date du rapport :	27 décembre 2020
Date des Données	26 décembre 2020

1. Points saillants

- **416 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 26 décembre 2020, soit un **total de 97 857 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 222,91 pour 100 000 habitants ;
- **06 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 722 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,78 % ;
- **21 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **361 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 26 décembre 2020, soit un total de **65 505 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **36 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

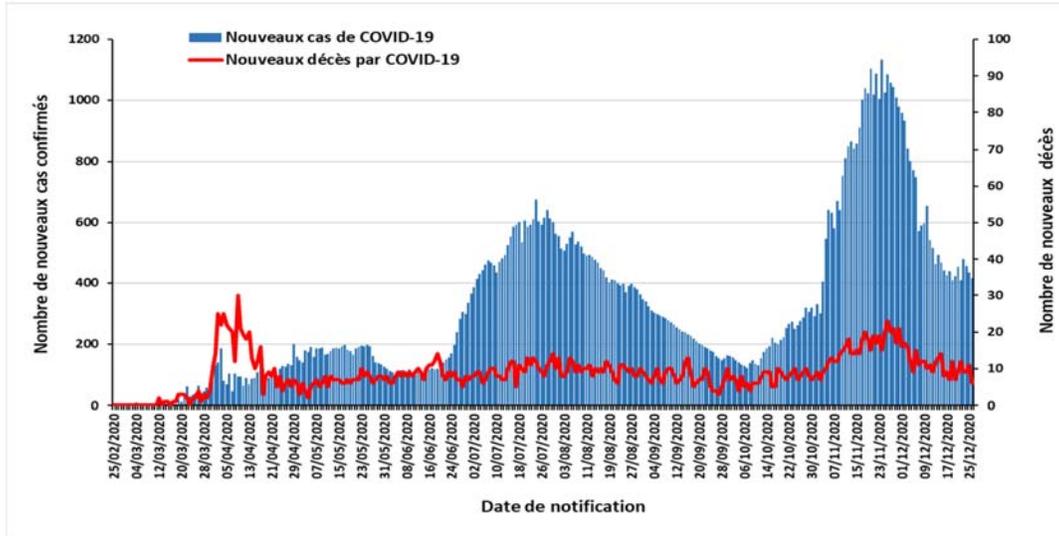
❖ Description Épidémiologique

A la date du 26 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **97 857 cas** dont **2 722 décès** avec un **taux d'incidence national de 222,91/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,78%**.

Durant les dernières 24 heures, 21 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 14 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 26 décembre 2020 en Algérie

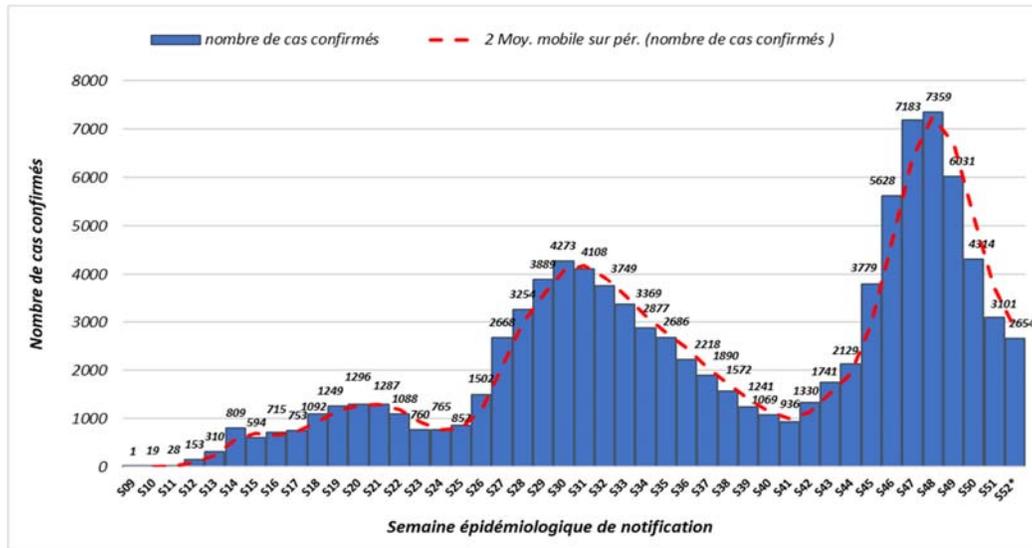


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse continue et significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Depuis le 13 décembre 2020 ce nombre est descendu en dessous de la barre des 500 cas par jour.

Avec 97 857 cas cumulés enregistrés le 26 décembre 2020 versus 95 203 cas le 20 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,8 %** en 07 jours versus **2,9 %** entre le 13 et le 19 décembre 2020, **3,8 %** entre le 06 et le 12 décembre 2020 et **6,4 %** entre le 29 novembre et le 05 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 06 décès sont notifiés le 26 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,78% et le taux de mortalité est de 6,20 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 26 décembre 2020 en Algérie.



*les données de la semaine épidémiologique N°52 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51.

3 101 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°51 (14-20 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 443 cas.

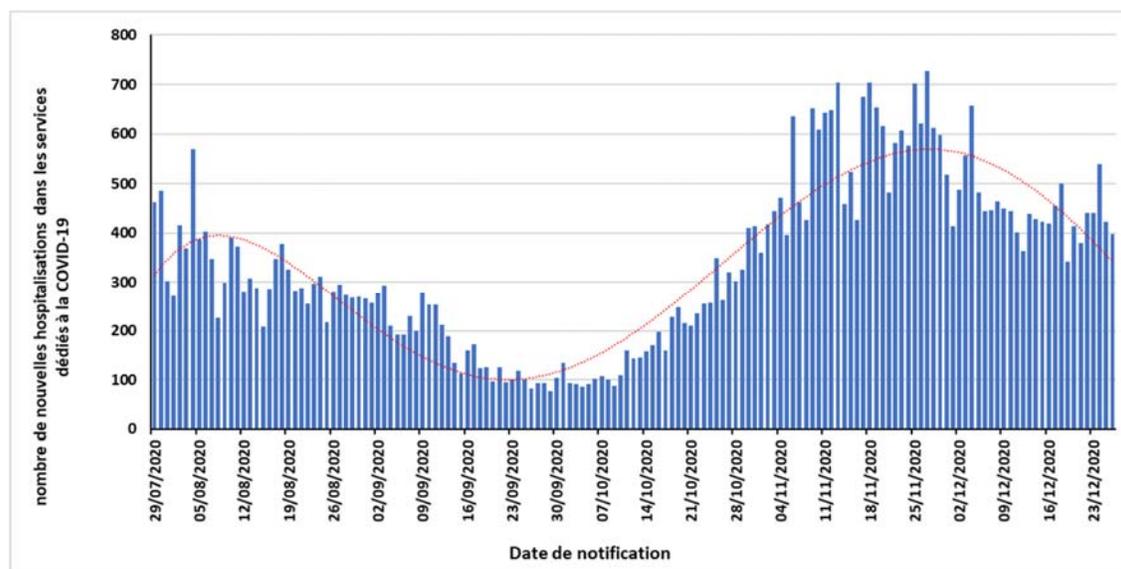
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°51 passant de 16,76/100 000 hbts à 07,06/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 26 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	361
	Nombre cumulé	65 505
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		397
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		36
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

La capacité d'accueil des malades COVID-19 dans les hôpitaux est de 65%.

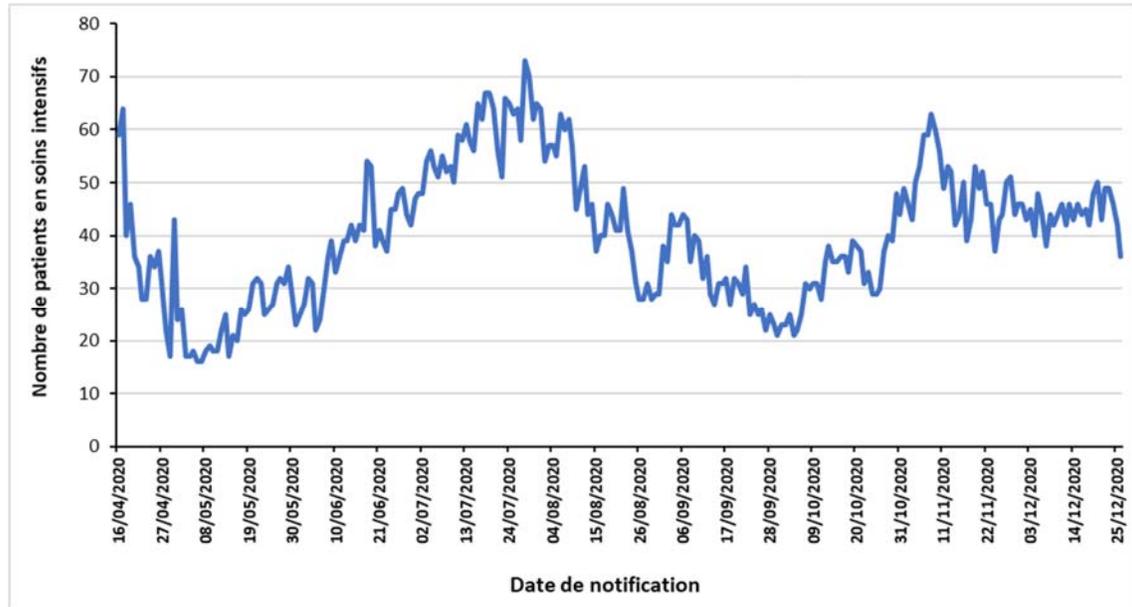
Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 26 décembre 2020 en Algérie.



Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet indicateur avec une moyenne de 461,2 hospitalisations par 24 heures entre le 28 novembre et le 26 décembre 2020.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 26 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 26 décembre 2020, 36 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 06 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

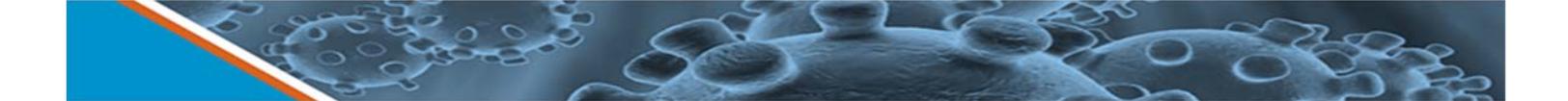
❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine,



Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** :

L'OMS débute l'évaluation de la Chaine du froid pour la vaccination contre la COVID-19 en collaboration avec la Direction générale de la Prévention et la Direction Générale de la Pharmacie et des équipements sanitaires. L'objectif est de faire un inventaire des équipements existant afin de faciliter la décision du ministère pour identifier les centres de vaccination et prévoir la dotation en équipements supplémentaires là où cela s'avère nécessaire.

La récolte des informations s'est faite conformément aux instructions reçues lors de la rencontre virtuelle avec les 48 wilayas qui a été organisée le 21 décembre 2020, l'analyse des données est en cours.

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	279
Date du rapport :	28 décembre 2020
Date des Données	27 décembre 2020

1. Points saillants

- **392 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 27 décembre 2020, soit un **total de 98 249 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 223,8 pour 100 000 habitants ;
- **06 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 728 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,78 % ;
- **21 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **357 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 27 décembre 2020, soit un total de **65 862 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **44 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

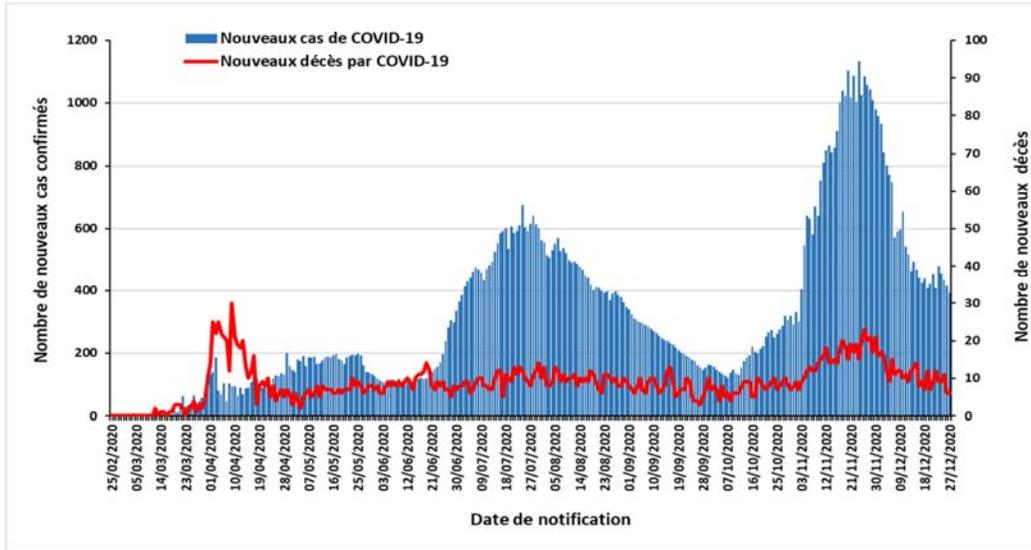
❖ Description Épidémiologique

A la date du 27 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **98 249 cas** dont **2 728 décès** avec un **taux d'incidence national de 223,8/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,78%**.

Durant les dernières 24 heures, 21 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 15 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 12 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 27 décembre 2020 en Algérie

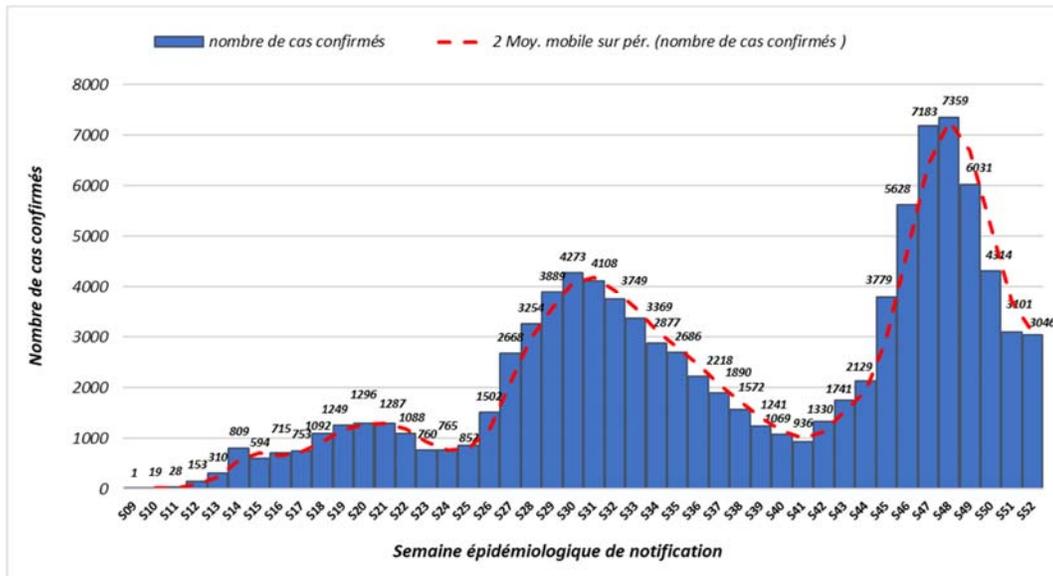


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Pour la première fois depuis plus d'un mois (02 novembre 2020) ce nombre est descendu en dessous de la barre des 400 cas par jour.

Avec 98 249 cas cumulés enregistrés le 27 décembre 2020 versus 95 659 cas le 21 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,7 %** en 07 jours versus **2,8 %** entre le 14 et le 20 décembre 2020, **3,7 %** entre le 07 et le 13 décembre 2020 et **6,1 %** entre le 30 novembre et le 06 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 06 décès sont notifiés le 27 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,78% et le taux de mortalité est de 6,21 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 27 décembre 2020 en Algérie.



Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51 (14-20 décembre 2020).

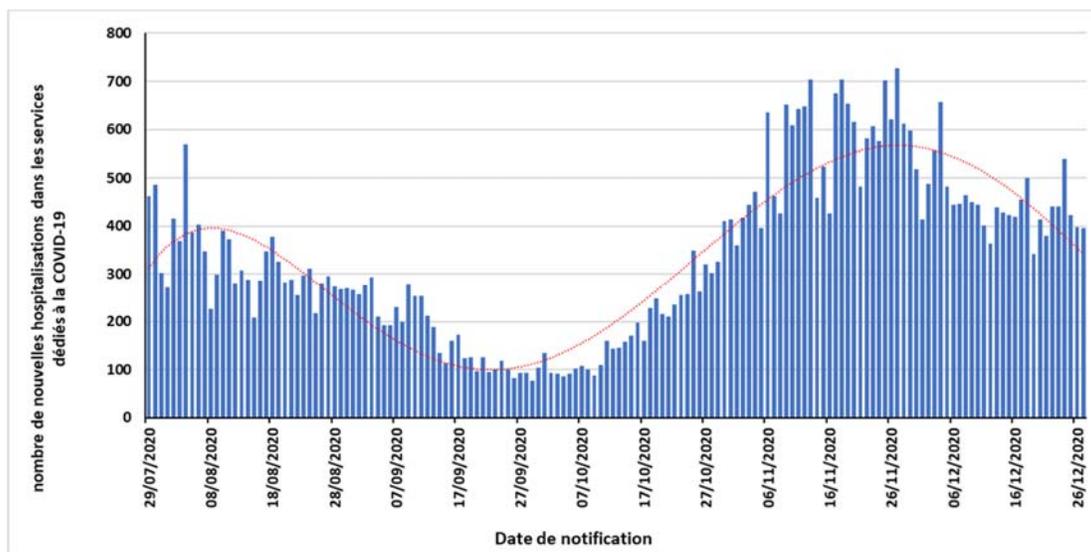
3046 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°52 (21 au 27 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 435,1 cas et une baisse estimée à 1,8% par rapport à la semaine précédente.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°52 passant de 16,76/100 000 hbts à 06,94/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 27 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	357
	Nombre cumulé	65 862
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		396
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		44
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

Figure N°3 : Évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations de cas de COVID-19 en du 29 juillet au 27 décembre 2020 en Algérie.

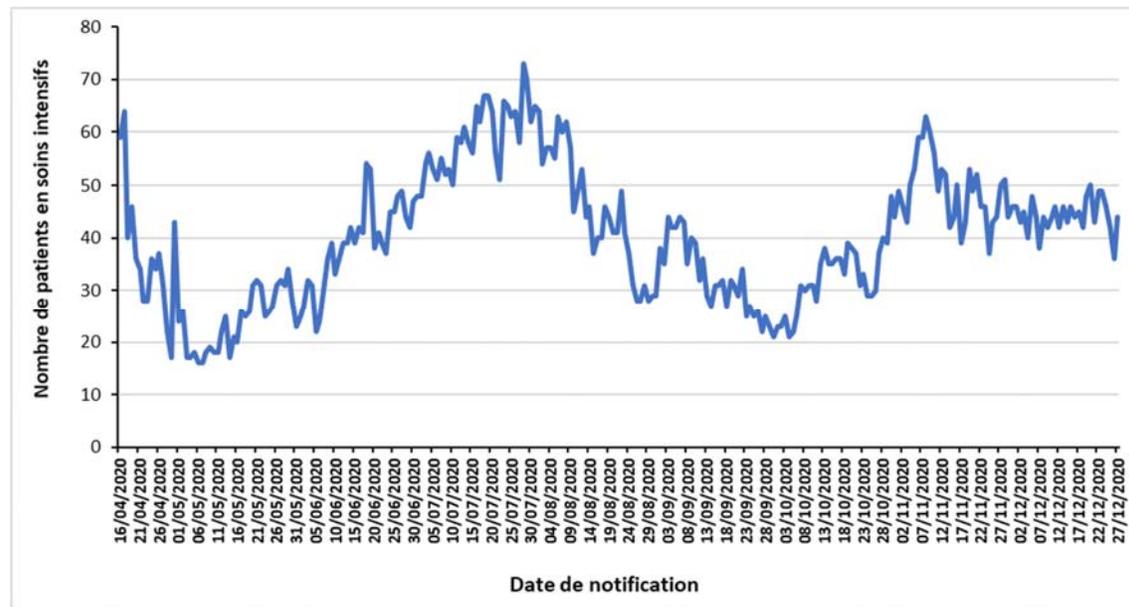


Sur la figure N°3 est représentée l'évolution du nombre quotidien de nouvelles hospitalisations dans les structures dédiées à la prise en charge des cas de COVID-19.

Après une nette augmentation du nombre de nouvelles hospitalisations entre le 09 octobre 2020 et le 27 novembre 2020, nous observons une tendance globale à la baisse de cet

indicateur avec une moyenne de 459,1 hospitalisations par 24 heures du 28 novembre au 27 décembre 2020.

Figure N°4 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 27 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 27 décembre 2020, 44 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 08 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°4, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.

- 
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
 - Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.
 - ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	280
Date du rapport :	29 décembre 2020
Date des Données	28 décembre 2020

1. Points saillants

- **382 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 28 décembre 2020, soit un **total de 98 631 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 224,67 pour 100 000 habitants ;
- **09 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 737 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,77 % ;
- **19 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **352 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 28 décembre 2020, soit un total de **66 214 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **46 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

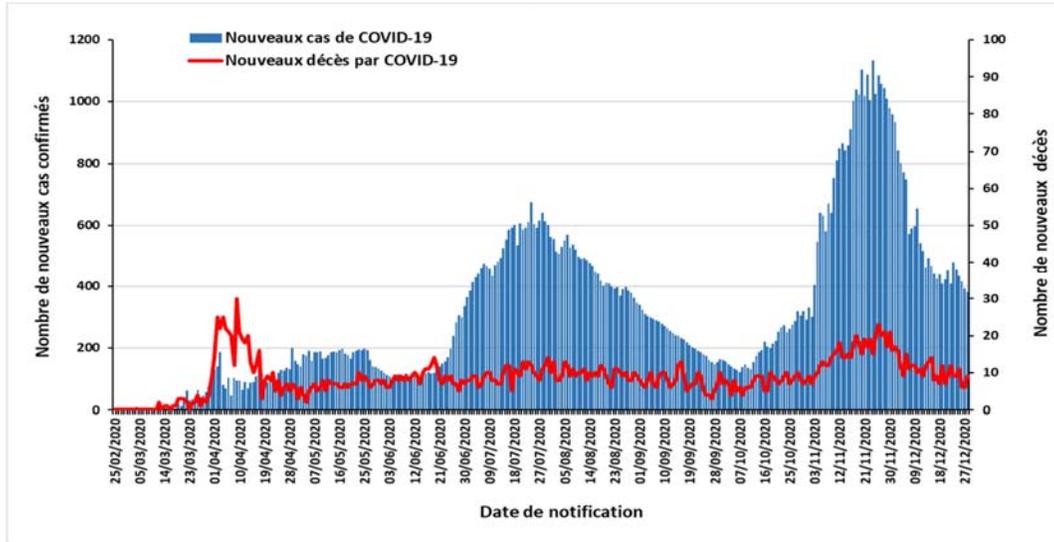
❖ Description Épidémiologique

A la date du 28 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **98 631 cas** dont **2 737 décès** avec un **taux d'incidence national de 224,67/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,77%**.

Durant les dernières 24 heures, 19 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 16 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 13 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 28 décembre 2020 en Algérie

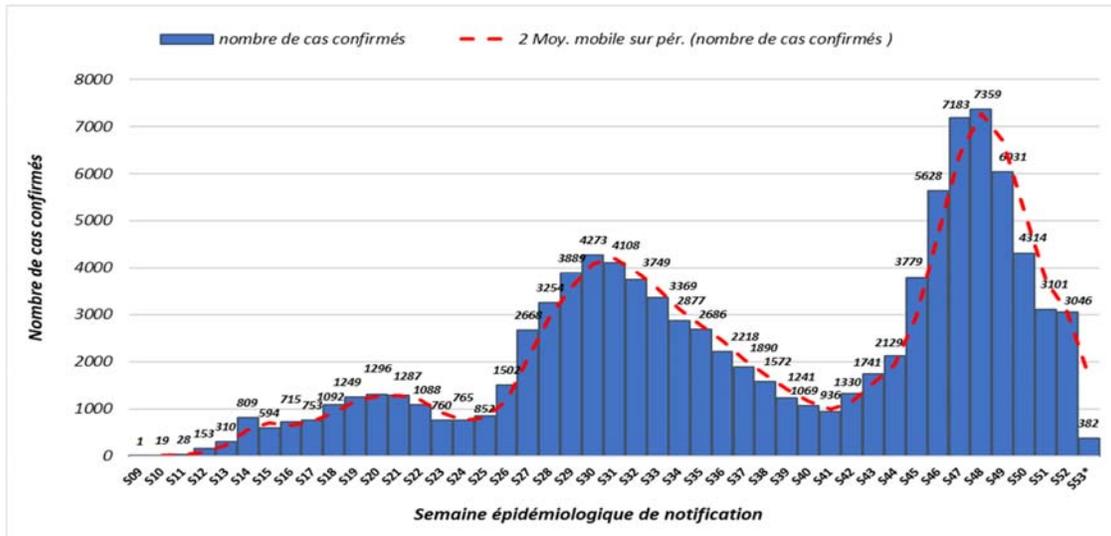


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Pour la première fois depuis plus d'un mois (02 novembre 2020), ce nombre est descendu en dessous de la barre des 400 cas par jour.

Avec 98 631 cas cumulés enregistrés le 28 décembre 2020 versus 96 069 cas le 22 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,7 %** en 07 jours versus **2,8 %** entre le 15 et le 21 décembre 2020, **3,6 %** entre le 08 et le 14 décembre 2020 et **5,6 %** entre le 01 et le 07 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 09 décès sont notifiés le 28 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,77% et le taux de mortalité est de 6,23 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 28 décembre 2020 en Algérie.



*Les données de la semaine épidémiologique N°53 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51 (14-20 décembre 2020).

3046 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°52 (21 au 27 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 435,1 cas et une baisse estimée à 1,8% par rapport à la semaine précédente.

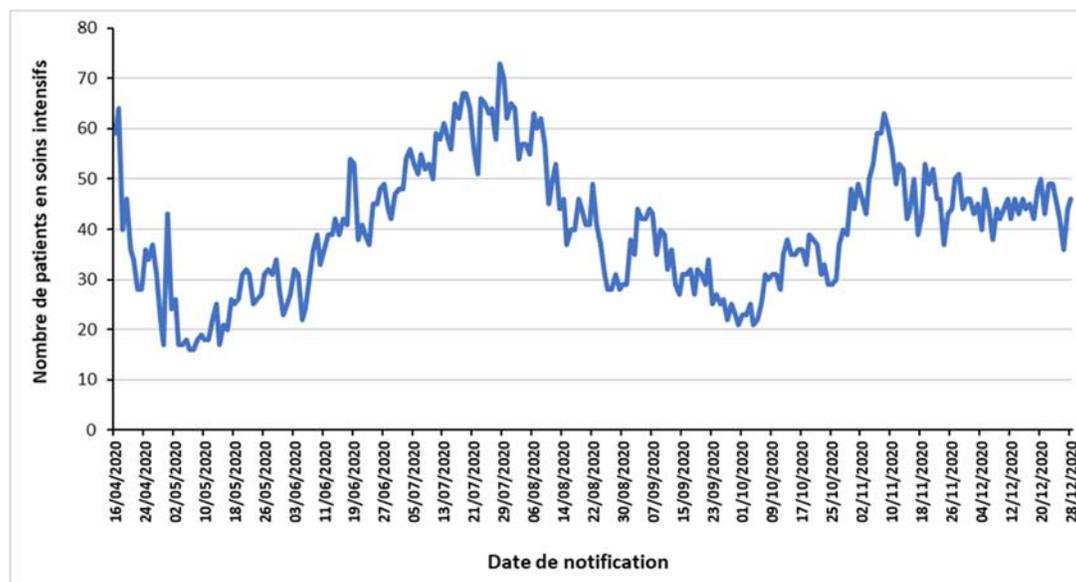
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°52 passant de 16,76/100 000 hbts à 06,94/100 000 hbts.

Tableau 1 : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 28 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	35é
	Nombre cumulé	66 214
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		46
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

*ND : données non disponibles à notre niveau

Figure N° 3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 28 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 28 décembre 2020, 46 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 02 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ **Coordination**

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ **Mesures prises au niveau national**

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des aéronefs.
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

- 
- ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	281
Date du rapport :	30 décembre 2020
Date des Données	29 décembre 2020

1. Points saillants

- **357 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 29 décembre 2020, soit un **total de 98 988 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence national est de 225,49 pour 100 000 habitants ;
- **08 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 745 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,77 % ;
- **20 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **336 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 29 décembre 2020, soit un total de **66 550 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **40 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Définition des principes généraux, indications et modalités d'utilisation des **Tests antigéniques TDR-Ag du SRAS-CoV-2** pour le diagnostic de la COVID-19 (Instruction ministérielle N° 22 du 27 décembre 2020).
- Actualisation de la **définition de cas de COVID-19** (note N° 47 du 27 décembre 2020) incluant les tests moléculaires de type tests rapides antigéniques pour les cas confirmés et les signes cliniques autres que les signes respiratoires et la fièvre pour les cas suspects.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

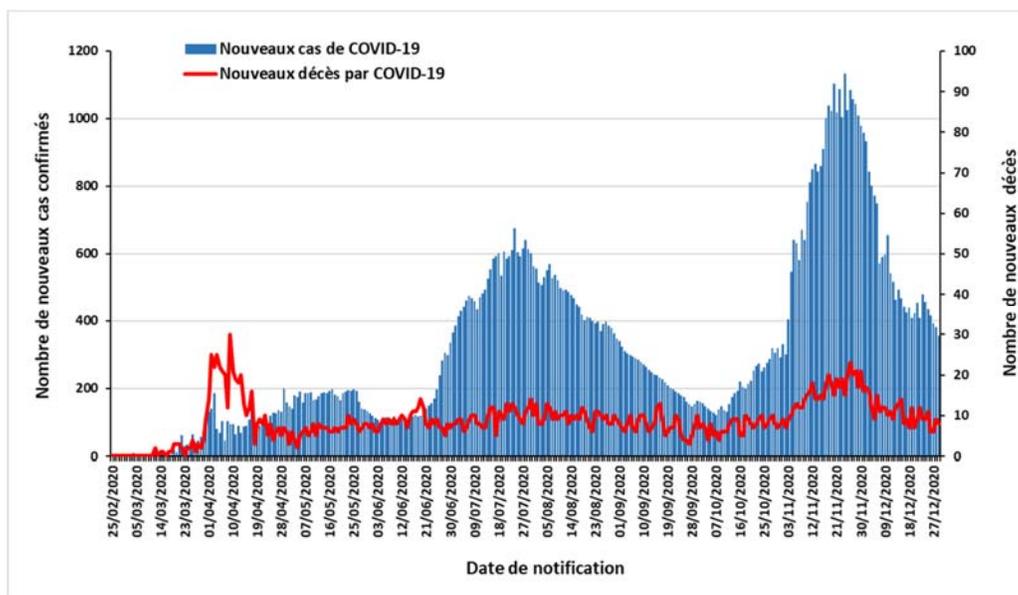
❖ Description Épidémiologique

A la date du 29 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **98 988 cas** dont **2 745 décès** avec un **taux d'incidence national de 225,49/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,77%**.

Durant les dernières 24 heures, 20 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 16 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 12 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 29 décembre 2020 en Algérie

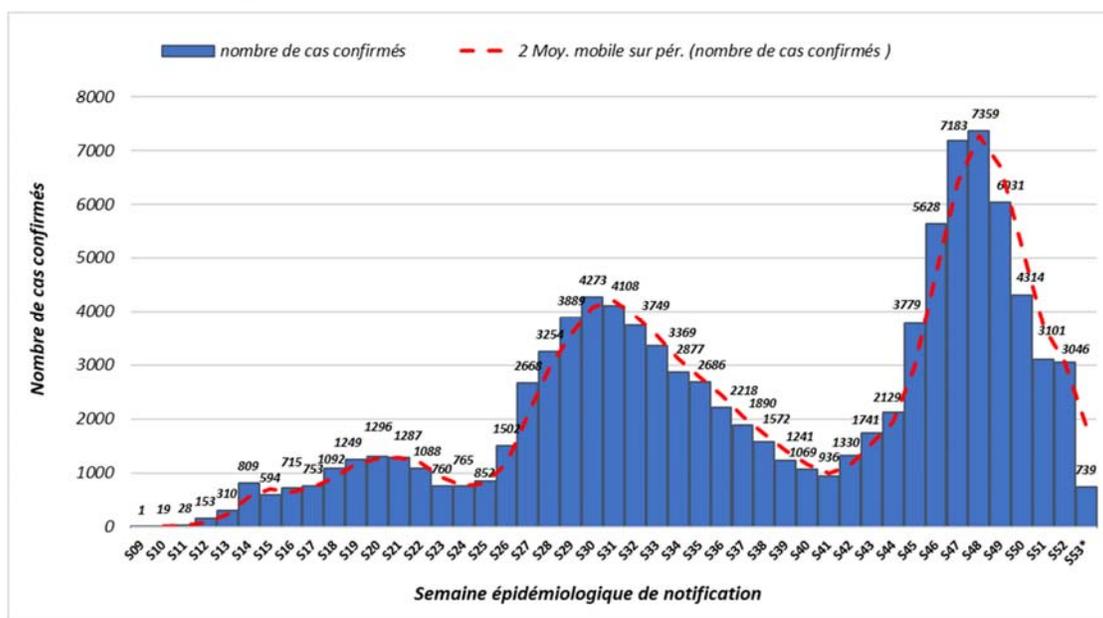


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Pour la première fois depuis plus d'un mois (02 novembre 2020), ce nombre est descendu en dessous de la barre des 400 cas par jour.

Avec 98 988 cas cumulés enregistrés le 29 décembre 2020 versus 96 549 cas le 23 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,5 %** en 07 jours versus **2,7 %** entre le 16 et le 22 décembre 2020, **3,4 %** entre le 09 et le 15 décembre 2020 et **5,1 %** entre le 02 et le 08 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 08 décès sont notifiés le 29 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,77% et le taux de mortalité est de 6,25 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 29 décembre 2020 en Algérie.



*Les données de la semaine épidémiologique N°53 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51 (14-20 décembre 2020).

3046 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°52 (21 au 27 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 435,1 cas et une baisse estimée à 1,8% par rapport à la semaine précédente.

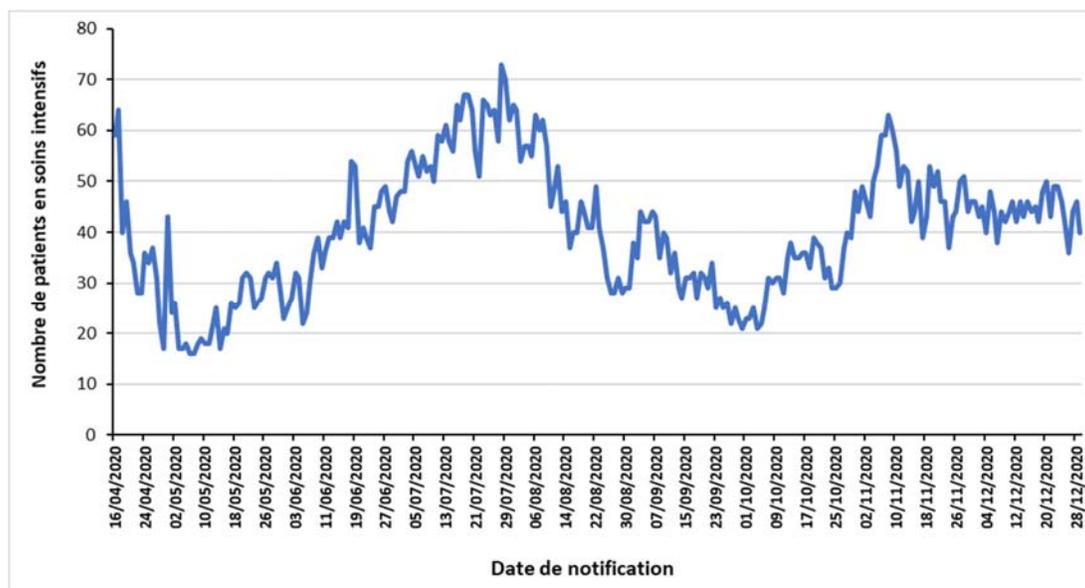
Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°52 passant de 16,76/100 000 hbts à 06,94/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 29 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	336
	Nombre cumulé	66 550
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		ND*
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		40
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

*ND : données non disponibles à notre niveau

Figure N° 3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 29 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 29 décembre 2020, 40 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 06 patients de moins par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Boumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols



desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des avions.

- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
- Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
- La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
- Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
- Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.

❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS

❖ **Laboratoire** : RAS

❖ **Logistique** : RAS

❖ **Partenariat** : RAS

❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>

RAPPORT DE SITUATION SUR L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19 EN ALGERIE

Date de début	Le premier cas positif a été déclaré le 25 février 2020
Rapport N°	282
Date du rapport :	31 décembre 2020
Date des Données	30 décembre 2020

1. Points saillants

- **323 nouveaux cas** de COVID-19 ont été notifiés le 30 décembre 2020, soit un **total de 99 311 cas**, depuis le début de l'épidémie. Le taux d'incidence nationale est de 226,22 pour 100 000 habitants ;
- **06 Nouveaux décès** ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, soit un **total de 2 751 décès** depuis le début de l'épidémie. Le taux de létalité au niveau national est de 2,77 % ;
- **18 wilayas sur les 48 n'ont pas notifié de nouveaux cas** confirmés pendant les dernières 24 heures ;
- **305 patients parmi les cas confirmés sont déclarés guéris** le 30 décembre 2020, soit un total de **66 855 patients** guéris depuis le début de l'épidémie ;
- **43 patients COVID-19 sont sous assistance respiratoire** dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national ;
- Définition des principes généraux, indications et modalités d'utilisation des **Tests antigéniques TDR-Ag du SRAS-CoV-2** pour le diagnostic de la COVID-19 (Instruction ministérielle N° 22 du 27 décembre 2020).
- Actualisation de la **définition de cas de COVID-19** (note N° 47 du 27 décembre 2020) incluant les tests moléculaires de type tests rapides antigéniques pour les cas confirmés et les signes cliniques autres que les signes respiratoires et la fièvre pour les cas suspects.

2. Situation épidémiologique

❖ Contexte

Le 1^{er} cas, un ressortissant italien, a été notifié le 25 février 2020 dans une base de vie à Hassi Messaoud dans la wilaya de Ouargla. A partir du 02 mars 2020 un foyer a été détecté dans la wilaya de Blida pour donner suite à une alerte lancée par la France après la confirmation au COVID-19 de deux citoyens Algériens résidant en France ayant séjourné en Algérie. Depuis l'épidémie s'est étendue à l'ensemble du territoire national.

La situation épidémiologique dans le monde et en Afrique est décrite dans le lien ci-après : <https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

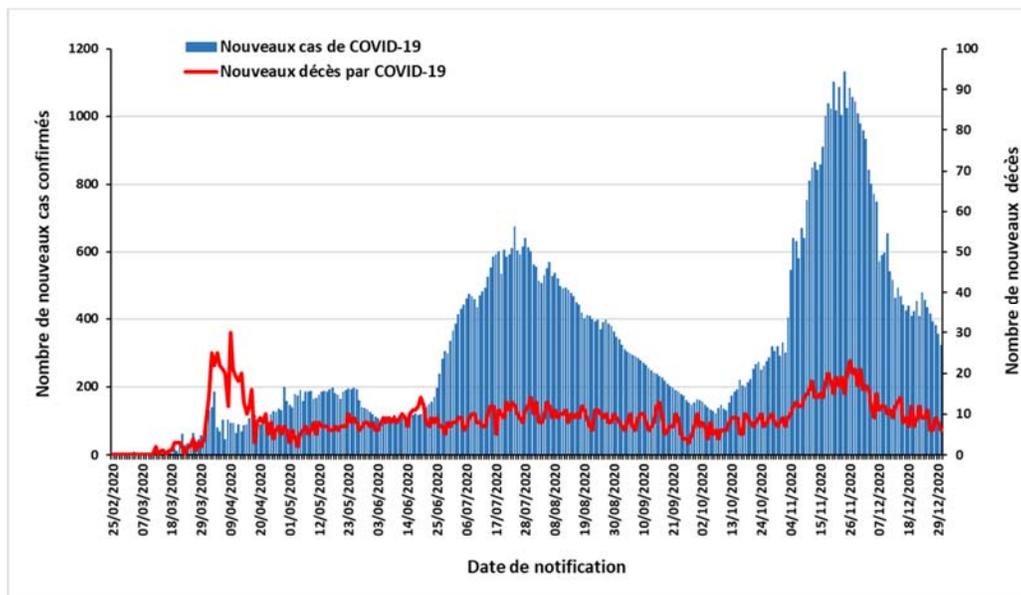
❖ Description Épidémiologique

A la date du 30 décembre 2020, le nombre total de cas de COVID-19 confirmés par PCR en Algérie est de **99 311 cas** dont **2 751 décès** avec un **taux d'incidence national de 226,22/100 000 Habitants** et un **taux de létalité de 2,77%**.

Durant les dernières 24 heures, 18 wilayas n'ont notifié aucun nouveau cas de COVID-19, 19 wilayas ont notifié entre 1 et 9 nouveaux cas et 11 wilayas ont enregistré un nombre supérieur ou égal à 10 nouveaux cas.

NB : La répartition par wilayas, par âge et par sexe des cas de COVID-19 et des décès par COVID-19 n'est pas disponible à notre niveau.

Figure N°1 : Evolution du nombre quotidien de cas confirmés et de décès par COVID-19 au 30 décembre 2020 en Algérie

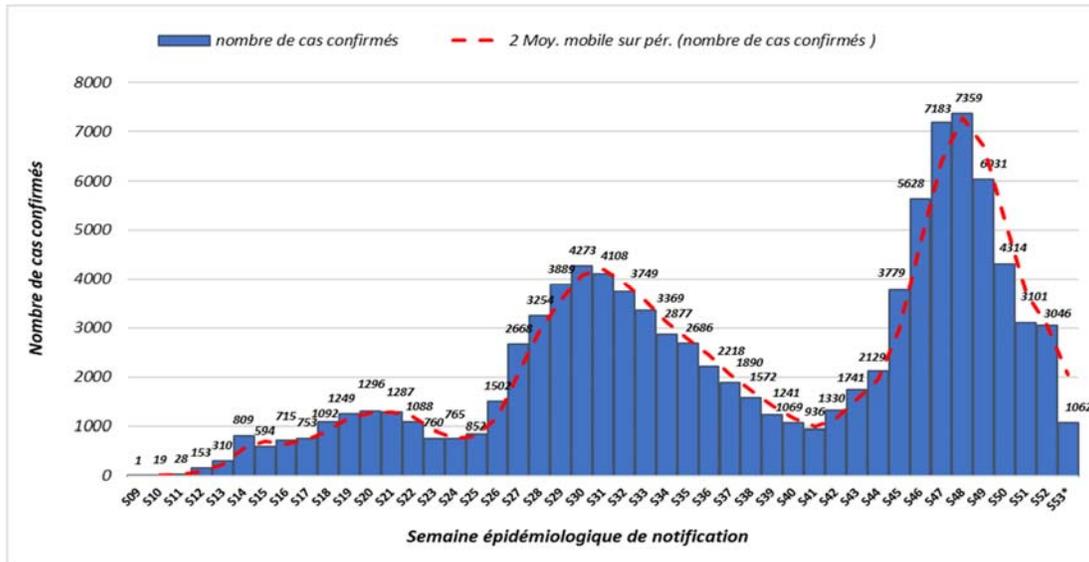


Tel que représenté sur la figure 1, nous observons depuis le 26 novembre 2020, une baisse significative du nombre de nouveaux cas de COVID-19 notifiés. Pour la première fois depuis plus d'un mois (02 novembre 2020), ce nombre est descendu en dessous de la barre des 400 cas par jour.

Avec 99 311 cas cumulés enregistrés le 30 décembre 2020 versus 97 007 cas le 24 décembre 2020, le taux d'accroissement des cas cumulés est estimé à **2,4 %** en 07 jours versus **2,8 %** entre le 17 et le 23 décembre 2020, **3,2 %** entre le 10 et le 16 décembre 2020 et **4,8 %** entre le 03 et le 09 décembre, signe d'un ralentissement de la circulation du virus.

Pour ce qui est de la mortalité : le nombre de nouveaux décès reste autour de 10 décès par jour. 06 décès sont notifiés le 30 décembre 2020, le taux de létalité au niveau national est de 2,77% et le taux de mortalité est de 6,27 décès pour 100 000 habitants.

Figure N°2 : Nombre de cas confirmés de COVID-19 par semaine de notification au 30 décembre 2020 en Algérie.



*Les données de la semaine épidémiologique N°53 sont partielles

Le nombre le plus élevé de cas notifiés en une semaine depuis le début de la pandémie a été enregistré durant la semaine épidémiologique N°48 (23-29 novembre 2020) avec 7 359 cas.

Après une augmentation continue et significative du nombre hebdomadaire de nouveaux cas entre les semaines épidémiologiques N°41 (5-11 octobre 2020) et N°48, nous observons une baisse de 18% de cet indicateur entre les semaines N°48 et N°49 et de 28,1% entre les semaines N°50 (7-13 décembre 2020) et N°51 (14-20 décembre 2020).

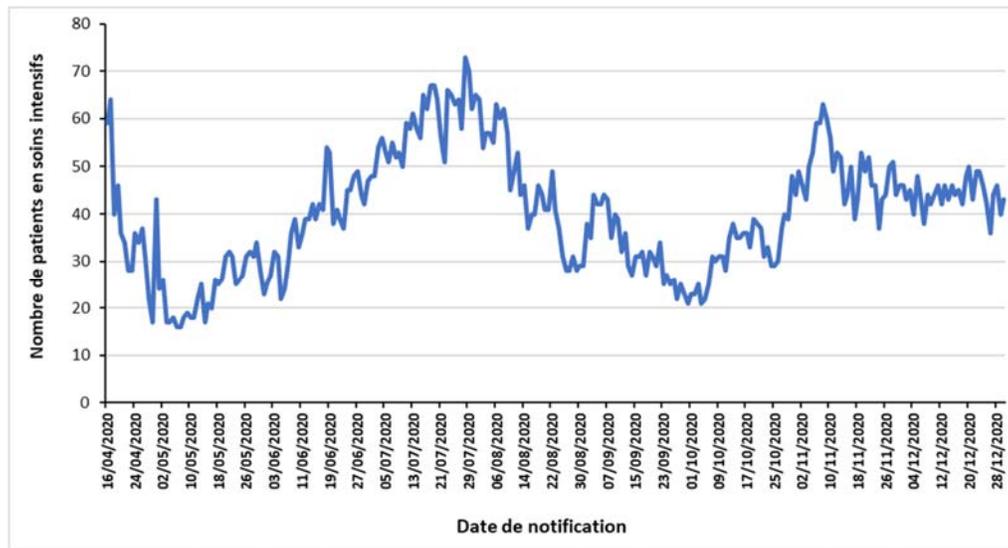
3046 nouveaux cas ont été notifiés durant la semaine épidémiologique N°52 (21 au 27 décembre 2020) avec une moyenne quotidienne de 435,1 cas et une baisse estimée à 1,8% par rapport à la semaine précédente.

Pour ce qui est de l'incidence hebdomadaire, nous constatons une baisse entre les semaines épidémiologiques N°48 et N°52 passant de 16,76/100 000 hbts à 06,94/100 000 hbts.

Tableau I : Indicateurs de prise en charge des cas de COVID-19 au 30 décembre 2020 en Algérie

Item		Nombre
Patients guéris	Dans les précédentes 24 heures	305
	Nombre cumulé	66 855
Patients hospitalisés dans les services dédiés à la COVID-19 dans les précédentes 24 heures		372
Patients qui sont hospitalisés en soins intensifs dans les précédentes 24 heures (sous assistance respiratoire)		43
Nombre de lits dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		18 735
Nombre de lits de réanimation dédiés aux hospitalisations des cas de COVID-19		1 505

Figure N° 3 : Évolution du nombre de cas de COVID-19 en soins intensifs du 16 avril au 30 décembre 2020 en Algérie.



Depuis le 08 novembre 2020, on note une diminution puis stabilisation autour de 45 du nombre de patients COVID-19 qui sont sous assistance respiratoire dans les services de soins intensifs sur l'ensemble du territoire national.

Le 30 décembre 2020, 43 patients sont hospitalisés dans les services de soins intensifs, soit 03 patients de plus par rapport aux données de la veille.

NB : Sur la figure N°3, est représentée l'évolution du nombre global de patients hospitalisés dans les services de soins intensifs à la date indiquée et non pas le nombre de patients hospitalisés par jour de notification.

3. Action de santé publique/Intervention de riposte

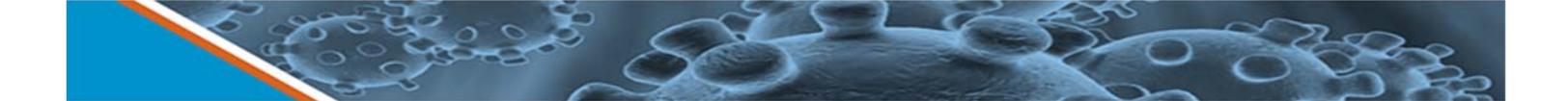
❖ Coordination

Une réunion de coordination hebdomadaire sur la COVID-19 se tient entre le bureau OMS-Algérie et le bureau régional OMS (AFRO) tous les lundis.

❖ Mesures prises au niveau national

Le 16 décembre 2020, le Premier Ministre a décidé au titre du dispositif de gestion de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, de nouvelles mesures applicables à compter du 17 décembre 2020 et pour une durée de 15 jours. Ces mesures se résument comme suit :

- Confinement partiel à domicile de 20 heures jusqu'au lendemain à 05 heures, pour les 34 wilayas suivantes : Adrar, Laghouat, Oum El Bouaghi, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Bouira, Tébessa, Tlemcen, Tiaret, Tizi-Ouzou, **Alger**, Jijel, Sétif, Guelma, Annaba, Constantine, Médéa, Mostaganem, M'Sila, Ouargla, Oran, Illizi, Bordj Bou Arréridj, Bumerdes, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk-Ahras, Tipaza et Ain Temouchent.
- Continuité des services aériens de transport public de passagers sur le réseau domestique, concernant la totalité des dessertes de et vers les wilayas du sud du pays et 50% des vols desservant celles du nord du pays, avec la mise en œuvre et du strict respect des protocoles sanitaires spécifiques aux aéroports et à bord des avions.

- 
- Levée de la mesure de suspension de l'activité de transport urbain des personnes public et privé durant les week-ends (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Prorogation de la mesure de fermeture des activités suivantes : salles de sport, lieux de plaisance et de détente, espaces récréatifs et de loisirs, les plages, Les maisons de jeunes et les centres culturels (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - Adaptation de la mesure de limitation du temps d'activités de certains commerces qui devront cesser toute activité à partir de 19 heures (dans les wilayas concernées par le confinement)
 - La prorogation des mesures applicables aux marchés ordinaires et aux marchés hebdomadaires se rapportant au dispositif de contrôle par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection ainsi que de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur à l'encontre des contrevenants.
 - Prorogation de la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial
 - Prorogation de la mesure d'interdiction qui concerne les réunions et assemblées générales organisées par certaines institutions.
 - ❖ **Recherche et suivi des contacts** : RAS
 - ❖ **Laboratoire** : RAS
 - ❖ **Logistique** : RAS
 - ❖ **Partenariat** : RAS
 - ❖ **Communication du risque** : RAS

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- **Dr NGUESSAN, Bla Francois, WR** : nguessanf@who.int
- **Dr KHELIFI Houria, NPO/DPC** : khelifih@who.int

NB : Ce Sitrep est élaboré sur la base des informations officielles publiées par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière : <http://www.sante.gov.dz/>